

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022

SLOW

ID : 011-241100593-20221201-C2022_250-DE



BILAN MI-PAROURS

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL SUR LE TERRITOIRE DU GRAND NARBONNE

2019-2024





SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| EDITO | 3 |
| PREAMBULE | 4 |
| LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL | 7 |
| LE DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION | 8 |
| LES INSTANCES DE GOUVERNANCE | 9 |
| 1. <i>Le comité des référents PCAET/Cit'ergie du Grand Narbonne</i> | <i>10</i> |
| 2. <i>Le comité partenarial (Copart) PCAET/Cit'ergie</i> | <i>10</i> |
| 3. <i>Le comité de pilotage (COPIL) PCAET/Cit'ergie</i> | <i>11</i> |
| 4. <i>Le Club Climat des communes</i> | <i>11</i> |
| LA STRATEGIE BAS CARBONE | 13 |
| 1. <i>Les consommations énergétiques finales</i> | <i>13</i> |
| 2. <i>Les émissions de gaz à effet de serre</i> | <i>16</i> |
| 3. <i>Les émissions de polluants atmosphériques</i> | <i>23</i> |
| 4. <i>La production d'énergies renouvelables</i> | <i>29</i> |
| 5. <i>La séquestration carbone</i> | <i>34</i> |
| SYNTHESE DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA TRAJECTOIRE | 38 |
| ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS | 39 |
| <i>Action 1 : Engager l'éco-exemplarité des collectivités</i> | <i>43</i> |
| <i>Action 2 : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un Parcours service coordonné</i> | <i>47</i> |
| <i>Action 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation</i> | <i>49</i> |
| <i>Action 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité</i> | <i>51</i> |
| <i>Action 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture</i> | <i>54</i> |
| <i>Action 6 : Développer le tourisme durable</i> | <i>56</i> |
| <i>Action 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable</i> | <i>58</i> |
| <i>Action 8 : Soutenir l'innovation des filières de la croissance verte</i> | <i>61</i> |
| <i>Action 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux notamment pour favoriser la séquestration carbone</i> | <i>66</i> |
| <i>Action 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative</i> | <i>68</i> |
| <i>Action 11 : Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer</i> | <i>70</i> |
| <i>Action 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau</i> | <i>72</i> |
| <i>Action 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie</i> | <i>75</i> |

Action 14 : Organiser un réseau local d’ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique 76
Action 15 : Partager le suivi et l’évaluation du Plan Climat avec l’ensemble des acteurs du territoire 77
Récapitulatif des actions pour amplifier la transition énergétique..... 79
PLAN D’ACTION 2019-2024 - FICHES ACTIONS PHARES86
 LES PRINCIPAUX152
 INDICATEURS152
ANNEXE 159

Edito



La transition écologique est un pilier du projet de territoire porté par l’exécutif du Grand Narbonne et les maires des 37 communes qui composent notre communauté d’agglomération.

Parce qu’elle est un impératif qui doit s’appliquer de manière transversale à l’ensemble de nos politiques publiques, sa mise en œuvre nécessite d’être fondée sur des indicateurs clairs, qui doivent nous permettre, ensuite, de proposer des moyens d’action venant répondre aux problématiques soulevées.

C’est tout l’esprit de ce Plan Climat Air Energie Territorial, et plus précisément de ce bilan de mi-parcours.

A partir des indicateurs les plus récents, qui datent de 2019 en raison du temps nécessaire à la collecte des données, nous faisons le diagnostic de notre territoire, évaluons les réalisations passées et orientons de manière très concrète nos actions à venir.

En constatant la part importante du secteur de l’industrie dans l’émission de gaz à effet de serre, nous avons par exemple décidé d’engager plus de moyens vers l’économie circulaire et la recherche de solutions alternatives. Nous avons fait de même avec l’agriculture et la structuration, aujourd’hui en cours, d’un Projet Alimentaire Territorial.

Ce bilan nous donne aussi la confirmation que certains des efforts engagés paient : c’est le cas notamment de la rénovation énergétique des habitations. C’est le cas également de notre politique de développement des énergies renouvelables et de l’exploitation des ressources soleil et vent, qui nous permettent de nous inscrire dans la trajectoire envisagée d’atteinte de l’autonomie énergétique d’ici 2050. Voire même de la dépasser : ces objectifs sont élevés, mais ils ne doivent en aucun cas être considérés comme des limites à ne pas franchir.

Au contraire, toutes ces actions doivent être poursuivies, amplifiées, systématisées. Pour cela, vous pouvez compter sur notre volonté d’agir !



Monsieur Jean Marie MONIE
Vice-Président du Grand Narbonne
Communauté d'Agglomération en charge de
la Transition écologique, de la Croissance
verte et du Développement durable



Madame Catherine GOUIRY
Vice-Présidente du Parc naturel régional
de la Narbonnaise en Méditerranée et
élue communautaire du Grand Narbonne

Préambule

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2024, document stratégique réglementaire, co élaboré avec le Parc naturel de la Narbonnaise en Méditerranée, a été délibéré le 24 janvier 2019 et approuvé le 16 janvier 2020. Le plan d'actions, mis en œuvre dès 2019, est également le plan d'actions qui permet d'alimenter la démarche de labellisation Climat Air Energie (ex Cit'ergie). En effet, fin janvier 2019, le Grand Narbonne s'est vu décerner le label Cap Cit'ergie pour récompenser sa politique ambitieuse en matière d'énergie. L'inscription dans cette démarche a permis de bénéficier d'un accompagnement extérieur pour induire un processus d'amélioration continue sur l'ensemble des compétences. Il a été pointé trois domaines prioritaires d'actions : patrimoine, urbanisme durable et mobilité.



Les actions du PCAET ont démarré en 2019. Elles s'inscrivent dans de nombreux domaines tels que la gestion du patrimoine, les mobilités, l'urbanisme, l'habitat, la gestion des déchets, l'économie circulaire, l'eau, l'énergie... et sont mises en œuvre par les services concernés.

Des tableaux de bord permettent un suivi-évaluation de ces actions.

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 prévoit après trois années de mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial l'élaboration d'un rapport bilan par le Grand Narbonne mis à la disposition du public.

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. **Cette évaluation, qualitative et quantitative, qui porte sur le territoire et les actions du Grand Narbonne** doit permettre de mieux appréhender les ressorts de l'intervention publique, rendre compte des résultats et améliorer l'existant dans la durée.

Le Parc dispose d'un PCAET volontaire et n'est pas soumis à la production d'un bilan mi-parcours. Actuellement, un travail de révision de la charte du Parc est engagé pour produire une nouvelle stratégie 2025-2040. Un diagnostic de territoire est en cours.

Aussi, ce PCAET co-porté ne fera-t-il pas l'objet de modifications dans sa structure (15 actions phare) et sa méthode (instances de gouvernance...) dans le cadre de ce bilan. Le plan d'actions sera revisité à la lumière de ce bilan pour le territoire du Grand Narbonne. Il fera l'objet d'un vote au second semestre dans le cadre de la signature du Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME.

L'évaluation a été pilotée en interne. Elle a donné lieu à un travail en transversalité en s'appuyant sur le comité des référents Cit'ergie. Un comité de pilotage multipartenarial va se tenir pour présenter ces éléments de bilan.

L'évaluation financière des actions fait l'objet d'un travail analytique, amorcé en 2022, qui vise à la production d'un budget « vert ».

Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2024, document stratégique réglementaire, co élaboré avec le Parc naturel de la Narbonnaise en Méditerranée, a été voté le 24 janvier 2019 puis définitivement approuvé le 16 janvier 2020. Ce document est composé d'un diagnostic, d'une stratégie, d'une évaluation environnementale et d'un plan d'actions qui comporte 6 axes stratégiques et 15 actions phares.

<https://institution.legrandnarbonne.com/developpement-durable-transition-ecologique/1890-un-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet.html>

6 axes stratégiques

- 1 - REDUIRE les consommations d'énergie et d'eau en améliorant le confort
- 2 - ENCOURAGER les mobilités alternatives
- 3 - SOUTENIR les filières de la croissance verte
- 4 - DEVELOPPER les énergies renouvelables thermiques et électriques
- 5 - FAVORISER l'adaptation au changement climatique et la séquestration carbone
- 6 - SYSTEMATISER la prise en compte des enjeux climat-air-énergie

15 actions phares

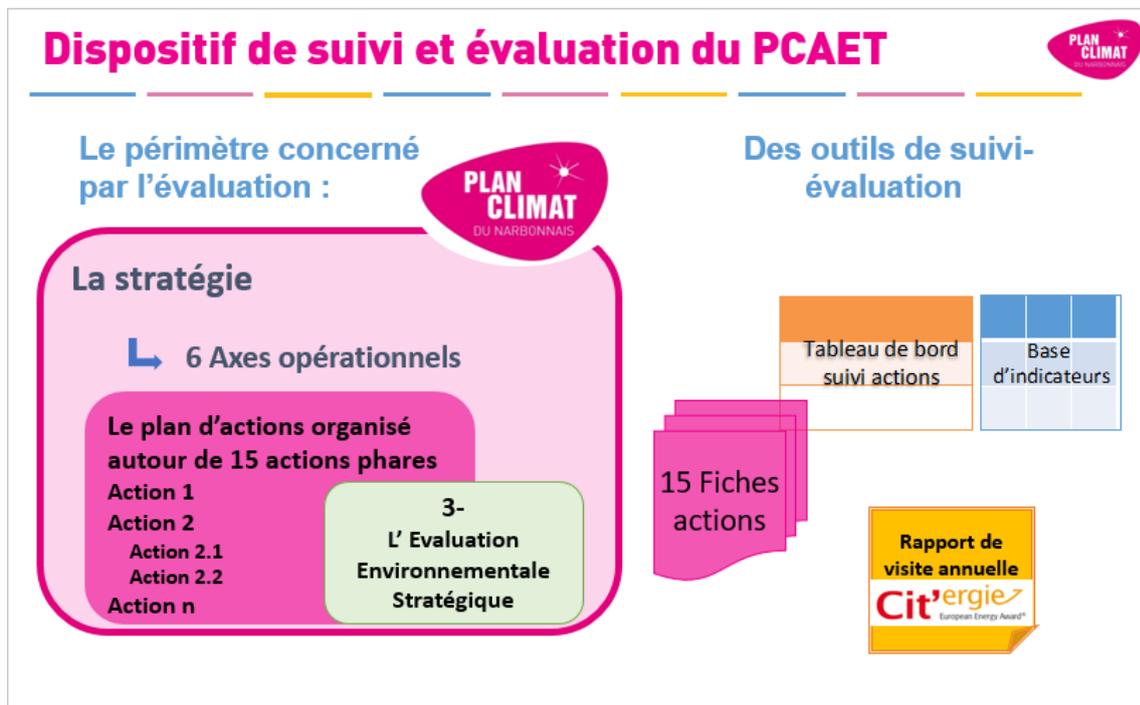
- 1 - Engager l'éco-exemplarité des collectivités
- 2 - Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un Parcours coordonné
- 3 - Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation
- 4 - Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité
- 5 - Mettre en place des alternatives à la voiture
- 6 - Développer le tourisme durable
- 7 - Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable
- 8 - Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte
- 9 - Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux, notamment pour favoriser la séquestration carbone
- 10 - Développer une énergie renouvelable quantitative et participative
- 11 - Adapter le territoire et les écosystèmes, notamment à l'élévation du niveau de la mer
- 12 - Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- 13 - Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie

- 14 - Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique
- 15 - Partager le suivi et l'évolution du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire

Le dispositif de suivi évaluation

Un dispositif de suivi-évaluation du PCAET a été mis en place. Il repose en partie sur le dispositif lié à la démarche Cit'ergie. Un tableau de bord permet de suivre l'état d'avancement de chacune des sous-actions des 15 actions phares. 79 indicateurs sont renseignés annuellement par les services. Les communes sont également sollicitées pour fournir certaines données.

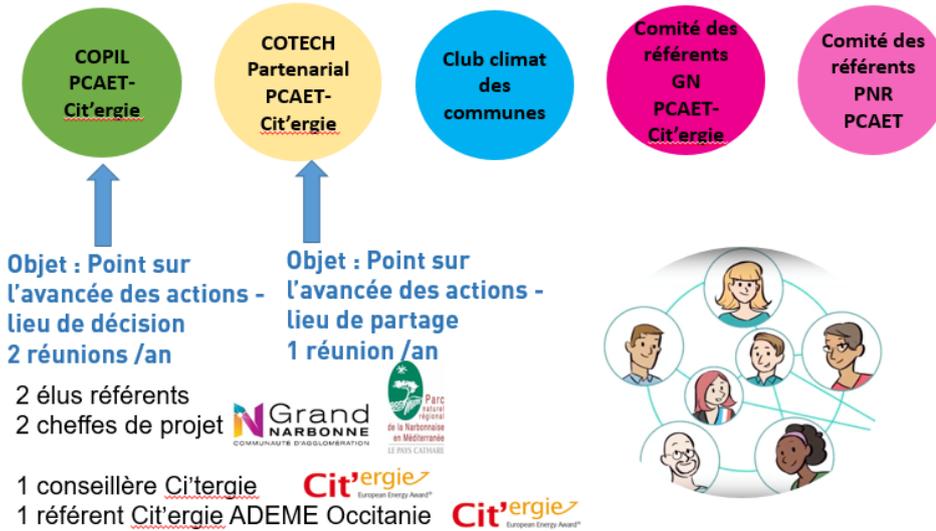
La conseillère Cit'ergie établit chaque année un rapport d'évaluation, présenté en conseil communautaire.



Les instances de gouvernance

Au Grand Narbonne, pour le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial et de la démarche Cit'ergie, il a été proposé 3 instances de pilotage qui traitent également des actions du Contrat de Transition Ecologique et du Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME fin 2020.

Des instances de suivi-évaluation



| COPIL PCAET-Cit'ergie | COTECH Partenarial PCAET-Cit'ergie | Club climat des communes | Comité des référents GN PCAET-Cit'ergie |
|---|------------------------------------|--------------------------------------|---|
| 8/07/2019 (ajourné) 2/12/2019 8/12/2020 | 12/06/2019 8/12/20 | 4/07/2019 9/12/2019 24/11/2020 | 29/03/2019 20/09/2019 24/09/2020 |
| 15/12/2021 18/05/2022 | 14/12/2021 | 23/09/2021 28/06/2022 | 15/12/2021 |

1. Le comité des référents PCAET/Cit'ergie du Grand Narbonne

Ce comité est interne au Grand Narbonne. Il est l'instance directement opérationnelle. Il est composé d'agents du Grand Narbonne concernés par les domaines d'actions du PCAET : urbanisme, eau, économie, mobilité, environnement, social, culture, commande publique.... Les référents, désignés par les directions, assurent l'interface entre leur service/direction et le service Transition énergétique. Ils veillent à la bonne mise en œuvre des actions du PCAET pilotées par leur service/direction et assurent le suivi en transversalité. Ils renseignent autant que de besoin l'état d'avancement des actions et les indicateurs dans les tableaux de bord prévus à cet effet.

Ils sont porteurs de la démarche Plan climat et veillent à ce que la démarche PCAET/Cit'ergie soit citée lors de communication autour de ces actions, notamment par l'insertion des logos.

Ils ont un rôle d'alerte sur l'état d'avancement des actions conduites dans leur service/direction. Ils peuvent identifier de nouvelles actions venant alimenter les objectifs affichés afin qu'elles puissent être valorisées et intégrées au tableau de bord.

Le comité des référents se réunit parfois en présence de la Conseillère Cit'ergie.



2. Le comité partenarial (Copart) PCAET/Cit'ergie

Le Copart rassemble les partenaires des actions (cf. composition proposée en annexe 1). Il fait le point sur l'avancée des actions en associant les partenaires techniques du territoire. Il est un lieu de partage des difficultés rencontrées sur la mise en œuvre des actions et de recherche collective de solutions. Il propose les actions prioritaires pour l'année qui suit.

3. Le comité de pilotage (COPIL) PCAET/Cit'ergie



Le comité de pilotage est composé des 2 élus référents PCAET du Grand Narbonne et du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, des principaux Vice-présidents concernés par les axes directeurs (habitat, aménagement, mobilité, développement économique et agriculture), ainsi que des représentants des partenaires pilotes (ADEME et DREAL/DDTM). Il prend connaissance du bilan annuel produit par le Copart.

Il formule un avis, propose des ajustements et valide les propositions d'actions prioritaires pour l'année qui suit. Il est l'organe politique qui assure le lien avec les décisions de la collectivité et les instances partenariales. Il produit un avis sur le bilan annuel du PCAET.

4. Le Club Climat des communes

Il rassemble les maires et directeurs des 43 communes concernées. Cette instance permet l'échange, la mutualisation entre communes et le suivi des actions à porter par les communes, notamment en matière d'éco exemplarité (patrimoine, urbanisme, mobilité, événements éco-responsables, commande publique...). Des partenaires seront régulièrement invités pour expliciter le soutien qu'ils peuvent apporter aux communes.



Chaque année, un sujet différent est exploré : énergies d'origine thermique, économie d'eau, îlot de fraîcheur en milieu urbain, solaire sur bâti et ombrières.

Par ailleurs, avec la nouvelle gouvernance, des groupes de travail ont été créés pour chaque compétence du Grand Narbonne.

14 groupes de travail thématiques

Instaurés en 2021, chaque groupe est constitué d'élus afin de favoriser le débat et une réflexion collective constructive : Finances, politique des achats et gestion - Cycle de l'Eau - Gestion des déchets - Patrimoine - Transition écologique - Mobilité - Habitat / Urbanisme / Planification / Aménagement du territoire - Développement économique / Emploi - Politique de la ville / Cohésion sociale - Affaires culturelles - Communication et nouvelles technologies - Agriculture / Viticulture / Tourisme - Commerces / Revitalisation centres villes et centres bourgs - Stratégies territoriales / Mutualisation.



Un club climat des communes du littoral

Une instance a été créée en 2021 pour rassembler les élus des communes du littoral afin de réfléchir à des problématiques liées au littoral. Il a également pour objectif de porter à connaissance des élus des innovations techniques. Il s'est réuni à plusieurs reprises sur les thèmes des déchets, de l'érosion du trait de côte ou encore du tourisme durable.

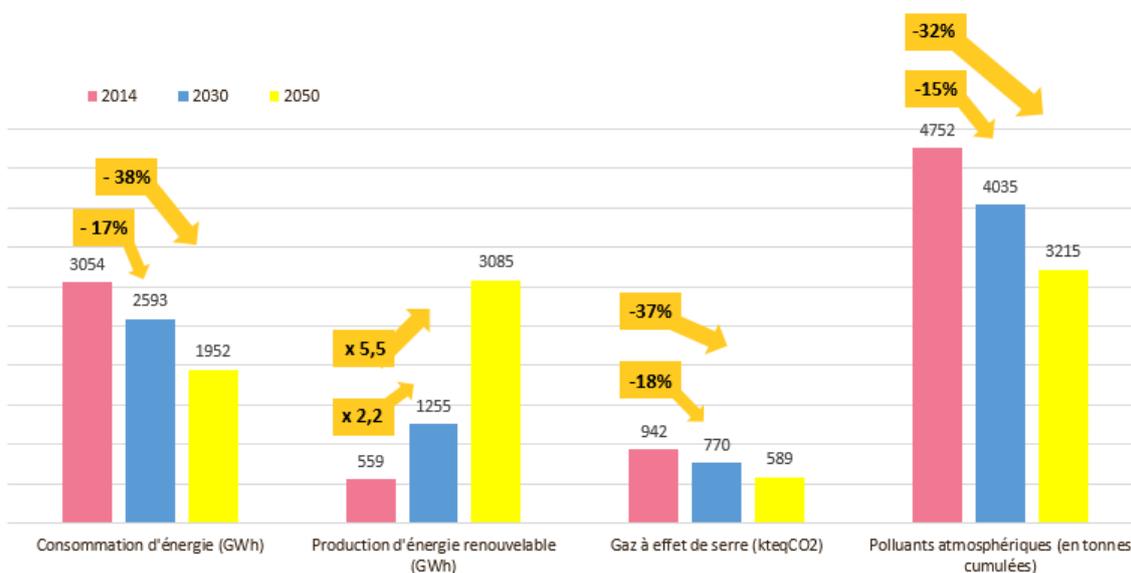


La stratégie bas carbone

Le PCAET s'inscrit dans la trajectoire nationale bas carbone et vise à ce que le territoire du Grand Narbonne devienne :

- Un territoire autonome en électricité d'ici 2030 avec notamment une baisse des consommations énergétiques de -17% à horizon 2030 et -38% à horizon 2050 par rapport à 2014,
- Un territoire à énergie positive d'ici 2050 reposant sur un développement des énergies renouvelables (x2,7 la production /2014).

Il vise une amélioration de la qualité de l'air avec notamment une baisse des émissions de gaz à effet de serre de -18% par rapport à 2014 d'ici 2030 et -37% d'ici 2050.



Objectifs 2030 et 2050 du PCAET pour le Grand Narbonne

Figure 1 : Trajectoire du Plan climat

Le bilan est établi sur la base des dernières données disponibles fournies par les observatoires régionaux OREO et ATMO Occitanie. Les données sont régulièrement actualisées ; aussi, les chiffres peuvent-ils varier pour une même année en fonction de l'année de consultation des données.

1. Les consommations énergétiques finales

Les consommations énergétiques finales en 2019 (année la plus actuelle disponible) sont de 3 016 GWh pci. Initialement, dans le diagnostic, nous avons 3 143 GWh pci en 2015. Cette valeur a depuis été revue par Oreo qui a fait évoluer la méthodologie et estimé à 3 014 GWh pci les consommations de 2015.

Les consommations non comptabilisées à l'heure actuelle sont :

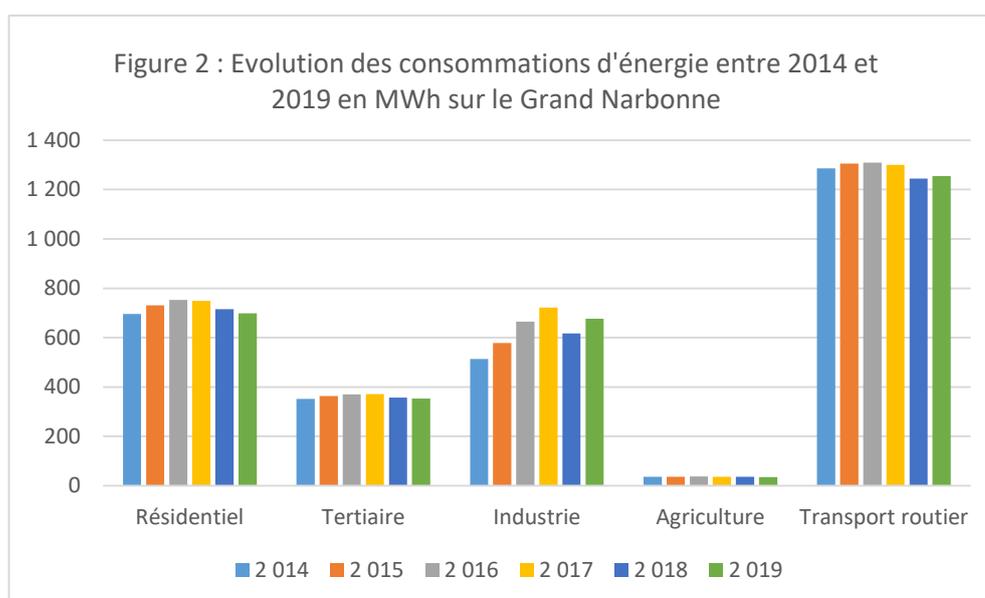
- Le transport aérien
- Une partie de l'industrie (vapeur, combustibles spéciaux, etc.)
- Les consommations électriques et de gaz du secteur transport.

| | 2 014 | 2 015 | 2 016 | 2 017 | 2 018 | 2 019 | Evolution |
|-------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------|
| Résidentiel | 696 | 731 | 753 | 750 | 715 | 698 | 0% |
| Tertiaire | 351 | 363 | 369 | 371 | 357 | 352 | 0% |
| Industrie | 513 | 578 | 665 | 721 | 617 | 676 | 32% |
| Agriculture | 36 | 36 | 37 | 35 | 36 | 34 | -5% |
| Transports | 1 285 | 1 305 | 1 309 | 1 300 | 1 245 | 1 255 | -2% |
| Total | 2 882 | 3 014 | 3 134 | 3 178 | 2 970 | 3 016 | +5% |

Tableau 1 : Evolution des consommations énergétiques sur le territoire du Grand Narbonne en GWh entre 2014 et 2019 - Source OREO

Il est noté **une hausse de 5% des consommations** par rapport à 2014 alors que dans le scénario retenu, il était visé -3%/an d'ici 2021 soit une baisse attendue de 2,14% entre 2014 et 2019.

Le secteur du transport routier est le 1^{er} consommateur puis vient le secteur résidentiel puis industriel. **Seul le domaine industriel affiche une hausse significative des consommations.**



En comparaison avec la répartition par domaine dans l'Aude et en Occitanie, en 2019, la part industrielle est la plus importante et le poids de l'agriculture le plus faible.

Figure 3 : Répartition des consommations par domaine pour le Grand Narbonne

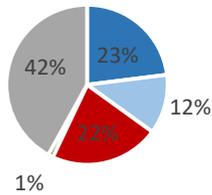


Figure 4 : Répartition des consommations par domaine pour l'Aude

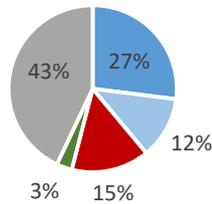
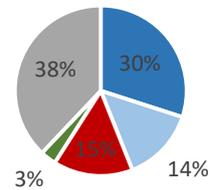


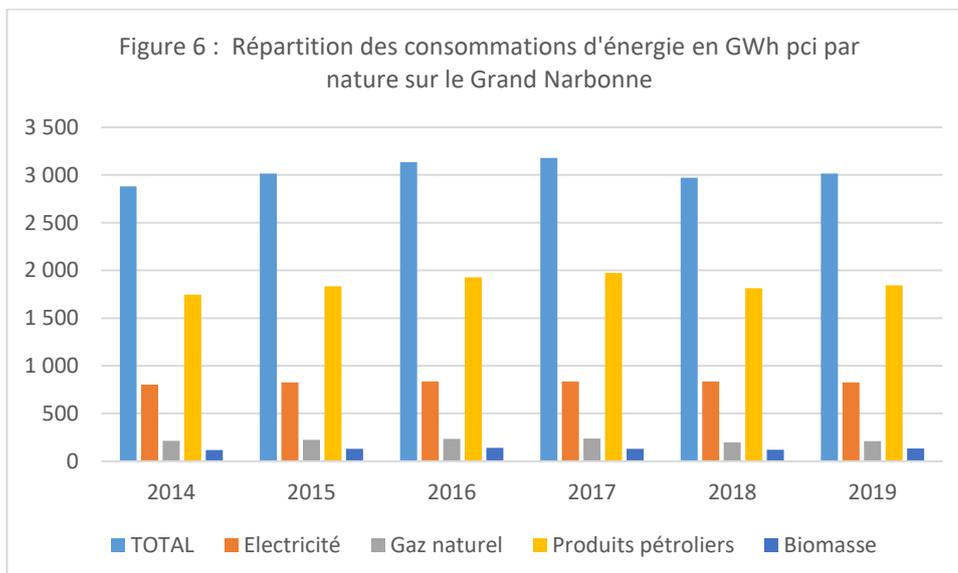
Figure 5 : Répartition des consommations par domaine sur la région Occitanie



■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Industrie ■ Agriculture ■ Transport routier

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| TOTAL | 2 882 | 3 014 | 3 134 | 3 178 | 2 970 | 3 016 |
| Electricité | 803 | 828 | 835 | 836 | 837 | 827 |
| Gaz naturel | 215 | 224 | 234 | 237 | 197 | 211 |
| Produits pétroliers | 1 747 | 1 833 | 1 927 | 1 975 | 1 814 | 1 844 |
| Biomasse | 117 | 130 | 139 | 130 | 122 | 134 |

Tableau 2 - Les consommations par type d'énergie (en GWh pci) du Grand Narbonne entre 2014 et 2019 - Source OREO



Les produits pétroliers (essentiellement le carburant) et l'électricité représentent respectivement 61% et 27% des énergies consommées.

2. Les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont estimées par l'observatoire d'ATMO Occitanie. Il s'agit des émissions directes produites sur le territoire (scope 1) par les secteurs précisés dans l'arrêté relatif au PCAET : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agricole, déchets, industrie, branche énergie hors production d'électricité, de chaleur et de froid. Elles sont le fait des activités qui sont localisées sur le territoire, y compris celles occasionnelles (par exemple, les émissions liées aux transports à vocation touristique en période saisonnière, la production agricole du territoire). Les émissions associées à la consommation de gaz et de pétrole font partie du scope 1.

Atmo Occitanie estime une quantité totale de GES émise, prenant en compte le méthane, le protoxyde d'azote et le CO₂ total émis à l'échelle du territoire, y compris le CO₂ issu de la combustion de biomasse.

schéma de synthèse de l'organisation du calcul des émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre

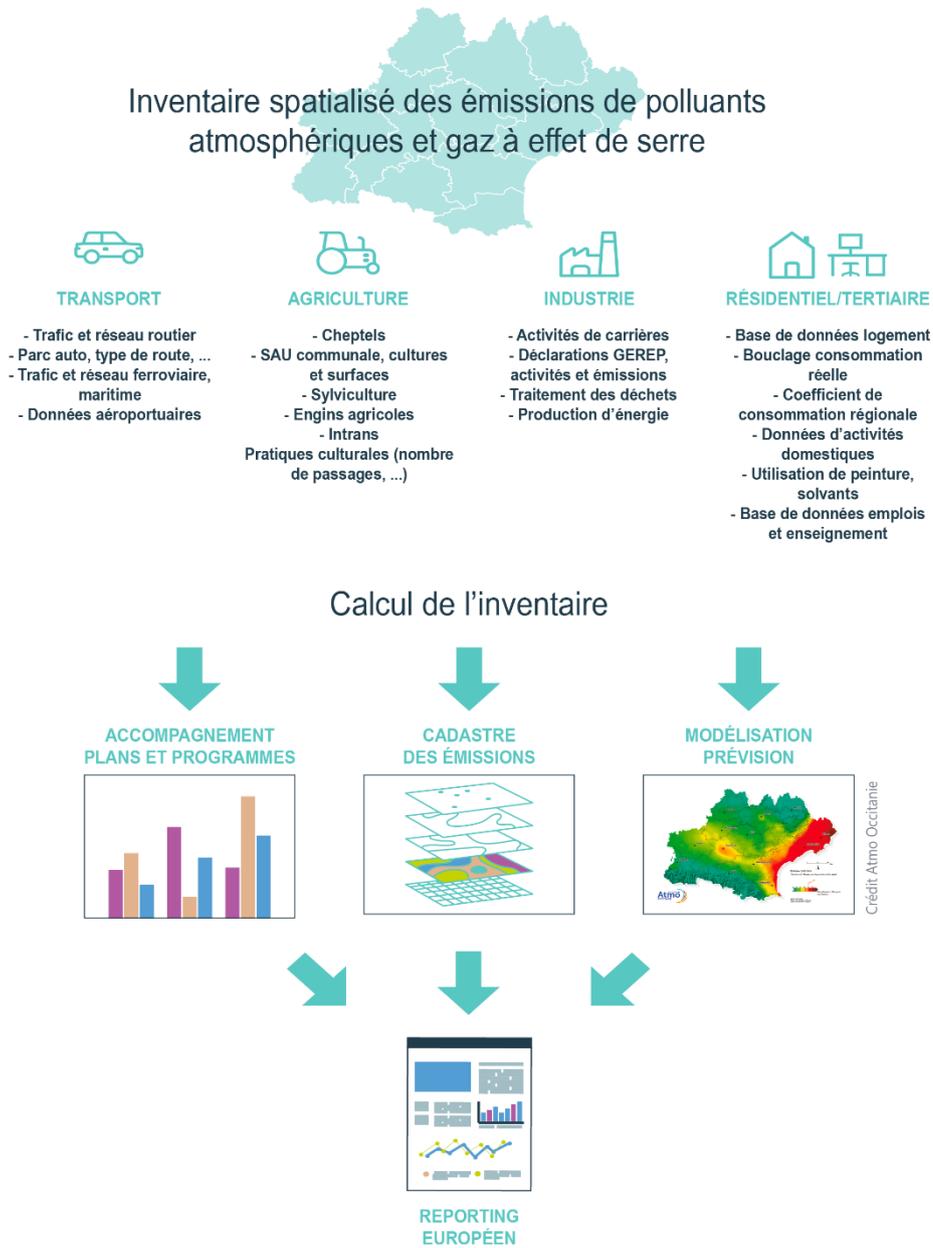


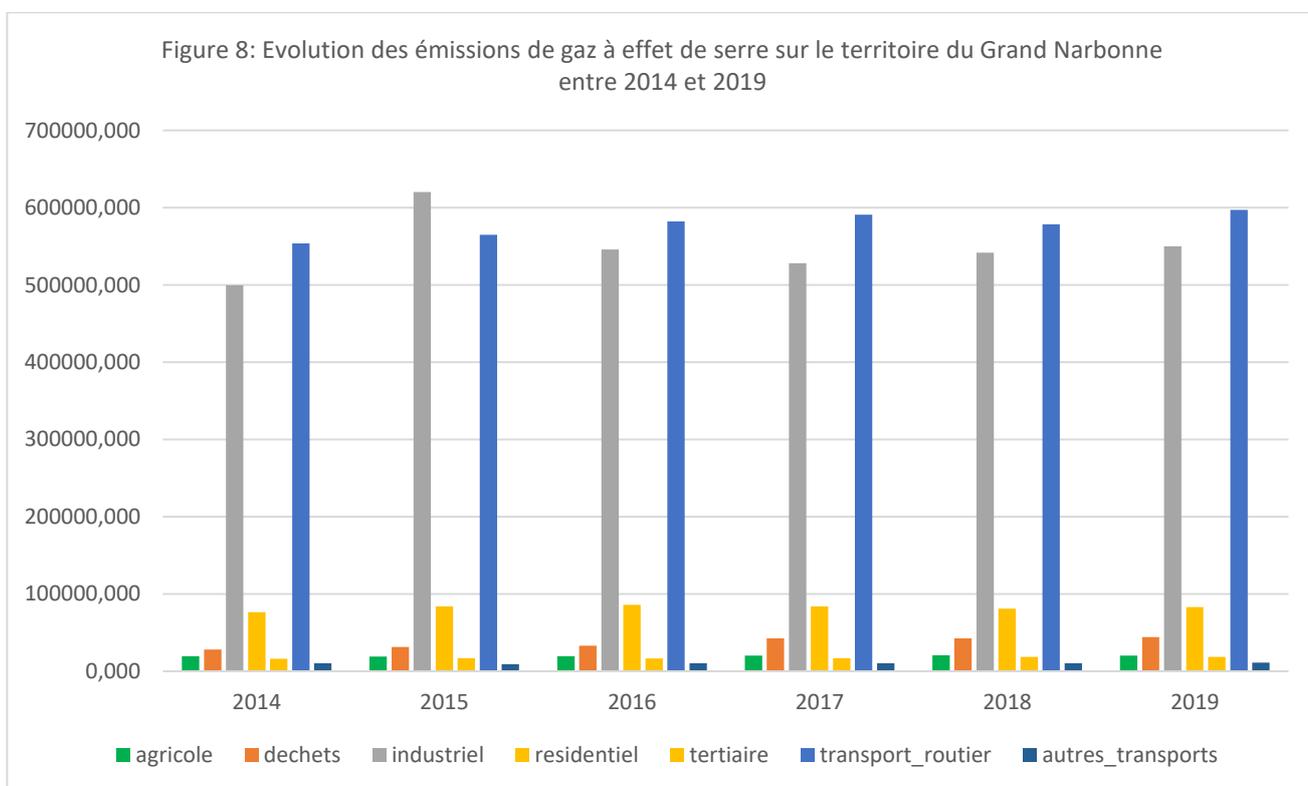
Figure 7 : Schéma de synthèse de l'organisation des inventaires pour les polluants et les GES– Source ATMO

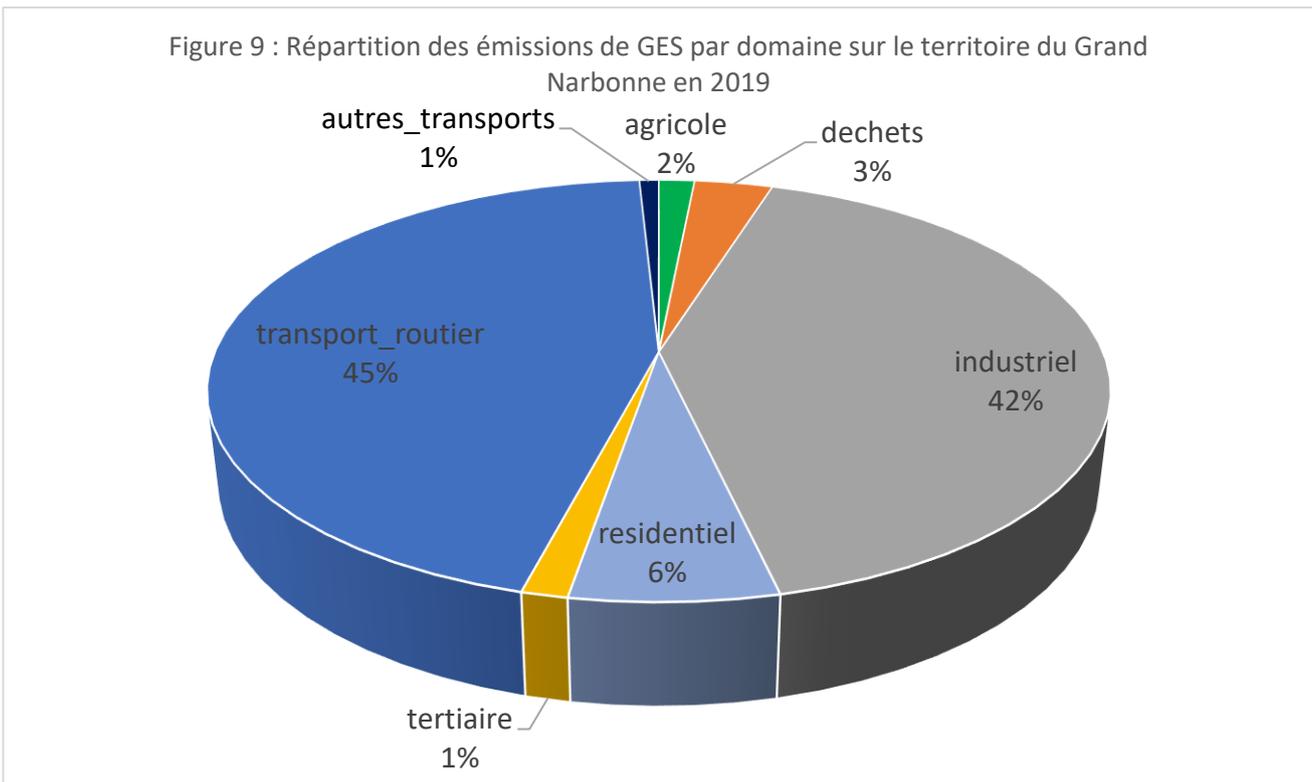
Les données 2014 ont été réactualisées suite à des consolidations et diffèrent donc des données initialement présentées dans le diagnostic en 2019. Les émissions de GES représentent 1 324 kT éq CO₂ en 2019 **soit une augmentation de 10% depuis 2014.**

L'objectif était une baisse de -18% à horizon 2030 et -4% en 2021 par rapport à 2014. Ainsi, il était attendu une baisse de -2,85% entre 2014 et 2019 alors que nous observons une augmentation de 10%.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Evolution |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| Agricole | 19,2 | 19,0 | 19,4 | 20,3 | 20,6 | 20,2 | 5% |
| Déchets | 27,9 | 31,3 | 33,0 | 42,6 | 42,4 | 44,3 | 59% |
| Industriel | 499,8 | 620,5 | 545,9 | 528,2 | 541,7 | 550,1 | 10% |
| Résidentiel | 76,3 | 83,8 | 86,0 | 84,0 | 81,0 | 83,2 | 9% |
| Tertiaire | 16,0 | 16,9 | 16,5 | 16,9 | 18,7 | 18,6 | 17% |
| Transport routier | 553,8 | 564,9 | 582,5 | 591,1 | 578,5 | 597,1 | 8% |
| Autres transports | 10,4 | 9,2 | 10,4 | 10,3 | 10,4 | 11,0 | 6% |
| TOTAL | 1203,4 | 1345,7 | 1293,8 | 1293,4 | 1293,3 | 1324,4 | 10% |

Tableau 3 – Evolution des émissions de GES par domaine (en ktéqCO₂) sur le territoire du Grand Narbonne entre 2014 et 2019 - Source ATMO Occitanie





Les secteurs du transport routier (45%) et industriel (42%) sont les plus gros émetteurs de GES. Tous les secteurs sont à la hausse entre 2014 et 2019.

Il est noté une augmentation de 8% pour le secteur routier lié à l'accroissement du trafic routier et notamment la présence de deux autoroutes, A9 et A61, qui traversent le territoire. La contribution de ces dernières est estimée à 56% des émissions de GES du secteur routier avec 30% sur les routes départementales et 14% des voies urbaines.

Pour le secteur industriel, l'augmentation observée est de 10%. Les données sont calculées à partir :

- Des déclarations des industriels (obligations pour les entreprises de grande taille : Lafarge, Orano...)
- Des données de consommation d'énergies pour les PME-TPE.

Les particules émises par le secteur industriel proviennent en grande partie de l'exploitation de carrières.

Cette hausse est principalement due à une augmentation des émissions de GES du cimentier Lafarge à Port la Nouvelle (Emissions liées au process industriel de production de clinker pour la fabrication de ciment, issues des données déclarées par l'industriel sur le registre des industries polluantes (IREP). Elle est à relier à une hausse d'activité.

L'évolution des GES hors biomasse pour l'industrie est de +8,6 %.

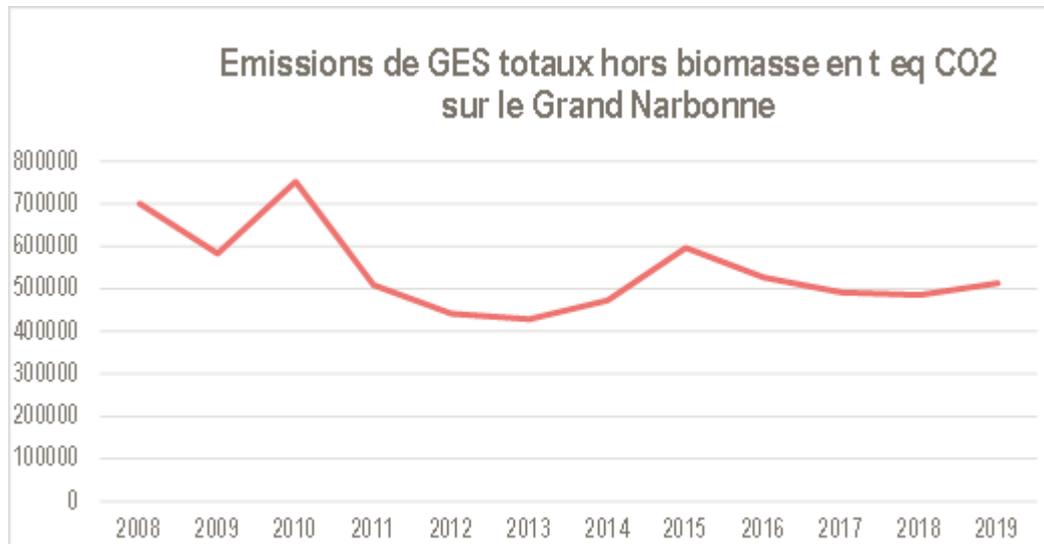


Figure 10 : Evolution des émissions de GES hors CO₂ biomasse sur le territoire du Grand Narbonne –
Source ATMO

Pour ATMO, l'émission de GES de l'industrie hors biomasse est stable, voire légèrement en baisse si nous nous basons sur la période de référence de 2015 à 2019 soit -11% compte tenu de la variation interannuelle entre 2014 et 2015 assez importante.

Il est noté [une augmentation de 59% entre 2014 et 2019 pour les déchets](#). Pour ce secteur, différentes activités sont comptabilisées :

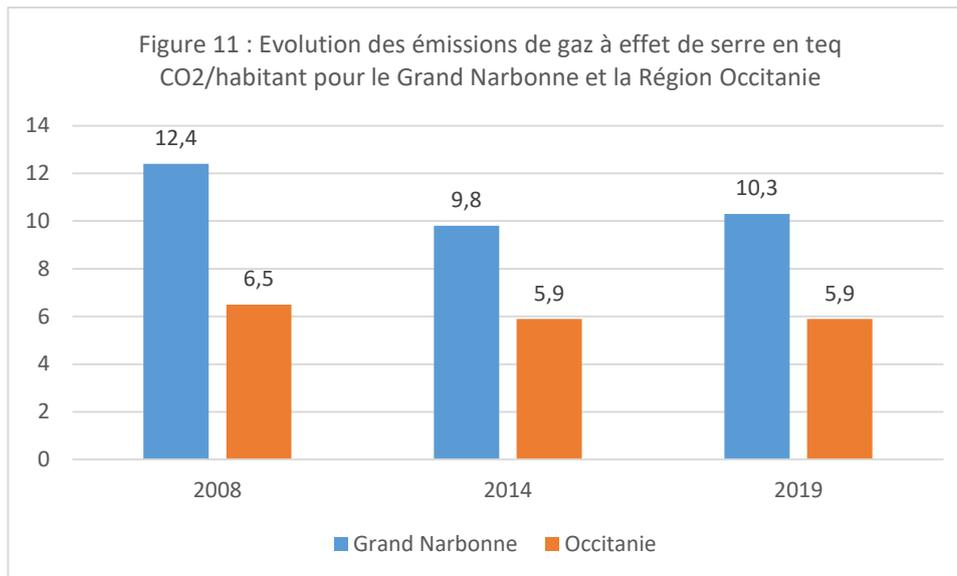
- Stockage des déchets (décharges, enfouissement) ;
- Centre de compostage (déchets verts, boues d'épuration, déchets ménagers... ;
- Traitement des eaux usées ;
- Feux ouverts (agriculture, résidentiel, feux de voitures)

Il est noté que les émissions de NH₃ liées aux déchets augmentent entre 2015 et 2019, passant de 2,42 T à 40,98 T. Si nous prenons les secteurs industrie et déchets confondus, il est observé une hausse de +66% entre 2015 et 2019.

Cette hausse semble cependant s'expliquer par un changement de méthodologie réalisé par ATMO à partir de 2017. En effet, entre 2008 et 2016, les émissions de NH₃ étaient comptabilisées uniquement à partir des déclarations des industriels. A partir de 2017, les émissions de NH₃ sont évaluées : ATMO applique une méthodologie nationale estimant les émissions à partir du tonnage de déchets corrélés à un facteur d'émission spécifique à l'activité. Ce calcul donne effectivement des émissions de NH₃ largement plus importantes qu'auparavant.

Cette hausse est donc vraisemblablement due à une mésestimation, en 2014, de la quantité de référence de NH3 due à l'ancienne méthodologie. En effet, si l'on s'intéresse spécifiquement à l'enfouissement des déchets sur le Grand Narbonne, on remarque une évolution bien différente de la hausse supposée de 1594% d'émissions de NH3. En 2021, l'écopôle Lambert a traité 170 696 T de déchets dont 31,3% provenant du territoire du Grand Narbonne : ce tonnage est en nette diminution par rapport à 2014 (199 763 T dont 34,02% en provenance du territoire), grâce notamment à une valorisation plus importante de la matière et aux efforts de prévention du Grand Narbonne. La quantité de déchets en provenance du Grand Narbonne traitée à Lambert a donc baissé, sur la période, de 21%.

Concernant le résidentiel, le chauffage, dont l'usage d'anciens dispositifs au bois, est à l'origine d'une part importante de particules principalement en hiver.



En comparant les émissions de GES/habitant, nous constatons qu'ils sont supérieurs sur le territoire du Grand Narbonne en comparaison avec la Région Occitanie. Ceci est dû à la présence d'industries polluantes et d'autoroutes.



Pistes d'amélioration

Il est noté une augmentation de 5% des consommations par rapport à 2014. Le secteur du transport routier est le 1^{er} consommateur puis vient le secteur résidentiel puis industriel. Seul le domaine industriel affiche une hausse significative des consommations.

Par ailleurs, il est noté une hausse de 10% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2014. Les secteurs du transport routier et industriel sont les plus gros contributeurs.

En 2020, le Grand Narbonne a intégré l'économie circulaire* dans sa stratégie de développement économique. En 2022, le Grand Narbonne a également recruté un chargé de mission « Territoires d'industrie » afin d'accompagner les entreprises vers la décarbonation de leur production, en travaillant notamment sur le volet Ecologie Territoriale Industrielle. Son rôle consistera à mettre en relation les entreprises du territoire et à leur proposer des alternatives moins émettrices de CO₂.

Dans le domaine de l'habitat, le Grand Narbonne souhaite poursuivre les actions en faveur de la rénovation énergétique. Un guichet unique de l'habitat, fixe et mobile, a été constitué début janvier 2020. La Maison de l'Habitat est labélisée guichet unique Rénov'Occitanie – France Rénov' depuis janvier 2021. Des expérimentations sur le volet « rénovations globales » sont initiées depuis fin 2021. La Maison de l'Habitat est passée de 600 à plus de 2000 nouveaux contacts par an, volume qui devrait encore augmenter grâce à la bannière « France Rénov' ». Sur l'aspect financier, le Grand Narbonne a voté son nouveau règlement d'attribution d'aides à la rénovation énergétique des logements du parc privé et commence à accompagner les bailleurs sociaux.

Dans le domaine des transports, le recrutement d'un chargé de mission Mobilité a permis d'amplifier les actions conduites (cf. bilan des actions ci-après).

3. Les émissions de polluants atmosphériques

Les émissions de polluants, à l'instar des émissions de GES, sont fortement corrélées aux consommations d'énergie.

Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) de mai 2017 fixe des objectifs par polluant par rapport à 2005. Le PCAET a également fixé une trajectoire qui vise une réduction des quantités de polluants émises par rapport à 2015 avec des émissions totales de 4 588 tonnes en 2021.

| Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour 2021 (en t/an) | | | | | | |
|---|------------|------------|----------------|-------------------|------------|------------|
| | PM10 | PM2,5 | Oxydes d'azote | Dioxyde de soufre | COV | NH3 |
| Résidentiel | 123 | 120 | 85 | 22 | 497 | 0 |
| Tertiaire | 1 | 1 | 27 | 7 | 1 | 0 |
| Transport routier | 218 | 148 | 2149 | 4 | 115 | 18 |
| Autres transports | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Agriculture | 31 | 15 | 82 | 0 | 18 | 91 |
| Déchets | 7 | 6 | 5 | 0 | 7 | 61 |
| Industrie hors branche énergie | 122 | 28 | 303 | 94 | 176 | 8 |
| Industrie branche énergie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 501 | 318 | 2651 | 127 | 813 | 178 |

Tableau 4 – Evolution attendue des émissions de polluants par domaine (en t/an) du Grand Narbonne entre 2014 et 2019 - Source AERE - ATMO Occitanie

Emissions de polluants atmosphériques en 2015

| | NOX | PM10 | PM2.5 | COVNM | SO2 | NH3 |
|-------------------|----------------|---------------|---------------|----------------|--------------|---------------|
| agricole | 110,03 | 26,45 | 9,89 | 13,32 | 0,11 | 139,32 |
| autres transports | 223,49 | 20,12 | 10,20 | 8,44 | 5,41 | 0,01 |
| déchets | 4,66 | 7,81 | 7,69 | 6,88 | 0,07 | 2,42 |
| industriel | 675,82 | 146,81 | 24,74 | 347,58 | 48,00 | 24,79 |
| résidentiel | 62,55 | 115,86 | 113,34 | 532,71 | 11,90 | 0,45 |
| tertiaire | 19,15 | 0,52 | 0,52 | 1,38 | 3,17 | 0,00 |
| transport routier | 2202,38 | 126,99 | 98,33 | 120,81 | 3,62 | 20,52 |
| Total | 3298,08 | 444,55 | 264,71 | 1031,12 | 72,28 | 187,50 |

Tableau 5 – Quantité de polluants émis par domaine (en t/an) du Grand Narbonne en 2015 - Source ATMO Occitanie

Emissions de polluants atmosphériques en 2019

| | NOX | PM10 | PM2.5 | COVNM | SO2 | NH3 |
|-------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| agricole | 96,65 | 21,05 | 7,26 | 8,31 | 0,05 | 196,49 |
| autres transports | 259,49 | 19,94 | 10,56 | 9,97 | 6,55 | 0,01 |
| déchets | 5,28 | 7,72 | 7,60 | 7,24 | 0,08 | 40,98 |
| industriel | 716,31 | 151,23 | 21,06 | 261,21 | 27,93 | 4,37 |
| résidentiel | 60,92 | 101,42 | 99,21 | 529,36 | 11,79 | 0,38 |
| tertiaire | 20,87 | 0,53 | 0,52 | 1,36 | 2,87 | 0,00 |
| transport routier | 1773,32 | 106,04 | 75,79 | 84,61 | 3,82 | 19,92 |
| Total | 2932,83 | 407,94 | 222,00 | 902,07 | 53,09 | 262,14 |

Tableau 6 – Quantité de polluants émis par domaine (en t/an) du Grand Narbonne en 2019 - Source ATMO Occitanie

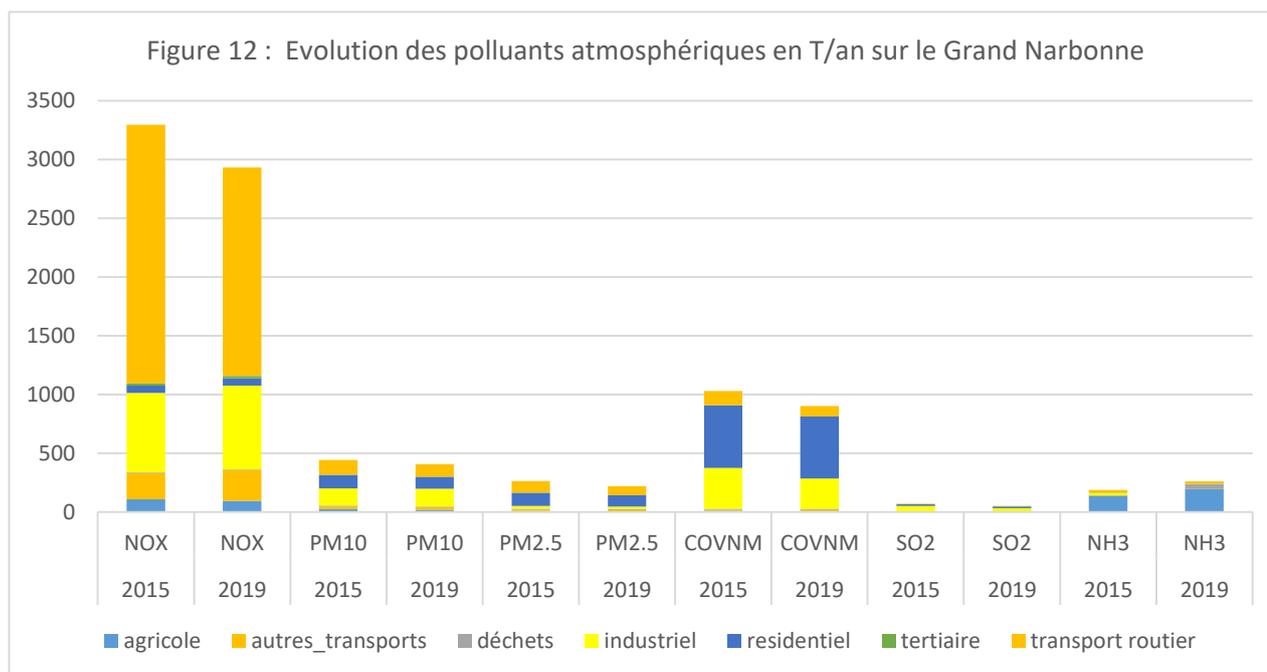
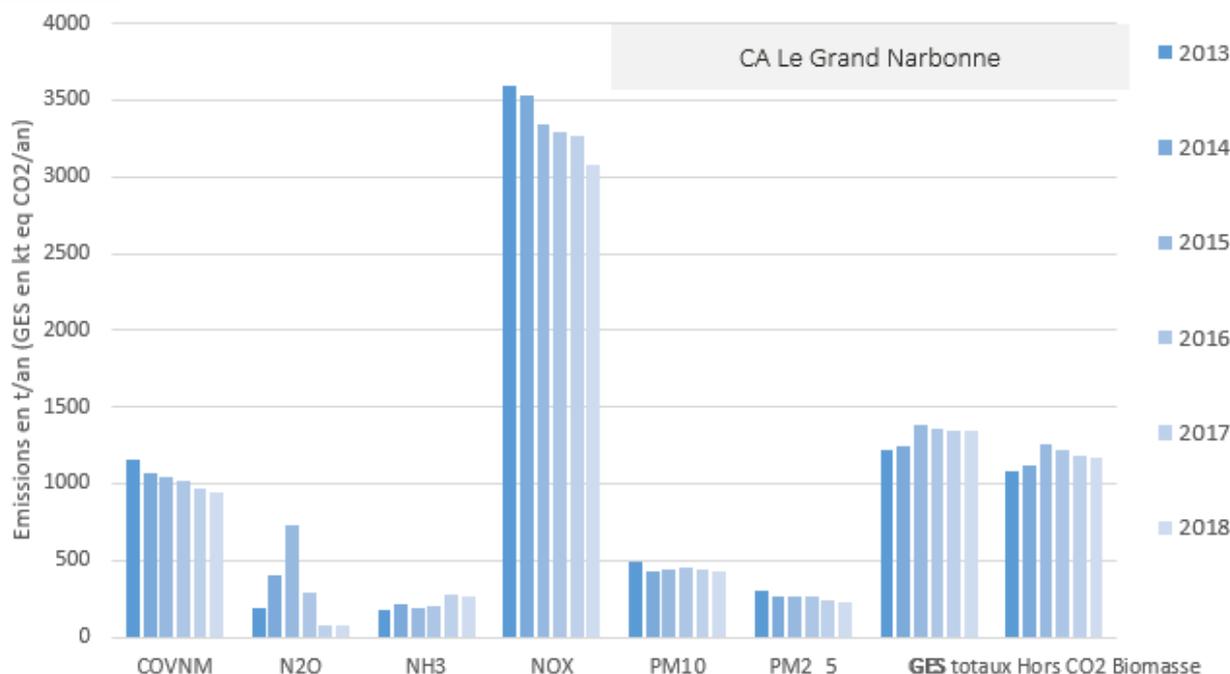




Figure 13 : Evolution tendancielle des émissions polluantes et des GES



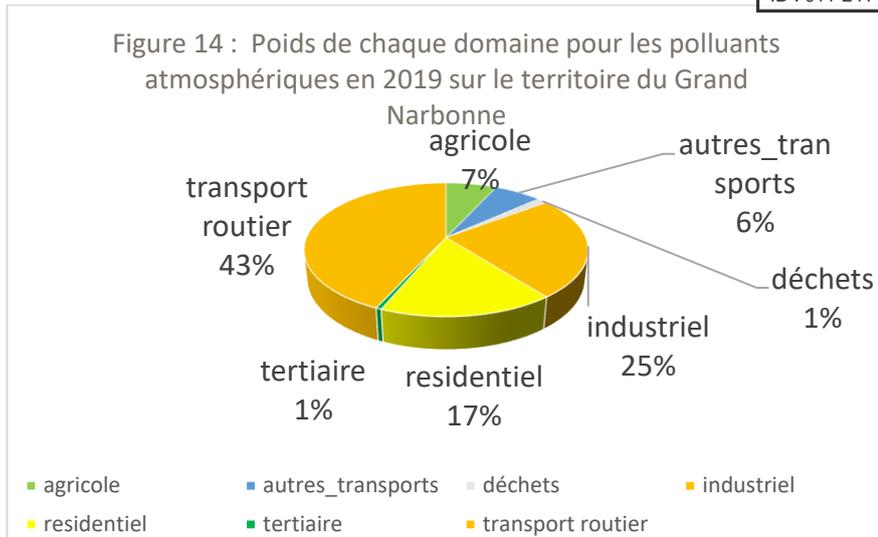
Le PCAET a pour but d'atteindre les objectifs suivants en 2021 :

| Emissions en tonnes | 2015 | Objectif PCAET 2021 | | 2019 | Objectif PREPA à partir de 2020/2005 | Evolution 2019/2015 |
|---------------------|------|---------------------|------|------|--------------------------------------|---------------------|
| | | -4% | 3212 | | | |
| NOx | 3298 | -4% | 3212 | 2933 | -50% | -11% |
| PM10 | 444 | -4% | 426 | 408 | | -8% |
| PM2,5 | 265 | -5% | 251 | 222 | -27% | -16% |
| COVNM | 1031 | 0% | 1038 | 902 | -43% | -13% |
| SO2 | 72 | -3% | 71 | 53 | -55% | -26% |
| NH3 | 187 | -3% | 181 | 262 | -4% | 40% |

Tableau 7 – Evolution des émissions de polluants par rapport aux objectifs (en t/an) du Grand Narbonne entre 2015 et 2019 - Source ATMO Occitanie

Les émissions de polluants s'élèvent respectivement à 5 298 T en 2015 et 4 780 T en 2019 soit une baisse de 10%.

Pour rappel, une baisse de 4% entre 2015 et 2019 était attendue pour suivre la trajectoire permettant d'atteindre l'objectif d'une baisse de 15% des émissions de polluants prévue dans le PCAET.



Le principal domaine contributeur aux polluants est le secteur routier suivi du secteur industriel.

Les principaux polluants émis sur le territoire sont les NOx et les COV dont il est observé une baisse significative des polluants dans le secteur routier, avec notamment une diminution des NOx et COV.

Les PM2,5 et COV sont les principaux contributeurs pour le secteur résidentiel avec le chauffage au bois et les solvants et peintures. Les PM10 et le dioxyde de soufre sont, quant à eux, les principaux contributeurs pour le secteur industriel.

Les particules PM10 sont liées à l'industrie (carrières) et au résidentiel (chauffage au bois). Elles sont en légère diminution.

Des dépassements réglementaires à proximité de trafic routier ont été observés sur le territoire du Grand Narbonne pour le dioxyde d'azote en 2019 et 2020.

L'objectif de qualité pour la protection de la végétation et de la santé humaine n'est pas respecté pour l'ozone. Ce dernier retrouvé dans les airs est le produit de réactions chimiques entre les NOx et essentiellement les COV dans des conditions d'ensoleillement et de températures élevées. Le secteur cible prioritaire est le trafic routier.

Enfin, il est observé une augmentation des NH3 (ammoniac) due principalement au secteur agricole et des déchets qui s'explique essentiellement par un changement de méthodologie de l'ATMO entre 2014 et 2019. Par ailleurs la loi climat et résilience cible particulièrement le secteur agricole pour la pollution par l'ammoniac (article 208). Un plan d'action national en vue de la réduction des émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote liées aux usages d'engrais azotés minéraux est attendu.

Une convention a été passée avec ATMO Occitanie afin d'évaluer l'impact des actions du PCAET sur la qualité de l'air à un horizon 2030. L'analyse du plan d'actions a permis les conclusions suivantes.

En matière d'aménagement et de mobilité, le report modal de la voiture vers les transports publics et modes actifs envisagé permet une réduction des émissions de NOx de près de 80 tonnes et de GES de 55 tonnes en comparaison d'un scénario tendanciel à horizon 2030. Sans ces actions, les émissions de GES augmenteraient de près de 5% par rapport à 2017. Les actions du PCAET liées à la mobilité ont donc une incidence positive sur la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques.

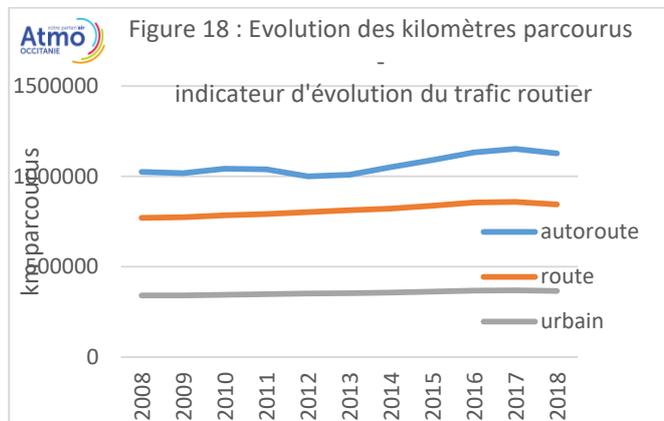
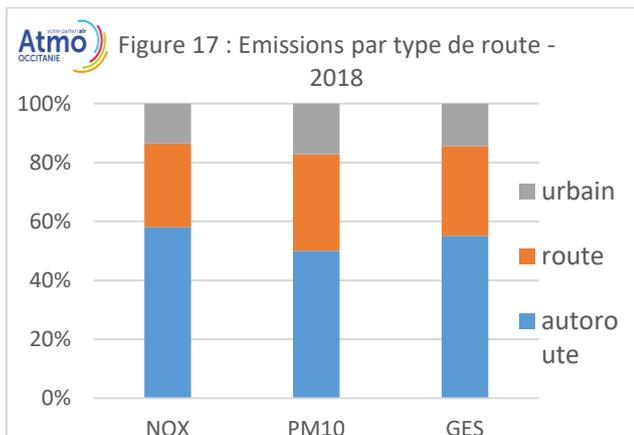
La rénovation des bâtiments existants conduit à la réduction des besoins énergétiques par l'isolation des bâtiments et au remplacement des équipements de chauffage par des équipements plus

performants. Les émissions de particules fines, particulièrement présentes dans ce secteur, doivent ainsi se voir réduites de 69% par rapport à 2014 à horizon 2030. Les émissions de COV et de SO₂ diminueraient elles aussi de façon conséquente (74%).

L'évolution des pratiques agricoles permettent une meilleure qualité de l'air par la réduction des émissions de NH₃ et de particules. La diminution des consommations énergétiques des bâtiments et engins agricoles contribuerait également à la diminution des émissions.

En 2019, les émissions totales pour les 6 polluants considérés représentent 4 780 tonnes et sont essentiellement dues aux oxydes d'azote et COV. L'effort reste à poursuivre pour le NH₃ en lien avec les épandages.

L'impact des routes



Les graphiques établis par ATMO Occitanie permettent de visualiser, d'une part, l'augmentation du trafic, surtout autoroutier, entre 2008 et 2018 et, d'autre part, la part importante des autoroutes dans la pollution au NOx et aux particules fines.



Pistes d'amélioration

Il est noté une baisse de 10% des 6 polluants atmosphériques analysés par rapport à 2015. Le principal domaine contributeur aux polluants est le secteur routier suivi du secteur industriel. Les principaux polluants émis sur le territoire sont les NOx et les COV. La plus forte augmentation observée entre 2015 et 2019 est due à l'ammoniac NH₃ avec des hausses très significatives. Ce polluant peut être lié aux domaines agricoles (épandage d'engrais), industriels et des déchets (enfouissement).

En matière de déchets, entre 2015 et 2020, une baisse de 10% des ordures ménagères résiduelles est observée. L'effort pour limiter les déchets enfouis se poursuit avec notamment la mise en place de nouvelles filières de valorisation : mobilier, combustible solide de récupération par convention avec le site de Lafarge. Entre 2014 et 2021, il est noté 21% de réduction du tonnage des déchets enfouis, issus du territoire du Grand Narbonne.

4. La production d'énergies renouvelables

Les données sont fournies par l'observatoire Oreo dont les sources proviennent de RTE, Enedis, SDeS et les exploitants.

| | 2014 | 2019 | Evol° |
|--|-------|-------|-------------|
| Puissance installée totale EnR [MW] | 144 | 193,8 | +34% |
| Production EnR totale [GWh] | 407,9 | 541,5 | +33% |

| | 2014 | 2019 | Evol° |
|--|-------|-------|-------------|
| Puissance installée EnR élec [MW] | 140,9 | 188,3 | +34% |
| Production EnR élec [GWh] | 284,9 | 401,6 | +41% |

| | 2014 | 2019 | Evol° |
|---|------|-------|-------------|
| Puissance installée EnR thermique [MW] | 3,1 | 5,5 | +77% |
| Production EnR th [GWh] | 123 | 139,9 | +14% |

| Type d'énergie | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Hydroélectricité | 2,9 | 2,9 | 2,9 | 2,9 | 2,9 | 2,9 |
| Eolien | 93,2 | 93,2 | 93,2 | 111,6 | 123,1 | 123,1 |
| Photovoltaïque | 42,6 | 43,2 | 52,0 | 55,5 | 60,0 | 60,0 |
| Biométhanisation | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 |
| Incinérateurs déchets | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Cogénération bois | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL ELECTRICITE | 140,9 | 141,6 | 150,3 | 172,2 | 188,2 | 188,3 |
| Biométhanisation | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Incinérateurs déchets | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Cogénération bois | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Bois chaufferies automatiques | 3,1 | 3,1 | 3,1 | 3,1 | 3,2 | 5,5 |
| TOTAL THERMIQUE | 3,1 | 3,1 | 3,1 | 3,1 | 3,2 | 5,5 |

Tableau 10 : Evolution de la puissance installée en MW – Source Oreo

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Hydroélectricité | 6,7 | 5,0 | 2,5 | 3,1 | 5,3 | 1,3 |
| Eolien | 208,2 | 210,2 | 217,3 | 255,2 | 273,1 | 297,4 |
| Photovoltaïque | 56,8 | 64,8 | 75,6 | 83,9 | 80,4 | 89,6 |
| Biométhanisation | 13,3 | 12,8 | 11,8 | 15,1 | 14,2 | 13,3 |
| Incinérateurs déchets | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Cogénération bois | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL ELECTRICITE | 284,9 | 292,8 | 307,2 | 357,4 | 373,0 | 401,6 |
| Biométhanisation | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Incinérateurs déchets | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Cogénération bois | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Bois chaufferies automatiques | 11,0 | 11,0 | 11,0 | 11,0 | 11,0 | 23,8 |
| Bois domestique | 112,0 | 124,8 | 134,1 | 125,2 | 116,9 | 116,1 |
| TOTAL THERMIQUE | 123,0 | 135,8 | 145,1 | 136,2 | 127,9 | 139,9 |

Tableau 11 : Evolution de la production en GWh – Source Oreo

A partir de ces chiffres, nous avons l'évolution suivante entre 2014 et 2019 :

Puissance installée en éolien : +32%

Objectif 2030 : + 65 MW dont 35 MW issus du repowering pour atteindre 245 MW sur le territoire du Grand Narbonne et du Parc (180 MW en 2018).

En 2019, si nous considérons uniquement le territoire du Grand Narbonne, 50% de l'objectif est atteint et +29,9 MW ont été installés.

Puissance installée en solaire PV : +41%

Objectif 2030 : + 115 MWc (57 MWc en 2018 sur le territoire du Grand Narbonne et du Parc).

En 2019, si nous considérons le territoire du Grand Narbonne, 28% de l'objectif fixé est atteint avec 32,8 MWc installés.

Puissance installée en chaufferie-bois : +77%

Objectif 2030 : +24 MWth avec 80 chaufferies de 0,3 MW (petits réseaux de chaleur desservant des bâtiments publics et logements).



| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Consommations totales en GWh | 2 882 | 3 014 | 3 134 | 3 178 | 2 970 | 3 016 |
| Production totale d'ENR en GWh | 407,9 | 428,6 | 452,3 | 493,6 | 500,9 | 541,5 |
| Taux d'ENR | 14% | 14% | 14% | 16% | 17% | 18% |
| Consommations totales d'électricité en GWh | 803 | 828 | 835 | 836 | 837 | 827 |
| Production totale d'ENR électrique en GWh | 284,9 | 292,8 | 307,2 | 357,4 | 373 | 401,6 |
| Taux d'électricité renouvelable/consommations d'électricité | 35% | 35% | 37% | 43% | 45% | 49% |

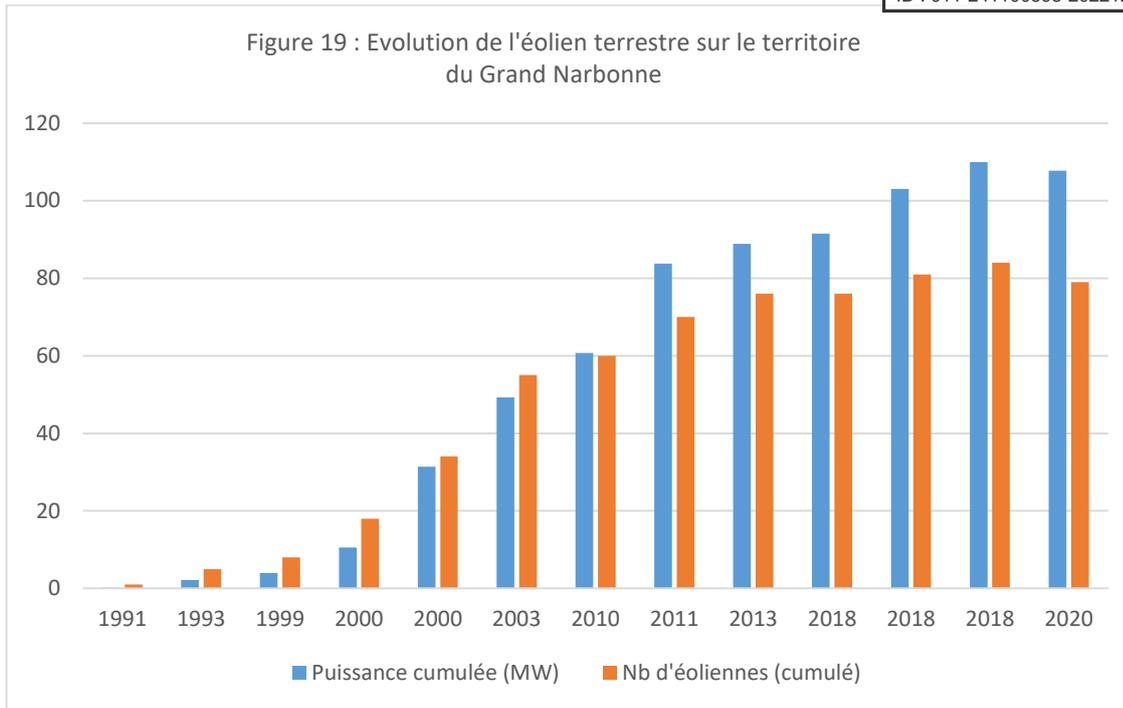
Tableau 12 : Taux d'énergie renouvelable du territoire

a. L'éolien

Evolution de la puissance éolienne sur la base d'un recensement sur le territoire

| Année | Puissance cumulée (MW) | Nb d'éoliennes (cumulé) | P supp (MW) | Nb éol supp. | Commentaire |
|-------|------------------------|-------------------------|-------------|--------------|--|
| 1991 | 0,2 | 1 | 0,2 | 1 | Port la Nouvelle - 1ère éolienne raccordée au réseau |
| 1993 | 2,2 | 5 | 2 | 4 | Port la Nouvelle |
| 1999 | 4 | 8 | 1,8 | 3 | Portel des Corbières Lastours |
| 2000 | 10,6 | 18 | 6,6 | 10 | Sigean |
| 2000 | 31,4 | 34 | 20,8 | 16 | Treilles |
| 2003 | 49,25 | 55 | 17,85 | 21 | Névian |
| 2010 | 60,75 | 60 | 11,5 | 5 | Plan du pal Portel |
| 2011 | 83,75 | 70 | 23 | 10 | La Palme – Roquefort des Corbières |
| 2013 | 88,85 | 76 | 5,1 | 6 | Pouzols Minervois |
| 2018 | 91,55 | 76 | 2,7 | 0 | repowering Lastours (3x0,9 MW) |
| 2018 | 103,05 | 81 | 11,5 | 5 | Cuxac d'Aude |
| 2018 | 109,95 | 84 | 6,9 | 3 | Cruscades Ornaisons Villedaigne |
| 2020 | 107,75 | 79 | -2,2 | -5 | Démantèlement de Port la Nouvelle |

Tableau 13 : Recensement des sites éoliens



4 projets ont été refusés depuis 2015 (Caves, Fitou, Montredon et Raissac) compte tenu essentiellement des enjeux de biodiversité et de paysage.

7 ont été autorisés depuis 2015 (Portel des Corbières repowering, Cuxac d'Aude x2, Villedaigne x2, Treilles repowering (recours) et Sainte Valière) dont 4 non encore construits (Sainte Valière, Cuxac d'Aude, Treilles, Villedaigne).

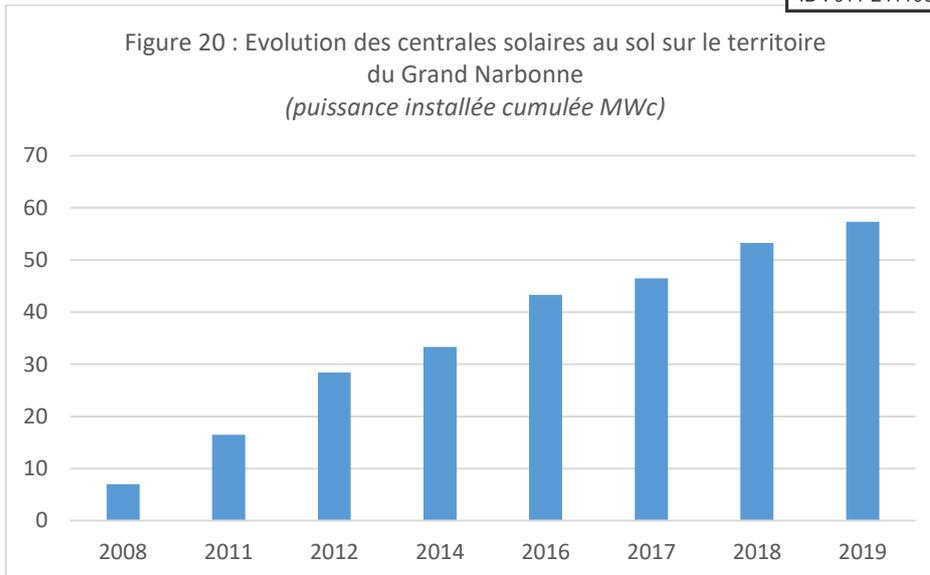
A noter que les deux fermes pilotes en éolien off-shore, d'une puissance de 30 MW chacune, sont en cours de construction pour une mise en service à horizon 2023.

b. L'énergie solaire photovoltaïque

Un recensement des centrales solaires au sol en fonctionnement a été effectué.

| | Puissance cumulée (MWc) | Superficie cumulée (ha) | P ^{supp} (MWc) | Superficie supp. (ha) | Commentaire |
|------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------|
| 2008 | 7 | 20 | 7 | 20 | Narbonne Malvesi |
| 2011 | 16,5 | 41,6 | 9,5 | 21,6 | La Palme Roquefort |
| 2012 | 28,4 | 78,6 | 11,9 | 37 | Saint Marcel |
| 2014 | 33,3 | 89,3 | 4,9 | 10,7 | Pouzols Minervois |
| 2016 | 43,3 | 106,5 | 10 | 17,2 | Roquefort Nord |
| 2017 | 46,5 | 112,3 | 3,2 | 5,8 | Sigean |
| 2018 | 53,3 | 128,3 | 6,8 | 16 | Ginestas |
| 2019 | 57,3 | 135,8 | 4 | 7,5 | Narbonne Livière |

Tableau 14 : recensement des parcs solaires



3 projets ont été refusés/annulés depuis 2015 (Portel des Corbières, Narbonne (Energies Participatives du Narbonnais), Treilles) pour des raisons d'enjeux de biodiversité et non-respect de la loi littoral pour le projet participatif sur Narbonne.

7 projets ont été autorisés depuis 2015 (Roquefort Le Brugassa, Sigean les Aspres, Ginestas, Narbonne Livière et Resplandy, Raissac, Leucate agriPV), dont 2 non construits.

Le projet de centrale solaire au sol et flottante de 18MWc, portée par Akuo Energy, sur la commune de Raissac d'Aude fait l'objet actuellement d'un recours par France Nature Environnement, qui suspend sa réalisation. La centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Resplandy sur Narbonne de 9,5 MWc est en cours de construction.

Aussi, l'objectif de +15 MWc à horizon 2030 de centrales solaires au sol sera largement atteint. En revanche, la hausse visée de + 80 MWc de toitures et +15 MWc en ombrières est à consolider.

En juillet 2021, les communes ont fait l'objet d'une enquête pour connaître leurs attendus en matière d'installation solaire en toiture et ombrières. En décembre 2021, un club climat des communes a porté sur le sujet. En 2022, il est envisagé de lancer un AMI solaire pour accompagner les communes du territoire Grand Narbonne/Parc à développer des projets sur les toitures et parkings communaux.



Pistes d'amélioration

Il est noté une hausse de 34% de la puissance installée en énergie renouvelable, avec une autonomie énergétique de 18% et électrique de 49%, essentiellement lié à des installations éoliennes et solaires. L'énergie biomasse, via les chaufferies bois, a connu également un essor grâce notamment à l'accompagnement des communes par le Syaden. Les deux fermes pilotes en éolien off-shore sont en cours de construction.

Le scénario visait un développement conséquent du solaire photovoltaïque en toiture et ombrières. Aussi, pour favoriser ce type d'installations, le Grand Narbonne et le Parc ont souhaité mettre en place une démarche d'accompagnement et lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt en direction des développeurs pour installer des centrales solaires en toitures et ombrières d'ici la fin de l'année 2022.

5. La séquestration carbone

Nous avons évalué le stock de carbone sur le territoire du Grand Narbonne à partir des données issues de la base Corine land cover. Les données 2012 ont été réactualisées depuis.

Pour le calcul de la séquestration carbone, nous prenons en compte le stockage du carbone dans les sols sur 30 cm, quantité variable selon l'occupation du sol (forêt, culture, prairie et sol naturel, vignes et vergers, sols artificiels). En fonction de cette occupation, la totalité des surfaces de même type est multipliée par leur capacité de stockage du carbone, basé d'après le tableau ci-après.

| Occupation | Quantité de carbone du sol (30 cm) | Source |
|--------------------------|------------------------------------|--------------|
| Forêt | 70 tC/ha | OMINEA 2010 |
| Culture | 40 tC/ha | OMINEA 2010 |
| Prairie et sols naturels | 65 tC/ha | OMINEA 2010 |
| Vignes, vergers | 51 tC/ha | Alterre 2007 |
| Sols artificiels | 30 tC/ha | Alterre 2007 |

Tableau 15 : Capacité de stockage des différents types d'occupation des sols (Source : AERE)

| | ARTIFICIELS | | CULTURES | | VIGNES ET VERGERS | | FORETS | | PRAIRIES ET SOLS NATURELS | |
|---|-------------|-----------------------|-------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|
| | Total en ha | stock carbone (en tc) | Total en ha | stock carbone (en tc) | Total en ha | stock carbone (en tc) | Total en ha | stock carbone (en tc) | Total en ha | stock carbone (en tc) |
| 2012 | 7430 | 222900 | 9802 | 392085 | 33144 | 1690369 | 6272 | 439045 | 36729 | 2387404 |
| 2018 | 7564 | 226932 | 9779 | 391171 | 33095 | 1687839 | 6173 | 432117 | 36766 | 2389810 |
| Variation | 134 | 4032 | -23 | -914 | -50 | -2529 | -99 | -6927 | 37 | 2406 |
| Variation en t éq CO₂ | | 14783 | | -3352 | | -9274 | | -25400 | | 8822 |

Tableau 16 : Séquestration carbone par type d'occupation des sols

Le stock de carbone est estimé à 5 131 802 tonnes de carbone en 2012 (donnée actualisée) contre 5 127 869 en 2018 soit une baisse de 3 933 tonnes de carbone (soit -14 421 t_{éq} CO₂) lié à une augmentation de l'artificialisation des sols avec +134 ha entre 2012 et 2018 mais également un accroissement des prairies et sols naturels de 37 ha. Ceci correspond à une variation annuelle de 2 404 T_{éq} CO₂.

Dans le diagnostic du PCAET, les surfaces en forêt étaient stables entre 2006 et 2012. Une séquestration annuelle dans le bois forêt avait été estimée sur la base des hypothèses régionales de production annuelle d'après l'inventaire forestier de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (Information Grandeur Nature). Ces hypothèses représentaient la moyenne sur les années 2012 à 2016.

| Source | Hypothèses | |
|------------------------------------|----------------------------|--|
| IGN Languedoc Roussillon 2012-2016 | Taux d'accroissement | 3% |
| | Production annuelle | 3,30 m ³ /ha/an |
| | Taux de récolte/production | 44% |
| REX AERE | Stockage dans le bois brut | 0,86925 tCO ₂ /m ³ |

Tableau 17 : Capacité de stockage carbone dû à la croissance du bois (Source : AERE)

En 2012, le stock lié à l'accroissement du bois avait été estimé à 12 369 kT_{éq} CO₂/an stockées durablement dans la forêt du territoire pour une surface de 7 700 ha. Avec la base 2012 revue, nous obtenons seulement 10 075 T_{éq} CO₂ /an stockés avec 6 272 ha de forêts.

En 2018, nous avons un stockage carbone de seulement 9 916 T_{éq} CO₂/an soit une baisse annuelle de 159 T_{éq} CO₂/an. Nous avons donc une séquestration totale estimée à 7 512 T_{éq} CO₂/an en 2018 contre 5 913 T_{éq} CO₂/an en 2012 soit une hausse de + 1 599 T_{éq} CO₂/an.

La possibilité de développement de la séquestration carbone n'est pas connue et doit faire l'objet d'études inscrites dans les actions du PCAET et pilotées par le Parc :

- "Mieux connaître les potentiels de captage stockage carbone des espaces agricoles", sous-action de l'action 7 "Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable" ;

- "Mieux connaître et valoriser les services rendus par les zones humides", sous-action de l'action 11 "Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer".

Dans l'attente des résultats de cette étude, aucun objectif n'a pour l'instant été fixé.





Pistes d'amélioration

La séquestration carbone a augmenté sur le territoire en lien avec le changement d'affectation des sols et l'accroissement du bois des forêts. Le SCoT et les attendus de la loi Résilience et climat d'août 2021 en termes d'artificialisation nette des sols (division par deux du rythme d'artificialisation des sols dans les dix prochaines années pour atteindre une artificialisation nette de zéro en 2050) vont favoriser le stockage du carbone dans les sols.

L'élaboration de chartes privilégiant les terrains artificialisés et dégradés pour le développement des énergies renouvelables va contribuer à limiter l'artificialisation des sols naturels et agricoles.

Le scénario visait un développement conséquent du solaire photovoltaïque en toiture et ombrières. Aussi, pour favoriser ce type d'installations, le Grand Narbonne et le Parc ont souhaité mettre en place une démarche d'accompagnement et lancer un AMI d'ici la fin de l'année 2022.

Le travail sur l'artificialisation des sols est renforcé suite à la parution de la loi Résilience et climat du 22 août 2022 qui fixe un objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050. Il a été décidé de diviser par 2 la consommation en Espaces naturels, agricoles et forestiers sans attendre le prochain bilan du SCoT. Une étude sur le foncier mobilisable est lancée. Un outil SIG partagé sur les enveloppes urbaines avec les 37 communes est en cours de développement.

L'utilisation des données Occsol, base de données en cours d'actualisation, va permettre d'améliorer la caractérisation des flux carbone sur le territoire et notamment pour les zones humides.

Synthèse de l'état d'avancement de la trajectoire

EVOLUTION ENTRE 2014 ET 2019 (2015 et 2019 pour les polluants, 2012 et 2018 pour la séquestration carbone)

Emissions de gaz à effet de serre

+10 %



Emissions de polluants atmosphériques

-10 %



Puissance en énergies renouvelables installée

+34 %



Consommations énergétiques

+5 %



Séquestration carbone entre 2012-2018

+ 1 599 T éqCO₂/an



Etat d'avancement des actions

Les 6 axes stratégiques sont les suivants :

| Axes du PCAET | Intitulé |
|---------------|--|
| AXE 1 | REDUIRE les consommations d'énergie et d'eau tout en améliorant le confort et la santé |
| AXE 2 | ENCOURAGER les mobilités alternatives au "tout voiture" |
| AXE 3 | SOUTENIR les filières de la croissance verte |
| AXE 4 | DEVELOPPER les énergies renouvelables thermiques et électriques |
| AXE 5 | FAVORISER l'adaptation au changement climatique et la séquestration carbone |
| AXE 6 | SYSTEMATISER la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie |

| Intitulé de l'action | Axes stratégiques | Cible de l'action |
|--|-------------------|--|
| Action 1 : Engager l'éco-exemplarité des collectivités | 1 | Collectivités |
| Action 2 : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un Parcours service coordonné | 1, 3 | Particuliers, bailleurs |
| Action 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation | 1, 3, 4 | Particuliers, entreprises, bailleurs, communes |
| Action 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité | 2, 5, 6 | Communes, aménageurs |
| Action 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture | 2 | Tous publics |
| Action 6 : Développer le tourisme durable | 1, 2 | Touristes, hébergeurs touristiques |
| Action 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable | 1 | Entreprises agricoles |
| Action 8 : Soutenir l'innovation des filières de la croissance verte | 3, 4 | Entreprises, acteurs de la recherche |
| Action 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux notamment pour favoriser la séquestration carbone | 3 | Tous publics |
| Action 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative | 3, 4 | Tous publics |
| Action 11 : Adapter le territoire et les éco-systèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer | 5 | Tous publics |
| Action 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau | 5 | Tous publics |
| Action 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie | 1, 4 | Particuliers, Distributeurs, Bailleurs sociaux ; Entreprises tertiaires et industrielles |
| Action 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique | 4, 6 | Acteurs moteurs de la transition énergétique |
| Action 15 : Partager le suivi et l'évaluation du plan climat avec l'ensemble des acteurs du territoire | 6 | Tous publics |

Pilotage des actions et sous-actions

Pilotage Grand Narbonne

Pilotage Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Pilotage Grand Narbonne & Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Etat des sous-actions

| | |
|--|--------------|
| | Abandonnée |
| | Non démarrée |
| | Démarrée |
| | Avancée |
| | Réalisée |

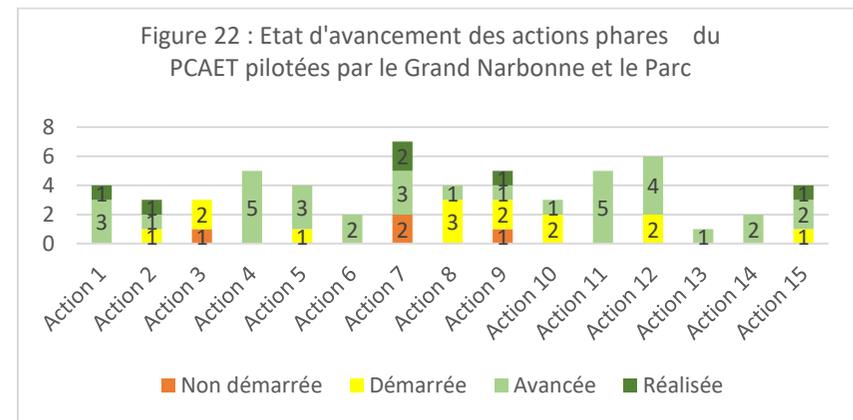
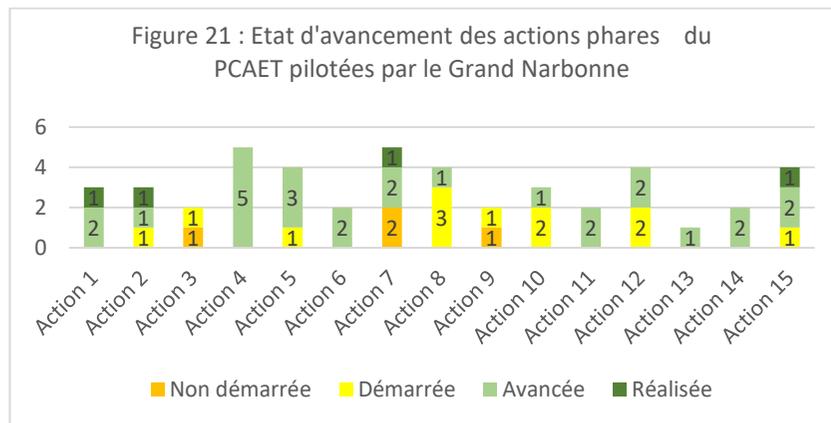
Les codes couleur associé au porteur des actions sont repris ci-après pour chaque sous-action

Comme nous avons pu le constater les données de suivi des consommations, émissions de polluants et GES ou encore production d'énergie renouvelables sont produites a posteriori. Aussi, les chiffres disponibles ne permettent pas de disposer d'un état des lieux en temps réel et d'évaluer l'impact des actions du Plan climat. Les données consolidées les plus récentes donnent un état de 2019, année où a démarré le plan d'actions.

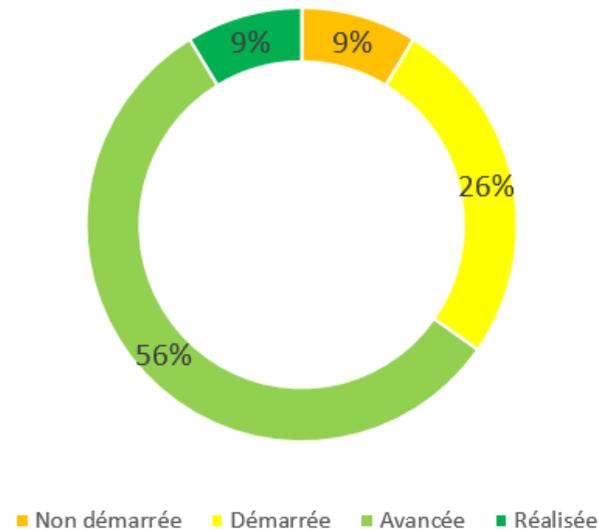
Nous présenterons ci-après l'état d'avancement des 15 actions phares.

Les 15 actions phares telles qu'inscrites au Plan climat sont présentées à la suite. La partie indicateurs a été renseignée autant que faire se pouvait.

Bilan de l'état d'avancement des 15 actions phares



46 sous-actions pour le Grand Narbonne : 4 non démarrées – 12 démarrées – 26 avancées et 4 réalisées (cf. détail ci-après)



Les actions non démarrées sont les suivantes : le soutien aux installations de chauffe-eau thermiques auprès des particuliers et des bailleurs (pas de soutien spécifique – Choix d’une prime énergie portant sur du BBC, des matériaux biosourcés et/ou un équipement photovoltaïque), une meilleure connaissance du potentiel de captage carbone des espaces agricoles via le recrutement d’un stagiaire (prévu par le Parc en 2023) et la construction d’un plan pin d’Alep en lien avec la COFOR (opération pin d’alep à Noël dans les communes adhérentes au Parc) ainsi que la promotion du bois dans la construction (promotion mise en place au niveau régional).

Dans les propositions d’amélioration, nous avons rappelé celles proposées par le Parc lors de la présentation du bilan le 18 mai 2022 aux élus et partenaires. Un plan d’actions est en cours de définition dans le cadre de la révision de la charte du Parc.

Action 1 : Engager l'éco-exemplarité des collectivités

Mutualiser les expériences et compétences des collectivités

- 1 poste d'animateur Plan climat pour accompagner, coordonner et valoriser les initiatives communales - *Recruté* 😊
- 1 économiste de flux à horizon 2021 - *recrutement à l'examen – Attente du nouveau directeur Patrimoine* 😞
- -12% sur les consommations du patrimoine public à horizon 2030 - *-12% entre 2016 et 2020* 😊

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|---|---|-------------|
| Renforcer l'éco exemplarité du Grand Narbonne | -Etablissement du bilan carbone en 2020 -Réalisation de diagnostics bâtiments via un marché innovant avec Low it dans le cadre du décret tertiaire en 2021 (9 bâtiments de + 1000 m²) – Réflexion engagée pour le recrutement d'un économiste de flux -Les sites du siège, du Capitole et d'In'ess bénéficient d'une télégestion 2019 - 2021 changement des menuiseries au conservatoire et au siège/Office du tourisme du Somail - Recrutement d'une animatrice Plan climat en 2019 -Démarche interne d'écoresponsabilité au regard des ressources (choix des véhicules pour les déplacements, impression papier, diminution et valorisation des déchets, diminution des consommations d'eau et d'énergie) -Acquisition de 2 bennes à ordures hybrides et 9 véhicules électriques dont 2 utilitaires et 9 scooters électriques + 1 hybride véhicules électriques, 6 VAE et 3 trottinettes électriques pour les agents -Mise en service de verres, carafes et lave-vaisselle à la Maison des services - Distribution de carafes dans les différents sites du Grand Narbonne - Gourdes réutilisables à destination des artistes intervenant dans des manifestations culturelles - Présence d'un mini potager pédagogique au Capitole - Extension de la mise en place de caissettes de tri sur différents sites (Capitole, Conservatoire, médiathèque) -Mis en place d'un composteur collectif à In'ess pour la restauration -Installation d'un second lombricomposteur (Capitole) | |

| | | |
|---|--|--|
| <p>Engager l'éco-exemplarité interne du Parc</p> | <ul style="list-style-type: none"> -1^{ère} réunion sur l'éco exemplarité interne le 8 juillet 2019 -Indicateurs d'évaluation de la démarche à co établir avec l'équipe -Installation d'un composteur et d'un lombricomposteur sur le site administratif -Remise de gourdes à chaque agent (2019) -Acquisition de 2 véhicules électriques en 2020 | |
| <p>Animer un club énergie-climat des communes afin de favoriser les échanges et la mutualisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Organisation d'une à deux réunions thématiques/an : ENR thermiques et économie d'eau (2019) - Ilots de chaleur en milieu urbain (2020) - Energies renouvelables (2021) - Adaptation au changement climatique (prévu en 2022) - Création de groupes de travail élus thématiques : transition écologique, mobilité... | |
| <p>Amplifier et promouvoir l'éco-exemplarité des communes</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'un programme Pro inno 8 – CEE dans le cadre de TEPCV qui a permis de générer 2,2 M € de recettes et d'ainsi accompagner la rénovation du patrimoine de 15 communes et de constituer un fonds climat pour mener des actions en faveur de la transition écologique - Accompagnement des communes via un Conseil en Energie Partagé : 15 communes ont bénéficié d'un diagnostic patrimoine établi par le SYADEN via une convention avec le Grand Narbonne – Dépôt de dossiers de travaux de rénovation dans le cadre du plan de relance - L'Etat a renforcé l'accompagnement des communes en matière d'énergies renouvelables par le biais d'un appel à projet ADEME Générateurs (Cocopeop). Le SYADEN réalise un premier accompagnement sur le photovoltaïque au sol, l'AREC prenant en charge l'éolien. L'association ECL'R, dont le Grand Narbonne est membre, accompagne au montage de projets citoyens). - Etude réseaux de chaleur dans le cadre des CEP pour Bizanet, Coursan, Cuxac, Ouveillan et St Marcel -Accompagnement des communes sur les aménagements cyclables -Accompagnement des communes à la rénovation des centres anciens, la désimperméabilisation et la végétalisation - Accompagnement aux éco gestes par l'animatrice Plan climat - Programme Communes économes avec le Parc, form'actions pour les communes - Animation d'une dynamique <i>Eclairer mieux</i> et engagement d'une étude sur la pollution lumineuse par le Parc -Animation d'une démarche de co construction d'un cadre et d'outils pour la mise en œuvre d'évènements écoresponsables via l'accompagnement de 4 évènements, l'organisation d'ateliers, la rencontre avec des organisateurs extérieurs au territoire. | |

| | | |
|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> -Partage des outils avec les communes (Parc) -Co rédaction d'un guide Evènements écoresponsables Parc/GN/association Ecocitoyenneté mis en ligne -Mise en place d'une formation Eco évènement pour les associations le 11/10/2019 -Organisation d'un atelier pour les élus le 4/12/2019 (Parc). -Construction d'outils d'animation 2019 et 2020 - Recrutement par Le Grand Narbonne d'un service civique en 2020 pour la réalisation d'outils d'animation, de supports de vulgarisation des objectifs du PCAET 2020-2021 : Accompagnement d'organisateur d'évènements par le GN/Parc | |
|--|---|--|



Pour amplifier l'action

- **Mettre en place d'une stratégie patrimoniale** à l'échelle intercommunale et communale pour s'engager sur des objectifs quantitatifs de réduction des consommations et d'exemplarité.
- **Définir un plan d'investissement pluriannuel** suite à la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine du Grand Narbonne (+1000 m²) pour permettre de répondre au décret tertiaire et, ainsi, mieux optimiser les consommations d'énergie et les surfaces d'équipements.
- **Recruter un économiste de flux**, poste qui permet de s'autofinancer et de générer de véritables économies sur la facture énergétique, à horizon 2022.
- **Partager le bilan annuel des consommations énergétiques** entre élus et services afin d'orienter les décisions d'investissements prioritaires.
- **Réaliser une campagne de sensibilisation** des usagers aux écogestes.
- **Amplifier les dispositifs internes** pour inciter l'engagement des services à la réduction des consommations d'énergie et de ressources naturelles (boucles vertueuses)
- **Elaborer un schéma directeur des énergies renouvelables** sur le patrimoine du Grand Narbonne, avec une étude mutualisée avec les équipements de la ville. Un raccordement de certains équipements au réseau de chaleur de Narbonne sera étudié.

- Expérimenter la **réduction de l'éclairage public dans les zones d'activités économiques**. La commune de Montredon des Corbières s'est portée volontaire pour tester.
- Amplifier le travail d'accompagnement des communes sur la mobilité active
- Encourager le test d'une alternative à la voiture individuelle par l'emprunt gratuit de **vélos cargos** par les citoyens dans les communes.
- Améliorer l'**accessibilité aux zones d'activités intercommunales** suite à l'étude réalisée en 2021-2022.
- Anticiper sur le choix du carburant pour les véhicules pour supprimer le recours au diesel notamment pour les citadines qui circulent en ville dans le cadre du **renouvellement de la DSP Keolis en 2024**,
- Amplifier une commande publique éco responsable : % recyclés, matériaux valorisés, biosourcés, labellisés...
- **Agir pour la réduction des déchets de la construction et du BTP** dans les opérations d'aménagement du Grand Narbonne et des communes (économie circulaire)

Pilotage Parc

- *Capitalisation et diffusion du retour d'expérience **Communes économes avec le Parc**, amplification **dynamique Eclairer mieux***

Action 2 : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un Parcours service coordonné

- 175 rénovations accompagnées par Renov'Habitat sur 3 ans – 153 logements au 31/03/2022 + 149 dans le cadre du PIG 😊
- 400 maitres d'ouvrages/an accompagnés par l'EIE – 476 en 2018 - Demande croissante d'accompagnement chaque année 😊
- 34 000 résidences principales rénovées partiellement en 2030 : Absence d'indicateur global
- Eradication du chauffage au fioul pour le résidentiel et le tertiaire en 2030 : Absence d'indicateur

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|--|---|-------------|
| Mettre en place une aide à la rénovation | -Mise en place d'une aide à la rénovation hors ANAH en 2019 Au 31/03/2022 : <ul style="list-style-type: none"> - 48 logements individuels pour un montant de 64 969 € - 8 copropriétés (105 lots) pour un montant de 71 545 € Egalement dans le cadre du PIG 11, accompagnement financier complémentaire du GN de 300 € pour 149 logements individuels depuis mai 2019 pour un montant de 44 700 € -Réadaptation de la prime énergie en janvier 2022 pour amplifier la réponse aux enjeux notamment sur l'utilisation d'écomatériaux, le développement du solaire | |
| Communiquer sur la rénovation et valoriser les opérations exemplaires | -2500 flyers - Dossier spécifique dans le magazine du Grand Narbonne - Site dédié (9920 vues depuis son lancement au 3/06/2019) - Conférences de presse - Ateliers caméra thermique pour les agents du GN - Présentation de la plateforme aux communes - Permanences délocalisées dans les communes 2946 personnes renseignées par l'EIE -Valorisation d'opérations exemplaires non réalisée | |
| Accompagner les maitres d'ouvrage (Rénov'Habitat, Espace Info Energie,...) | -Fusion de la plateforme Rénov'habitat et de l'Espace info Energie en un guichet unique de l'Habitat début 2020 et recrutement d'1 ETP au Grand Narbonne | |



Pour amplifier l'action

- Renforcer les moyens du Guichet Unique de l'Habitat face aux demandes croissantes.
- Fluidifier les échanges entre partenaires pour simplifier le parcours des particuliers. Le Guichet Unique s'inscrit dans un écosystème particulier pour conseiller et accompagner vers la rénovation énergétique performante. Un grand nombre d'acteurs et de partenaires participent à cet écosystème. Il est donc indispensable de faciliter le dialogue.
- Créer un référentiel de performance Climat – Air -Energie pour les opérations de logements sociaux, signer des accords/de convention/d'une charte d'engagement entre la collectivité et les bailleurs, par exemple dans le cadre de programmes ANRU,
- Eco-conditionner les garanties d'emprunts accordés aux bailleurs sociaux
- Soutenir la réalisation de diagnostics de performance énergétique dans les logements ou les investissements écologiques (soutien technique, conseil, groupement d'achats, montage commun de dossier de certificats d'économie d'énergie...).

Action 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation

- 34 000 résidences principales rénovées partiellement en 2030 : *Absence d'indicateur global*
- 5 000 chauffe-eau solaires individuels installés en 2030 : *Absence d'indicateur*
- Toitures solaires PV sur 300 bâtiments moyens et 8000 maisons individuelles en 2030 (3 à 4% des toitures du territoire) : *Absence d'indicateur*

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|--|---|-------------|
| Mener une action sur les toits | -Mise en ligne d'un cadastre solaire fin 2018 et mise à jour en cours (2022) | |
| Soutenir les installations de chauffe-eau thermiques des particuliers et des bailleurs | -L'objectif est de développer et d'accompagner la montée en compétence et la structuration des professionnels du solaire - Non démarrée <i>A noter que l'aide de l'Etat relayée par la Région Occitanie Ma prime rénov' permet de bénéficier de subventions.</i> | |
| Développer en priorité les installations photovoltaïques sur le bâti | -Enquête auprès des communes en juin 2021 pour la mise en œuvre d'un AMI toitures et ombrières solaires en 2022 -Mise en place d'une aide forfaitaire en janvier 2022 de 1000€/logement raccordé en collectif pour le développement du solaire photovoltaïque en autoconsommation dans le cadre de la prime Energie via le guichet unique de l'Habitat | |



Pour amplifier l'action

- Renforcer les moyens dédiés au guichet unique de l'Habitat pour accélérer la rénovation énergétique des logements.
- Encourager la rénovation et l'installation de dispositifs solaires dans le cadre de l'animation du guichet unique de l'Habitat.
- Le cadastre solaire va être mis à jour avec les dernières données Lidar. Le service SIG du Grand Narbonne va identifier les potentiels de toiture pour permettre le lancement d'un AMI solaire en direction des communes.
- Communiquer auprès des entreprises, en lien avec les chambres consulaires, les récents attendus réglementaires. La loi Climat et résilience d'août 2021 exige à partir du 1er janvier 2023, en France, que les nouveaux bâtiments commerciaux, artisanaux, industriels, entrepôts et hangars de plus de 500 m², et les bâtiments de bureaux de plus de 1000 m² végétalisent ou solarisent 30 % de leur surface. Et dès 2024, les propriétaires des nouveaux parkings de plus de 500 m² seront confrontés à la même obligation pour 50 % de leur superficie et 100 % des ombrières éventuellement présentes.

Action 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité

- 10% des déplacements locaux évités par des politiques d'urbanisme, le télétravail et le covoiturage à horizon 2030 : *Absence d'indicateur*
- Limiter l'artificialisation des sols : Diviser par 2 le % de surfaces urbanisées avec 50% en zones urbaines existantes (SCoT) : A venir via Occsol

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|--|---|-------------|
| Accompagner les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme | <ul style="list-style-type: none"> -Deux réunions/an avec les 24 communes qui ont conventionné avec le Grand Narbonne -Présentation et remise aux communes des cahiers techniques de l'urbanisme établis par le Parc -Tenue d'un club climat des communes en novembre 2020 sur l'urbanisme durable -Remise de prescriptions sur le volet Climat-énergie lors de l'élaboration/révision des PLU | |
| Inciter à la qualité environnementale dans les procédures d'aménagement | <ul style="list-style-type: none"> -Stratégie de désimperméabilisation : étude réalisée en 2019 et présentation aux élus du Grand Narbonne en novembre 2019 – Accompagnement de projets -Prescriptions en faveur de la désimperméabilisation inscrite dans le SCoT -Réalisation d'un cahier d'application du SCoT sur la Trame verte et bleue (TVB) et accompagnement des communes et de leurs bureaux d'études pour fournir la méthode et les données pour la transcription de la TVB à l'échelle des plans locaux d'urbanisme. -Rédaction d'un cahier des charges portant de fortes prescriptions environnementales sur la future ZAC Névian - Participation du Grand Narbonne à une étude menée avec l'opérateur régional Eviter-Réduire-Compenser OPERCO Occitanie, la Région, le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie et la Chambre d'Agriculture, sur 1000 hectares de propriétés agricoles à la vente dans le Narbonnais. Cette étude vise à connaître les enjeux écologiques, agricoles et urbains afin de produire une cartographie précise des usages potentiels, de procéder à une large concertation des acteurs locaux afin de produire en synthèse un projet concerté de pistes d'attributions foncières et de mises en gestion. | |
| Agir en faveur de la désimperméabilisation des sols | <ul style="list-style-type: none"> -Valorisation de l'étude du CEREMA. AMI lancé début 2020 - 13 communes intéressées -Création d'un mi-temps, co financé par l'Agence de l'Eau, sur ce sujet. -Recrutement de bureaux d'études pour accompagner les communes -En 2020-2021, accompagnement par le GN des études de faisabilité de désimperméabilisation: Vinassan, Roquefort-des-Corbières, Bize, Névian et Cuxac 6 subventions | |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>accordées par l'AE RMC : écoles à Bize et Cuxac (travaux menés en 2021) et Néviau (travaux prévus en 2022)</p> <p>2021-2022 : étude des projets dans 5 cours d'écoles à Narbonne, Coursan, Moussan et Ginestas.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2021, un volet communication-animation piloté par le Grand Narbonne avec des associations d'éducation à l'environnement permet de monter un projet pédagogique dans l'ensemble de ces écoles, pour favoriser l'appropriation des cours d'écoles déjà désimperméabilisées et pour co-concevoir les futurs projets avec les usagers : élèves et enseignants. -D'autres communes ont engagé de telles démarches : écoles de Gruissan, front de mer à Fleury d'Aude (travaux 2021), Narbonne-Plage, et travaux déjà menés précédemment à Leucate et à Narbonne. - Solutions avec entretien facilité en coût global - Réalisation de panneaux de communication par site. -Recrutement d'une association sur le volet appropriation- concertation avec la population | |
| <p>Encourager la multimodalité</p> | <ul style="list-style-type: none"> -2 conférences l'une avec Nadine Cattan, chercheuse au CNRS (70 personnes dont élus des communes) et l'autre co portée avec le Codev en présence de Claire Tollis, de Créative Come on sur le défi des mobilités durables (50 personnes dont élus des communes) -Atelier mobilité SCoT Développement résidentiel et nœuds de mobilité le 13/11/2018 (17 communes présentes) -26/04/2019 Atelier mobilité avec le Codev -Rencontre élus/services avec des prestataires de mobilité : Klaxit, Rézopouce, Ecovélo ou service TE seul (société Koboo,...) -Aide à l'aménagement... de pistes -Installation de 45 bornes de recharge électrique dans le cadre d'une convention avec le SYADEN avec cofinancement de l'ADEME - 1 comité technique pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal de Narbonne et une rencontre avec la SNCF en 2021 - 1 comité technique pour le PEM de Leucate La Franqui en 2021 - Financement de la LGV (LNMP) : création de la société et lancement d'études en 2022 - Versement de 650 k€ pendant 40 ans - Création d'une gare TGV à Montredon des Corbières | |
| <p>Faire émerger des communes éco-mobiles</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement du Grand Narbonne depuis 2017 à la labellisation Ecomobilité des communes : 6 communes en 2018 et 2019, 4 en 2020 et 11 en 2021 - Création d'un groupe de travail élus Mobilité en 2021 avec 4 réunions organisées : les actions du GN en terme de mobilités, la DSP Citibus, le vélo et une visite du dépôt Citibus. | |



Pour amplifier l'action

- Poursuivre l'accompagnement à la **désimperméabilisation** d'espaces pour accroître la résilience des territoires (3 nouveaux à horizon 2022).
- Communiquer sur les actions de gestion des eaux pluviales (ville perméable)
- Rédiger des orientations stratégiques fortes en matière de localisation et de **qualité environnementale des zones d'activités** dans les documents d'urbanisme, autre que ce qui est inscrit dans le SCOT, et sur des opérations spécifiques sur certaines ZAE pourrait être intéressante.
- Réaliser un **Plan de mobilité global** à l'échelle du territoire permettrait d'organiser les différents types de mobilités, de les interconnecter. Pour l'heure, c'est essentiellement la partie Mobilité active ou en transport en commun des personnes qui est traitée. Un comité des partenaires est en cours de constitution dans le cadre de la loi LOM. La question du transport des marchandises reste un volet à développer, notamment en lien avec le port de Port la Nouvelle.
- Aménager un pôle pour les transports en commun à Montredon des Corbières et de **pôles d'échanges multimodaux** à Leucate, Narbonne et Port la Nouvelle.
- Favoriser la mobilité au-delà des scolaires pour les cadences, les itinéraires dans le cadre du **renouvellement de la DSP en 2024**.

Action 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture

- Atteindre 8% de part modale vélo (ambition nationale : 9%) en 2030 – *Absence d'indicateur*
- Atteindre 10 % de part modale pour les transports en commun en 2030 - *Absence d'indicateur*

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|---|---|-------------|
| Phase 1 : penser l'usage des modes actifs en établissant une stratégie « Plan vélo » | -Lancement d'un plan Vélo en 2021 associant l'ensemble des communes -Lancement d'une étude sur l'accessibilité des zones d'activités intercommunales en 2021 -Suivi du Plan vélo de Coursan en 2021 -Accompagnement des communes pour répondre à AAP AVELO 2 : 4 lauréates en 2021 (Bages, Narbonne, Salles d'Aude, Saint-Nazaire d'Aude) et 8 à venir | |
| Phase 2 : associer les moyens financiers et humains adéquats au développement du plan | -Recrutement d'un chargé de mission dédié dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME -Accompagnement des communes au développement d'une mobilité à vélo (aménagement de pistes, boxes sécurisés...) -Expérimentation de l'usage de vélos cargos dans les communes, notamment pour du transport scolaire via les parents d'élèves -Relance d'un marché pour mettre des VAE en libre-service, via une Délégation de Service public, dans 3 communes du Littoral (Gruissan, Narbonne plage et Fleury). | |
| Phase 3 : mettre en œuvre opérationnellement le plan vélo | -Aménagement de pistes cyclables, implantation de boxes sécurisés | |
| Promouvoir la sobriété et la non-mobilité en développant les tiers lieux | -Etude sur l'intérêt d'un tiers lieux lancée par le GAL Est-Audois en 2018 suivi d'un appel à projet Tiers lieux ruraux en 2019. | |



Pour amplifier l'action

- Structurer une direction Mobilité et intermodalités regroupant l'ensemble des agents œuvrant pour la mobilité faciliterait la lisibilité des actions conduites.
- Développer une offre publique de location de vélos pourrait être entrepris.
- Mettre à disposition du public en open data d'une cartographie des pistes cyclables.
- Acquérir un compteur vélo pour favoriser la connaissance des circulations routières.
- Accompagner la réalisation de Plans de déplacements scolaires.
- Poursuivre l'exercice par des études complémentaires pour résorber les points noirs, suite à l'étude sur les zones intercommunales d'activités.

Action 6 : Développer le tourisme durable

- Réduction de 12 à 15% des consommations en eau et en énergie à horizon 2030 - *Absence d'indicateur*

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|--|--|-------------|
| Développer une offre de tourisme durable | <ul style="list-style-type: none"> -Fusion des offices de tourisme du Grand Narbonne et de Narbonne fin 2020 - Définition de la stratégie commune en cours -Nouvelle appellation pour la destination depuis 2021 <i>Côte du Midi</i> choisie par la population -La région Occitanie par le truchement du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs anime avec les Parcs régionaux et nationaux d'Occitanie, depuis quelques années, un réseau touristique dynamique afin de développer une offre de tourisme de nature dans la région. -Sensibilisation d'hébergements au tri et compostage des déchets par les ambassadeurs du tri du Grand Narbonne -Tenue d'un club littoral sur le thème du Tourisme durable | |
| Organiser une mobilité touristique durable | <ul style="list-style-type: none"> -Aménagement de pôles multimodaux en cours sur Narbonne, Leucate et Port la Nouvelle -Aménagement des eurovéloroutes et liaisons cyclables -Navettes bus pour desservir le littoral l'été -Réflexion engagée sur l'aménagement d'un réseau cyclable VTT - Accompagnement des hébergeurs au label Accueil vélo, communication sur tous les modes de déplacements sur le site internet de l'office de tourisme | |



Pour amplifier l'action

- Formaliser une **stratégie Tourisme durable** pour identifier les pistes d'actions prioritaires.
- Mettre **en synergie** des actions des différents acteurs, notamment des 3 Offices de Tourisme et la CCI
- Développer un **accueil mobile** via un triporteur pour aller au plus près des touristes
- Développer une offre de **consommation locale** pour les touristes
- Accompagner le **développement des énergies renouvelables des hébergeurs** touristiques
- Amplifier d'une mobilité alternative à la voiture et interconnectée
- Soutenir une activité de **navettes électriques** avec circuits de visite
- Etudier la mise en place d'une **tarification environnementale de l'eau différenciant les saisons** pour économiser la ressource en eau.
- Développer un **tourisme industriel** : (exemple moulin de Sallèles d'Aude)

Action 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable

- Efficacité énergétique agricole sur un tiers des exploitations : -7% de consommation d'énergie du secteur - -5% entre 2014 et 2019 ☺
- Adaptation aux effets du changement climatique : *actions engagées*

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|--|---|-------------|
| Mettre en œuvre le programme stratégique agriculture du Grand Narbonne | -Le programme fait l'objet d'un pilotage et la plupart des actions ont été réalisées : création d'un espace test agricole en maraîchage bio et d'un pôle agro écologique - Programme SALIN de recherche sur la salinisation des sols en partenariat avec le Parc : engagement depuis 2019 pour 3 ans (compréhension des mécanismes de salinisation des nappes et des sols, estimation des impacts probables du changement climatique et identification des pistes d'adaptation des pratiques de gestion et d'usages de l'eau et de sols) - Programme Irrialt'eau en partenariat avec le Parc : Expérimentation de la réutilisation des eaux usées pour irriguer la vigne - Construction d'un démonstrateur pour recycler les eaux de la station d'épuration de Narbonne-plage pour irriguer 80 ha de vignes à Gruissan -Mise en ligne d'une carte des producteurs locaux et production d'un dépliant actualisés chaque année -Démarrage de la rédaction d'un Projet Alimentaire Territorial | |
| Mieux connaître les potentiels de captage stockage carbone des espaces agricoles | - Action à engager via un stage co encadré par le Parc en 2023 | |
| Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Canal II sur la Robine par l'union d'ASA Est Audois | -Contrat de canal II = Contrat de Canal de la Robine 2020 – 2022 signé par l'ensemble des partenaires dont Le Grand Narbonne et le Parc Les objectifs opérationnels du nouveau contrat : | |

| | | |
|--|--|--|
| | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre une gestion économe de l'eau, ambitieuse et cohérente en lien avec les spécificités du territoire basée sur une acquisition d'une connaissance partagée du fonctionnement hydraulique de l'hydrosystème ; 2. Maîtriser et gérer les apports d'eau douce aux étangs et aux zones humides périphériques et préserver l'état du milieu naturel ; 3. Adapter la gouvernance pour renforcer l'implication des acteurs locaux et se doter d'une gestion participative, poursuivre la structuration des ASA et s'intégrer à la CLE ; 4. Optimiser les réseaux et les ouvrages au regard des enjeux d'inondation ; 5. Qualité : veiller à la qualité des rejets aux étangs et dans les zones humides périphériques ; 6. Adaptation au changement climatique. | |
| Sensibiliser en proposant une boîte à outils sur les bonnes pratiques pour le stockage carbone | - Action à engager via un stage co encadré Parc/GN | |
| Intégrer des critères climat énergie dans la marque valeur Parc | -3 entreprises sont à ce jour marquées. Elles ont signé l'ancienne charte d'engagement du Plan climat du narbonnais. Dans la marque, des critères concernant les énergies: faire un état des lieux des consommations, identifier les postes les plus consommateurs et identifier les marges de progrès. Il y a aussi un critère, s'il y a accueil du public : communiquer sur les modes de déplacement doux lorsqu'ils existent. De plus, il est également vérifié la part de fournisseurs locaux et une marge de progrès est également prévue dans le plan d'action. De même pour les ventes et débouchés, qui peuvent avoir un impact sur le bilan carbone. | |
| Mettre en œuvre le Groupement d'Intérêt Economique et Environnement sur le massif de la Clape | -Le plan d'actions prévu est en cours. En 2021 : -suivi de l'état hydrique des vignes. Traitement différencié, Parcelles expérimentales avec nouveaux cépages et mesure de leur résistance à la sécheresse par rapport aux cépages historiques - étude sur les relations réciproques viticulture, AOC et paysage afin de réfléchir au futur du vignoble de la Clape dans un contexte de salinisation des plaines et de retournement de garrigues. - définition d'une stratégie au sein du groupe concernant la commercialisation avec pour objectif de plus développer les ventes locales plutôt que les exportations. | |

Sensibiliser le public à une consommation modérée de viande de qualité

-Animation lors de la semaine du développement durable et communication régulière en direction des agents
-Formation des ambassadeurs sur le volet Alimentation afin qu'ils relaient cet éco geste.



Pour amplifier l'action

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie agricole
- Aller au terme du programme SALIN : En 2022, dernière année de suivi technique et scientifique du projet avec une phase de restitution et médiation prévue en fin d'année
- Elaborer un **Projet Alimentaire Territorial** avec le recrutement d'un chargé de mission
- Mettre en œuvre du projet Terra rural au Somail pour la **reconquête des friches**
- Accompagner les agriculteurs dans des **pratiques résilientes** : économie d'eau, travail simplifié du sol, adaptation des espèces, souscription à des mesures agroenvironnementales

Action 8 : Soutenir l'innovation des filières de la croissance verte

- Deux fermes éoliennes offshore pilotes (48 MW de puissance totale) prévues en phase expérimentale, pour préparer un développement commercial (500 MW) à partir de 2030 - *Fermes en cours de construction (60 MW)* 😊
- Mettre en place une filière du gaz renouvelable pour stocker et utiliser le surplus d'électricité de l'éolien offshore - *Stade ultérieur*
- Augmenter de 65 GWh/an la production de gaz renouvelable d'ici 2030 – *Actuellement 13,3 GWh/an*

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|--|---|-------------|
| Structurer la filière de l'éolien en mer | <p>-Organisation d'un Business d'oc du 27/06/2019 comportant des ateliers Transition énergétique (avec Coeur du Languedoc)</p> <p>-Prospection auprès d'entreprises exogènes sur plusieurs salons & conférences : Wind Europe 2019, FOWT 2019 & 2020, Assises de l'Economie de la Mer 2019 à Montpellier, Salon du Littoral 2020 & 2021 à La Grande Motte</p> <p>-Prospection auprès d'entreprises pour un accueil : installation de QAIR à Port la Nouvelle</p> <p>-Participation régulière au comité de coordination et aux groupes de travaux régionaux en lien avec le développement de la filière éolien en mer, notamment sur les besoins en compétences et le développement d'une offre de formation dans ses filières</p> <p>-Participation aux 2 visites du port de Port la Nouvelle dans le cadre du FOWT le 26/04/2019 et de la journée Wind Europe du 30/09/2019.</p> <p>-Co-organisation d'une journée Innovation dans le cadre de la Semaine de la Mer en lien avec la Région le 28/11/2019 à Port la nouvelle.</p> <p>-Suivi de la construction des deux fermes pilotes en cours pour une mise en service à horizon 2023</p> <p>- En 2020, participation du Grand Narbonne aux réunions de concertation sur l'impact visuel et la baisse d'attractivité des stations avec les mairies de Leucate et Barcarès sur le projet EFGL (porté par Ocean Wing).</p> <p>- De 2019 à 2021, suivi régulier du projet de ferme pilote EFGL qui a annoncé sa décision finale d'investissement en janvier 2022 – mise en service fin 2023</p> <p>- Identification et suivi des besoins des entreprises endogènes et exogènes en matière de développement économique (QAIR, SEMOP, FOSELEV, etc.)</p> <p>-Rencontre avec la SEMOP, gestionnaire du port de Port-la-Nouvelle, coordination à entretenir pour le développement de la filière EOF.</p> | |

| | | |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> -Prise de participation financière du Grand Narbonne dans le projet Eolmed - Suivi des comités stratégiques – 1 élu référent. - Depuis fin 2020, Le Grand Narbonne participe à la Commission spécialisée de l'EOF du Conseil Maritime de Façade, pilotée par la DIRMM, (Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée). Cette commission a permis au travers d'ateliers cartographiques de contribuer aux propositions faites à l'Etat des zones les plus favorables à l'accueil de fermes commerciales de l'EOF en Méditerranée. - Participation du Grand Narbonne chaque année à la journée régionale des acteurs de la filière : en 2020 & 2021 à Montpellier - Versement d'une subvention à CEMATER qui permet d'être référencé dans l'annuaire régional et d'utiliser la marque Wind'Occ. | |
| <p>Structurer la filière du gaz renouvelable</p> | <ul style="list-style-type: none"> -GNV : Soutien du GN à l'INRAE et au BioEntech sur la méthanisation - Support à l'implantation à Narbonne d'une station multiénergies par la société Proviridis. Aide à la mise en relation avec des entreprises ou transporteurs souhaitant convertir leur flotte au GNV. Ouverture de la station prévue mi-2023 - Recherche d'une solution d'implantation pour un second projet, porté par la société SEVEN. Piste à Narbonne et Sigean finalement non exploitables. Etude en cours pour un partenariat Générale du Solaire/Seven sur un projet de station multiénergies au nord de Narbonne. - Juin 2021 : Inauguration du BioResourceLab de Suez : une vingtaine de chercheurs à l'ouverture, une quarantaine d'emplois à terme lorsque la structure sera en pleine activité. -Participation le 13/05/2019 à 2 ateliers sur la valorisation des déchets organisés dans le cadre de l'initiative Territoires d'industrie. -Implantation d'une entreprise sur le stockage d'électricité sous forme d'H₂ en 2019 sur le territoire : QAir - Participation du Grand Narbonne au Club Biométhane de GRDF (2 à 3 par an).. - Conférence territoriale au salon Pollutec 2021 sur le stand de la Région Occitanie avec une présentation des actions du Grand Narbonne pour limiter l'enfouissement des biodéchets (valorisation du biogaz de l'Ecopole, distribution de poules, solution de compostage individuel et collectifs). - Présentation à Pollutec 2021 du projet Biogaz-RIO (2020-2022), porté par le LBE de l'INRAE en multi partenariat avec les d'entreprises locales : BioResourceLab de Suez, BioEnTech, Distillerie Sud Languedoc. Le projet vise la consolidation des performances des installations de méthanisation pour accompagner la transition énergétique des territoires | |

| | | |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> -Participation au salon et aux conférences sur la filière lors du salon Energaïa à Montpellier en décembre 2019 et 2021. - Accueil et participation du Grand Narbonne au Convention d’Affaires Régionales sur la bioéconomie (CARB 2019 & CARB 2021) à la CCI de Narbonne. -Hydrogène: Construction d’un électrolyseur pour générer de l’H₂ vert à Port la Nouvelle - projet porté par QAir dans le cadre de TIGA - Littoral + et du Plan Hydrogène de la Région Occitanie - Soutien et suivi du projet d’écosystème H₂, porté par la société QAIR sur un appel à projet de l’ADEME qui réunit sur le volet des usages plusieurs entreprises du GN (CAMIDI, VEOLIA, LAFARGE, etc...) - Dans le cadre de Territoire d’Industrie, premières rencontres établies avec les industries émettrices de GES afin de convertir en solutions à base de gaz renouvelables. | |
| <p>Structurer la filière du recyclage des déchets</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Collecte étendue à tous les plastiques début 2019 -Etude du LBE sur du couplage entre systèmes de production de micro et macro-algues avec la digestion anaérobie pour produire des bioénergies -Réemploi du plastique via deux projets : Precious plastic (démarré avec la fabrication de machines au Fablab puis abandonné compte tenu du contexte sanitaire) et Reseaclons (association qui a mis en place une filière de récupération-valorisation du plastique de mer sur Port la Nouvelle). -Recyclage du mobilier : 4 déchetteries équipées de bennes dédiées -Finalisation du plan de prévention des déchets – création d’une commission de suivi en 2021 -Signature d’un contrat d’objectifs territorial avec l’ADEME reposant en partie sur le référentiel Economie circulaire fin 2020 -2021 : Projet de favoriser l’utilisation des déchets verts collectés dans les déchetteries du GN, broyées sur les plateformes de Ginestas/Mirepeisset et Sigean par des agriculteurs en proximité et non Bioterra -Compostage des biodéchets : composteurs collectifs installés au centre social Nelson Mandela à Narbonne, Bages et écoles Gaston Bonheur à Narbonne-Plage. En 2021 : écoles de Roquefort-des-Corbières, Bize-Minervois, Pouzols-Minervois, Mirepeisset et Marcorignan et 8 établissements scolaires narbonnais. -Mise en place d’une collecte des biodéchets de professionnels pour alimenter le méthaniser expérimental du Bioresourcelab (800 kg/semaine) -Proposition de composteurs individuels aux habitants (922 plastiques ou bois) entre 2019 et 2021) | |

| | | |
|--|---|--|
| Structurer l'offre de rénovation énergétique | -7 RV professionnels animés par le service Transition énergétique du Grand Narbonne en 2019 puis animation reprise par le service Habitat -Envirobot organisent des petits déjeuners pro en lien avec le GN sur différentes thématiques - Réalisation d'audits par un partenaire, la CAPEB, pour interroger les entreprises locales sur les difficultés rencontrées. Le but est de lever les freins rencontrés par les artisans pour mener à bien une rénovation performante. | |
|--|---|--|



Pour amplifier l'action

- S'engager dans une démarche en faveur d'une **économie circulaire** via un contrat d'objectifs signé avec l'ADEME. **L'état des lieux sur la base du référentiel Economie circulaire** et la définition d'une stratégie vont permettre une meilleure économie et valorisation des ressources.
- Etablir un **diagnostic des flux** à l'échelle du territoire et favoriser notamment la récupération de chaleur industrielle
- Finaliser le **plan de prévention des déchets**. Il permettra de renforcer le volet Valorisation.
- Amplifier le déploiement des **solutions de compostage** pour répondre à la réglementation qui prévoit une solution pour chaque habitant d'ici 2025.
- Introduire des **clauses environnementales dans les marchés publics** : % de matériaux recyclés, matériaux recyclés...
- Recruter un **chargé de mission Territoire d'Industrie** pour animer des démarches d'écologie industrielle territoriale, accompagner le contrat Territoire d'Industrie, la décarbonation de l'industrie locale avec notamment le projet de décarbonation de la filière Ciment du site Lafarge Holcim de Port La Nouvelle.
- Lancer une étude pour comprendre les évolutions des émissions de polluants liés aux entreprises **afin de les accompagner**
- Soutenir la **décarbonation du transport de marchandises et de matières** - Intégrer la gouvernance du port de Port-la-Nouvelle pour mieux agir sur les enjeux de transition énergétique
- Accompagner le **développement des énergies renouvelables auprès des entreprises**

- Accompagner le secteur tertiaire dans la rénovation énergétique du patrimoine
- Valoriser les actions exemplaires des entreprises
- Mener des actions pour améliorer la filière professionnelle locale de rénovation énergétique suite aux différents audits conduits dans les entreprises
- Rédiger des **règlements de zones** dans les zones d'activités, une charte d'éco exemplarité des ZAE
- Etablir un **plan d'actions pour les commerces** suite à l'étude de structuration lancée en mars 2022

Action 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux notamment pour favoriser la séquestration carbone

- Augmenter le taux de séquestration carbone (en 2014 : 14kteqCO₂/an) : - 4 505 T éq CO₂ en 2018 ☹️
- Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux, notamment en construction/rénovation : *vote d'un règlement d'intervention* 😊

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|---|---|-------------|
| Valoriser les spécificités de la pierre locale | -Film sur la valorisation de la pierre en région Occitanie fin 2020. AAP "Innover en pierre naturelle" lancé en novembre 2020 pour l'accompagnement de projet(s) innovant(s) en Narbonnaise. | |
| Mettre en œuvre une expérimentation paille | -Un formateur local pro paille est en contact avec un producteur de paille locales à Narbonne -Projet de valoriser la construction paille en cours à Sallèles d'Aude | |
| Envisager un plan pin d'Alep | -A construire avec COFOR courant 2023 | |
| Faire du projet de Maison de la Narbonnaise un démonstrateur | -Label Bâtiment Durable d'Occitanie Argent conception obtenu en 2020 avec un volet matériaux locaux et biosourcés fort. | |
| Favoriser le recours massif à la fibre de bois et promouvoir l'utilisation du bois dans la construction | -A démarrer en liant cette communication avec la valorisation des toitures. Ce sujet est embarqué dans les conseils prodigués par le guichet unique Ren'ov habitat. La création d'une matériauthèque est en projet. <i>A noter que la Région encourage le bois construction via son Plan bâtiment durable Occitanie</i> -Mise en place d'une prime pour l'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés depuis janvier 2022. | |



Pour amplifier l'action

- Renforcer le recours aux éco matériaux, notamment dans la construction neuve. Ce volet pourrait être traduit dans les **cahiers des charges des zones à aménager**. Une formation des aménageurs est à construire.
- Réaliser un **document cadre sur la qualité environnementale** des ouvrages.
- Valoriser les actions conduites en matière de séquestration carbone

Pilotage Parc

- *Convention du Parc avec la COFOR pour explorer les pistes en lien avec les enjeux forêt/bois et mieux caractériser la séquestration carbone de nos milieux forestiers*
- *Opération pins d'Alep de Noël avec les communes*

Action 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative

Objectifs sur le périmètre du grand narbonne et Parc

- + 558 GWh/an de production en 2030 (hors éolien flottant) dont :
- + 170 GWh/an d'énergie éolienne terrestre, notamment par repowering - *+89 GWh entre 2014 et 2019* 😊
- + 150 GWh/an en solaire photovoltaïque- *+32,8 GWh entre 2014 et 2019* 😊
- + 50 GWh/an en bois énergie- *+16,9 GWh entre 2014 et 2019* 😊
- + 21 GWh/an en solaire thermique – *Absence de donnée*

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|---|---|-------------|
| Animer la charte éolienne et photovoltaïque | -Charte ENR approuvée en comité syndical du Parc le 24/06/2019 et au conseil communautaire du 29/11/2019 -Elaboration d'une plaquette synthétique de la charte ENR en 2020 Outil servant de référence pour les acteurs du territoire -Tenue d'un comité de pilotage Charte ENR le 13 juillet 2021 | |
| Impulser la création d'un outil d'accompagnement de projets d'EnR participatifs | -Réalisation de 5 études de faisabilité comportant un volet participatif -Tenue de jurys citoyens sur la question de l'éolien afin de faire émerger des projets qualitatifs sur le territoire -Echange avec différents développeurs qui souhaitent renforcer le volet participatif et de co développement -Adhésion aux associations Energie partagée et EC'LR qui ont pour mission d'accompagner le développement des énergies citoyennes -Participation aux assises des énergies citoyennes à Montpellier en 2019 | |
| Soutenir le développement des EnR thermiques | -Zoom Opportunités Bois-énergie lors de la réunion Club climat des communes par le SYADEN le 4/07/2019 -Accompagnement par le SYADEN sur des projets bois-énergie : Etudes réalisées: Bizanet Ecole, Coursan Ecole Casanova, Narbonne (Extension réseau chaleur St Jean St Pierre et Grand Castelou), Saint Marcel Sur Aude (Gymnase) Etudes en cours : Gruissan (Gendarmerie/Ecole/Cantine scolaire/Hall des sports/Relais des congrès/CCAS/Espace balnéoludique), Leucate (Réseau pour raccorder le complexe sportif/piscine | |

| | | |
|--|--|--|
| | municipale), Montredon des Corbières (alimentation de la ZAC avec pôle santé), Névian (théâtre - Ecole et salle des fêtes), Saint Nazaire d'Aude (Chaudière bois avec relais technique), Sigean (Distillerie) -2020 : soutien à la candidature du SYADEN à l'AAP ADEME (Parc et GN) | |
|--|--|--|



Pour amplifier l'action

- Elaborer un **schéma directeur des énergies** pour préciser les évolutions et les articulations entre les énergies et les projets de développement de filières (bio-GNV, H2, éolien offshore).
- Mener une étude sur la **récupération de chaleur industrielle**.
- Accompagner le territoire pour faire émerger **des projets citoyens**.

Pilotage Parc

- *Améliorer le suivi des installations existantes en lien avec les exploitants (visites de sites, impacts environnementaux,...). Préfiguration d'un comité de suivi par le Parc au 2^{ème} semestre 2022*

Action 11 : Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer

- Adapter les milieux naturels, humains et économiques au changement climatique et à la montée de la mer - *Travaux en cours* 😊

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|--|--|-------------|
| Mieux connaître, préserver et valoriser les services rendus par les zones humides | -Sensibilisation à l'occasion des journées mondiales des zones humides en février chaque année: Projections ciné débat 2019: thème "Zones humides et changement climatique". 2020: thème "Zones humides et biodiversité" -Intégration de ces enjeux dans le cahier des charges du SMDA sur l'étude de l'évolution du trait de côte et des structures jouant un rôle vis-à-vis des aléas littoraux (2019). -Accompagnement du SMMAR pour la prise en compte des services écosystémiques rendus par les zones humides dans cette étude prospective (2020). -Le Parc a fourni l'ensemble des données dont il dispose pour nourrir cette réflexion. Il sollicite son Comité scientifique et de prospective (composé de chercheurs et experts reconnus) afin d'accompagner cette étude. | |
| Favoriser l'adaptation des milieux et des espèces au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer | -2018: Aperçus cartographiques de l'élévation du niveau de la mer pressenti sur le territoire de la Narbonnaise. Premières estimations des milieux directement impactés, et hypothèses d'évolutions. -2020: Définition d'un protocole de suivi de l'évolution des prés salés et sansouires, en tant qu'indicateurs de l'élévation du niveau de la mer | |
| Mettre en œuvre le programme La Mer Monte | -Engagé en 2018 - se poursuit jusque fin 2020. Quatre artistes invités. Production d'expositions (2018, 2020), balade sonore (2020), roman graphique (début 2021), d'un projet d'éducation artistique et culturelle avec deux classes élémentaires et d'une rencontre avec des lycéens, de rencontres avec le public sur les trois années. | |

| | | |
|---|--|--|
| | 19/11/2021 Rencontre entre scientifiques avec participation d'élus et techniciens de collectivités | |
| Réfléchir à l'adaptation des infrastructures et espaces urbains | <p>-Les grandes orientations de la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (SRGITC) de juin 2018 sont intégrées dans le SCOT. Toutefois, cette stratégie doit encore être présentée par l'Etat aux communes de l'Aude.</p> <p>-Formes d'adaptation : A approfondir dans le cahier technique d'application du SCOT « eau et risques naturels » qui sera réalisé à partir de 2022</p> <p>- Renforcer la prise en compte du changement climatique : eau et brumisateurs distribués aux chauffeurs, abribus sur les arrêts les plus utilisés</p> <p>-Mise en place d'un écopastoralisme sur les communes de Marcorignan, Montredon des Corbières, Moussan, Néviau et Narbonne, notamment dans le cadre de la lutte contre les incendies</p> | |
| Sensibiliser et former les élus | <p>-Cahiers techniques de l'urbanisme du Parc présentés et remis aux élus 2019</p> <p>Sensibilisation engagée via les ateliers proposés dans le cadre du programme La Mer Monte en juin 2018 et en novembre 2019 + outils de médiation La Mer Monte en cours d'élaboration (2022)</p> <p>-Club climat des communes sur le thème de l'eau le 9/12/2019 et sur l'urbanisme durable en 2020</p> <p>-Visite de sites désimperméabilisés le 12 octobre 2021</p> | |



Pour amplifier l'action

- Définir une stratégie d'adaptation au changement climatique en s'engageant en tant que territoire pilote dans la **démarche Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique**, proposée par l'ADEME. Dans ce cadre, un diagnostic de vulnérabilité et un plan d'actions vont être établis.
- Poursuivre la participation du Grand Narbonne et du Parc aux rencontres animées par notamment l'Etat, le SMDA ou encore le SMMAR autour des enjeux d'adaptation au changement climatique et partager les retours d'expériences du territoire.

Pilotage Parc

- *En 2023, projet de stage au sein du Parc pour travailler sur la séquestration carbone et notamment les services rendus par les milieux humides.*
- *Approfondissement du diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique dans le cadre de la révision de la charte du Parc (en cours)*

Action 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

- Retour à l'équilibre hydrologique à l'horizon 2021 et maintien de cet équilibre dans un contexte de changement climatique ☹️

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|--|--|-------------|
| Poursuivre et renforcer la prise en compte d'une réflexion prospective des effets du changement climatique concernant la gestion globale de l'eau, des milieux aquatiques et du territoire | -Travail partenarial avec les acteurs majeurs qui contribuent à une bonne gestion de la ressource en eau. - Elaboration de documents cadre à l'échelle des bassins versants - Au 31 décembre 2020, sur les 87 actions identifiées au Plan de Gestion de la Ressource en Eau, 71 (82%) ont été réalisées, sont en cours ou, à minima, ont fait l'objet d'un financement. - En 2020, mise en œuvre de démarche de contrat de canal de Robine/Gailhousty pour viser une économie de 4.8 Mm ³ /an - Un plan de gestion stratégique des zones humides est piloté par le SMMAR. | |
| Faire évoluer les pratiques de prélèvement ou de réutilisation des ressources | -Entre 2018 et 2020, le volume global prélevé et importé a augmenté de 300 000 m ³ . Le volume consommé par les abonnés a, quant à lui, augmenté de 200 000 m ³ mais en revanche la consommation par abonné a diminué passant de 117 m ³ à 115 m ³ (+ 30% abonnés). -Le traitement tertiaire pour la réutilisation des eaux usées traitées pour a été installé sur la station d'épuration de Narbonne Plage, pour permettre l'irrigation de 80 ha de vigne. A pleine puissance, le volume réutilisé est de 61 000 m ³ . - Le SCoT permet lors de l'élaboration ou révision des PLU de prendre en compte la disponibilité de la ressource en eau. - Un travail de prospective interterritoires sur l'eau, piloté par la DDTM, a été réalisé fin mai 2022 pour se projeter à horizon 2050. | |
| Optimiser/réduire les niveaux de consommations | Evolution brute des volumes de pertes brutes 2018-2020 : + 83 114 m ³ Rendement réseau EP = 77,1% en 2018 - 77,3% en 2019 - 76,8% en 2020 | |

| | | |
|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> -En 2020, prospection de 10 km de réseau, permettant de réparer 446 fuites -En 2020, renouvellement de 10 774 mètres linéaires de réseaux (soit 0.83% du linéaire total) -Lancement de 3 schémas directeurs : Argeliers, Cuxac d'Aude et Leucate -En 2018, Intégration d'objectifs de réduction énergétique sur le contrat de DSP SUD Assainissement (objectif fixé -10%, en 2020 : -18,18%) - Valorisation par le Parc des opérations menées défi <i>Famille Economes, Communes économes et Hôtel et camping économes</i> avec intégration de critères sur les économies d'eau dans le cahier de charges de la Marque Valeurs Parc pour les hébergements touristiques | |
| <p>Poursuivre l'action de suppression des recours aux pesticides</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Labellisation de 21 communes Zéro phyto sur le territoire du GN, 15 sur celui du Parc (dont 12 communes incluses dans les 2 périmètres). -2019 : Organisation de 3 sessions de formation individualisées pour les communes de Caves, Fitou et Portel des Corbières. -2020-21 : Projet de lancement du club des espaces verts sur les 21 communes du Parc (veille réglementaire, partage sur les écueils et les réussites, techniques de plantation des espèces méditerranéennes en lien avec les pépinières départementales) (reporté pour cause de crise sanitaire) -Contractualisation de mesures agro environnementales par les exploitants agricoles sur le territoire, dans le cadre des démarches captages prioritaires (4 sur le territoire du GN) et de la politique européenne pour limiter/supprimer les phytosanitaires. | |
| <p>Mieux connaître l'impact des évènements pluvieux et l'effet du ruissellement issu des espaces perméabilisés sur la qualité de l'eau</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Action Parc / Département de l'Aude Etat des lieux des sédiments et de l'eau des fossés de bordure de la RD 6009 en 2018 Diagnostic réalisé en 2019 2020 / 2021 : Recherche de solution / expérimentation / mise en œuvre d'actions pour limiter l'apport d'hydrocarbures aux milieux aquatiques. | |
| <p>Mieux connaître le caractère épuratoire des zones humides</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Résultats présentés en 2019 au comité scientifique du Parc. Des rendements épuratoires élevés pour les phragmites mais également pour les zones de prairies humides. -2021 : suivi complémentaire au printemps - Mise en œuvre de zones tampons expérimentales sur un secteur des basses plaines de l'Aude. | |



Pour amplifier l'action

- Réaliser un **schéma directeur** du Grand Narbonne permettant de sécuriser les approvisionnements en eau et d'un plan de sectorisation pour la recherche de fuites (en cours).
- Dupliquer les **démarches de performance énergétique** engagées dans la DSP Sud pour le renouvellement de la future DSP Nord serait intéressante.
- Inscrire au rapport d'activité de la direction du Cycle de l'Eau et communiquer les résultats des économies d'énergie et de CO₂ réalisés
- Inscrire des objectifs de réduction des consommations d'eau potable pour les abonnés et poser la question de la tarification incitative de l'eau potable.

Pilotage Parc

- Rédaction en cours du diagnostic de territoire labélisé Parc dans le cadre de la révision de sa charte 2025 2040, avec notamment un chapitre sur la problématique de disponibilité de la ressource en eau et de l'adéquation « ressource / besoins. Ce travail de révision sous l'égide de l'équipe du Parc, est collaboratif et mené avec tous les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Action 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie

- Eco-gestes et efficacité énergétique des équipements pour tous les ménages : -12% de consommations d'eau et d'énergie visés horizon 2030 – *Absence de donnée*

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|--|---|-------------|
| Massifier les gestes économes des particuliers | -Evènement public sur la qualité de l'eau le 01/03/2019 -Animations et sensibilisation lors de la semaine du Développement durable ou durant les guichets itinérants sur l'habitat -Escape game sur les économies d'eau lors de la journée Plan Climat le 28/09/2019 -Conception et diffusion d'un document de retour d'expérience de l'opération Défi familles économes avec le Parc. "Eau, Energie, Jardin : mes astuces au quotidien". Edition été 2020. 12 000 exemplaires -Animation sur les économies d'eau lors de la journée mondiale de l'eau 2021 et 2022 et interventions en milieu scolaire -Club climat des communes sur les économies d'eau en 2019 -Proposition de kits économiseurs d'eau aux habitants pour 5 € (138 entre 2019 et 2021) Proposition de récupérateurs d'eau aux habitants (593 entre 2019 et 2021) -Guide des écocgestes en ligne sur le site internet | |



Pour amplifier l'action

- Etudier la mise en place d'une tarification sociale et environnementale de l'eau pour inciter les abonnés à moins consommer (Pour exemple, le golfe de Saint Tropez qui a mis en place une tarification par tranche et semestriel pour distinguer les saisons (hiver ou été, période touristique où la pression sur la ressource en eau est élevée)
- Accompagner les communes sur les consommations d'eau de leurs équipements sportifs
- Accompagner les hébergeurs touristiques sur les économies d'eau

Action 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique

- Avoir créé un véritable réseau d'ambassadeurs du Plan Climat, actifs sur le territoire – Réseau créé 😊

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|---|--|-------------|
| Créer et animer la communauté des ambassadeurs de la Transition Énergétique | - Mémoire d'une stagiaire sur la structuration et l'animation d'un réseau d'ambassadeurs sur le territoire (Stage de 5,5 mois de mars à août 2020) -Recrutement de 24 ambassadeurs à l'automne 2021 mais 19 actifs et présents - Réunion de lancement en septembre 2021 - Formations et visite de site au 1 ^{er} semestre 2022 | |
| Mettre en place des outils et méthodes partagés | - Remise d'une mallette pédagogique -Création d'outils partagés – Groupe sur Signal et espace de partage documentaire | |



Pour amplifier l'action

➤ Poursuivre l'accompagnement du réseau d'ambassadeurs pour accroître les actions en faveur des écogestes.

Action 15 : Partager le suivi et l'évaluation du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire

- S'assurer du suivi des actions du Plan Climat et pouvoir réorienter les stratégies d'action grâce à des indicateurs fiables – *Suivi renforcé dans le cadre de la démarche de labellisation* 😊

| Action | Etat de réalisation | Etat action |
|---|---|-------------|
| Organiser le suivi annuel de l'avancée des actions du PCAET | -Réalisation d'un tableau de bord de suivi commun à la démarche Cit'ergie, réunions régulières des référents internes et des comités de pilotage et partenarial (1 par an) pour présenter l'état d'avancement des actions. Le portage politique de la stratégie Climat Air Energie est important. Aussi, une réunion spécifique associant les vice-Présidents concernés s'est tenue le 27 avril 2022 afin de consolider le plan d'actions. | |
| Réaliser l'évaluation du PCAET en 2021 et 2024 | -Etablissement du bilan mi-parcours en 2022 - Signature de conventions avec ATMO Occitanie et Enedis - Participation aux réunions d'OREO (observatoire régional du climat) - Le PLH a été prolongé et il n'y a donc pas eu d'évaluation commune | |
| Réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) territorial du Grand Narbonne | -Bilan carbone établi en 2020 | |
| Adapter la communication autour du Plan Climat | -Communication sur le site internet et différents supports de communication institutionnels, remise des indicateurs lors du comité de pilotage et partenarial - Animation d'un groupe d'ambassadeurs via l'application Signal - Contribution à la demande de journalistes de magazines nationaux | |



Pour amplifier l'action

- Amplifier la communication en direction du grand public, au-delà de la sensibilisation sur les questions de transition écologique. L'établissement d'un document pédagogique à l'attention du grand public va être réalisé dans le cadre de ce bilan mi-parcours.
- Communiquer au grand public des indicateurs sur la qualité de l'air
- Sensibiliser les élus aux enjeux de la qualité de l'air
- Poursuivre la mobilisation du comité des référents.
- Engager l'évaluation climat du budget afin de connaître les sommes affectées à cette politique et l'impact des actions sur le climat.

Récapitulatif des actions pour amplifier la transition énergétique

| Intitulé de l'action | Pour amplifier l'action |
|---|---|
| <p>Action 1 : Engager l'éco-exemplarité des collectivités</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place d'une stratégie patrimoniale à l'échelle intercommunale et communale pour s'engager sur des objectifs quantitatifs de réduction des consommations et d'exemplarité ➤ Définir un plan d'investissement pluriannuel suite à la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine du Grand Narbonne (+1000 m2) pour permettre de répondre au décret tertiaire et, ainsi, mieux optimiser les consommations d'énergie et les surfaces d'équipements ➤ Recruter un économiste de flux, poste qui permet de s'autofinancer et de générer de véritables économies sur la facture énergétique, à horizon 2022 ➤ Partager le bilan annuel des consommations énergétiques entre élus et services afin d'orienter les décisions d'investissements prioritaires ➤ Réaliser une campagne de sensibilisation des usagers aux écogestes. ➤ Amplifier les dispositifs internes pour inciter l'engagement des services à la réduction des consommations d'énergie et de ressources naturelles (boucles vertueuses) ➤ Elaborer un schéma directeur des énergies renouvelables sur le patrimoine du Grand Narbonne, avec une étude mutualisée avec les équipements de la ville. Un raccordement de certains équipements au réseau de chaleur de Narbonne sera étudié. ➤ Expérimenter la réduction de l'éclairage public dans les zones d'activités économiques. La commune de Montredon des Corbières s'est portée volontaire pour tester. ➤ Amplifier le travail d'accompagnement des communes sur la mobilité active ➤ Encourager le test d'une alternative à la voiture individuelle par l'emprunt gratuit de vélos cargos par les citoyens dans les communes. ➤ Améliorer l'accessibilité aux zones d'activités intercommunales suite à l'étude réalisée en 2021-2022 ➤ Anticiper sur le choix du carburant pour les véhicules pour supprimer le recours au diesel notamment pour les citadines qui circulent en ville dans le cadre du renouvellement de la DSP Keolis en 2024 ➤ Amplifier une commande publique éco responsable : % recyclés, matériaux valorisés, biosourcés, labellisés... |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Agir pour la réduction des déchets de la construction et du BTP dans les opérations d'aménagement du Grand Narbonne et des communes (économie circulaire) |
| <p>Action 2 : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un Parcours service coordonné</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les moyens du Guichet Unique de l'Habitat face aux demandes croissantes. ➤ Fluidifier les échanges entre partenaires pour simplifier le parcours des particuliers. Le Guichet Unique s'inscrit dans un écosystème particulier pour conseiller et accompagner vers la rénovation énergétique performante. Un grand nombre d'acteurs et de partenaires participent à cet écosystème. Il est donc indispensable de faciliter le dialogue. ➤ Créer un référentiel de performance Climat – Air -Energie pour les opérations de logements sociaux, signer des accords/de convention/d'une charte d'engagement entre la collectivité et les bailleurs, par exemple dans le cadre de programmes ANRU, ➤ Eco-conditionner les garanties d'emprunts accordés aux bailleurs sociaux ➤ Soutenir la réalisation de diagnostics de performance énergétique dans les logements ou les investissements écologiques (soutien technique, conseil, groupement d'achats, montage commun de dossier de certificats d'économie d'énergie...). |
| <p>Action 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les moyens dédiés au guichet unique de l'Habitat pour accélérer la rénovation énergétique des logements. ➤ Encourager la rénovation et l'installation de dispositifs solaires dans le cadre de l'animation du guichet unique de l'Habitat. ➤ Lancer un AMI solaire en direction des communes. Le cadastre solaire va être mis à jour avec les dernières données Lidar. Le service SIG du Grand Narbonne va identifier les potentiels de toiture. ➤ Communiquer auprès des entreprises, en lien avec les chambres consulaires, les récents attendus réglementaires. La loi Climat et résilience d'août 2021 exige à partir du 1er janvier 2023, en France, que les nouveaux bâtiments commerciaux, artisanaux, industriels, entrepôts et hangars de plus de 500 m², et les bâtiments de bureaux de plus de 1000 m² végétalisent ou solarisent 30 % de leur surface. Et dès 2024, les propriétaires des nouveaux parkings de plus de 500 m² seront confrontés à la même obligation pour 50 % de leur superficie et 100 % des ombrières éventuellement présentes. |

| | |
|--|---|
| <p>Action 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre l'accompagnement à la désimperméabilisation d'espaces pour accroître la résilience des territoires (3 nouveaux à horizon 2022). ➤ Communiquer sur les actions de gestion des eaux pluviales (ville perméable) ➤ Rédiger des orientations stratégiques fortes en matière de localisation et de qualité environnementale des zones d'activités dans les documents d'urbanisme, autre que ce qui est inscrit dans le SCOT, et sur des opérations spécifiques sur certaines ZAE ➤ Réaliser un Plan de mobilité global à l'échelle du territoire permettrait d'organiser les différents types de mobilités, de les interconnecter. La question du transport des marchandises est un volet à développer, notamment en lien avec le port de Port la Nouvelle. ➤ Aménager un pôle pour les transports en commun à Montredon des Corbières et de pôles d'échanges multimodaux à Leucate, Narbonne et Port la Nouvelle ➤ Favoriser la mobilité au-delà des scolaires pour les cadences, les itinéraires dans le cadre du renouvellement de la DSP en 2024 |
| <p>Action 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Structurer une direction Mobilité et intermodalités regroupant l'ensemble des agents œuvrant pour la mobilité faciliterait la lisibilité des actions conduites ➤ Développer une offre publique de location de vélos pourrait être entrepris ➤ Mettre à disposition du public en open data d'une cartographie des pistes cyclables ➤ Acquérir un compteur vélo pour favoriser la connaissance des circulations routières ➤ Accompagner la réalisation de Plans de déplacements scolaires ➤ Poursuivre l'exercice par des études complémentaires pour résorber les points noirs, suite à l'étude sur les zones intercommunales d'activités |

| | |
|--|---|
| <p>Action 6 : Développer le tourisme durable</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formaliser une stratégie Tourisme durable pour identifier les pistes d'actions prioritaires. ➤ Mettre en synergie des actions des différents acteurs, notamment des 3 Offices de Tourisme et la CCI ➤ Développer un accueil mobile via un triporteur pour aller au plus près des touristes ➤ Développer une offre de consommation locale pour les touristes ➤ Accompagner le développement des énergies renouvelables des hébergeurs touristiques ➤ Amplifier d'une mobilité alternative à la voiture et interconnectée ➤ Soutenir une activité de navettes électriques avec circuits de visite ➤ Etudier la mise en place d'une tarification environnementale de l'eau différenciant les saisons pour économiser la ressource en eau ➤ Développer un tourisme industriel (exemple moulin de Sallèles d'Aude) |
| <p>Action 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie agricole ➤ Aller au terme du programme SALIN : En 2022, dernière année de suivi technique et scientifique du projet avec une phase de restitution et médiation prévue en fin d'année ➤ Elaborer un Projet Alimentaire Territorial avec le recrutement d'un chargé de mission ➤ Mettre en œuvre du projet Terra rural au Somail pour la reconquête des friches ➤ Accompagner les agriculteurs dans des pratiques résilientes : économie d'eau, travail simplifié du sol, adaptation des espèces, souscription à des mesures agroenvironnementales |

Action 8 : Soutenir l'innovation des filières de la croissance verte

- S'engager dans une démarche en faveur d'une économie circulaire via un contrat d'objectifs signé avec l'ADEME. L'état des lieux sur la base du référentiel Economie circulaire et la définition d'une stratégie vont permettre une meilleure économie et valorisation des ressources.
- Etablir un diagnostic des flux à l'échelle du territoire et favoriser notamment la récupération de chaleur industrielle
- Finaliser le plan de prévention des déchets. Il permettra de renforcer le volet Valorisation.
- Amplifier le déploiement des solutions de compostage pour répondre à la réglementation qui prévoit une solution pour chaque habitant d'ici 2025
- Introduire des clauses environnementales dans les marchés publics : % de matériaux recyclés, matériaux recyclés...
- Recruter un chargé de mission Territoire d'Industrie pour animer des démarches d'écologie industrielle territoriale, accompagner le contrat Territoire d'Industrie, la décarbonation de l'industrie locale avec notamment le projet de décarbonation de la filière Ciment du site Lafarge Holcim de Port La Nouvelle
- Soutenir la décarbonation du transport de marchandises et de matières - Intégrer la gouvernance du port de Port-la-Nouvelle pour mieux agir sur les enjeux de transition énergétique
- Lancer une étude pour comprendre les évolutions des émissions de polluants liés aux entreprises afin de les accompagner
- Accompagner le développement des énergies renouvelables auprès des entreprises
- Accompagner le secteur tertiaire dans la rénovation énergétique du patrimoine
- Valoriser les actions exemplaires des entreprises
- Mener des actions pour améliorer la filière professionnelle locale de rénovation énergétique suite aux différents audits conduits dans les entreprises
- Rédiger des règlements de zones dans les zones d'activités, une charte d'éco exemplarité des ZAE
- Etablir un plan d'actions pour les commerces suite à l'étude de structuration lancée en mars 2022

| | |
|---|--|
| <p>Action 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux notamment pour favoriser la séquestration carbone</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer le recours aux éco matériaux, notamment dans la construction neuve. Ce volet pourrait être traduit dans les cahiers des charges des zones à aménager. Une formation des aménageurs est à construire. ➤ Réaliser un document cadre sur la qualité environnementale des ouvrages |
| <p>Action 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer un schéma directeur des énergies pour préciser les évolutions et les articulations entre les énergies et les projets de développement de filières (bio-GNV, H2, éolien offshore) ➤ Mener une étude sur la récupération de chaleur industrielle ➤ Accompagner le territoire pour faire émerger des projets citoyens |
| <p>Action 11 : Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir une stratégie d'adaptation au changement climatique en s'engageant en tant que territoire pilote dans la démarche Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique, proposée par l'ADEME. Dans ce cadre, un diagnostic de vulnérabilité et un plan d'actions vont être établis. ➤ Poursuivre la participation du Grand Narbonne et du Parc aux rencontres animées par notamment l'Etat, le SMDA ou encore le SMMAR autour des enjeux d'adaptation au changement climatique et partager les retours d'expériences du territoire |
| <p>Action 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un schéma directeur du Grand Narbonne permettant de sécuriser les approvisionnements en eau et d'un plan de sectorisation pour la recherche de fuites (en cours) ➤ Dupliquer les démarches de performance énergétique engagées dans la DSP Sud pour le renouvellement de la future DSP Nord ➤ Inscrire au rapport d'activité de la direction du Cycle de l'Eau et communiquer les résultats des économies d'énergie et de CO₂ réalisés ➤ Inscrire des objectifs de réduction des consommations d'eau potable pour les abonnés et poser la question de la tarification incitative de l'eau potable |

| | |
|--|--|
| <p>Action 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudier la mise en place d'une tarification sociale et environnementale de l'eau pour inciter les abonnés à moins consommer (Pour exemple, le golfe de Saint Tropez qui a mis en place une tarification par tranche et semestriel pour distinguer les saisons (hiver ou été, période touristique où la pression sur la ressource en eau est élevée) ➤ Accompagner les communes sur les consommations d'eau de leurs équipements sportifs ➤ Accompagner les hébergeurs touristiques sur les économies d'eau |
| <p>Action 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre l'accompagnement du réseau d'ambassadeurs pour accroître les actions en faveur des écogestes. |
| <p>Action 15 : Partager le suivi et l'évaluation du plan climat avec l'ensemble des acteurs du territoire</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amplifier la communication en direction du grand public, au-delà de la sensibilisation sur les questions de transition écologique. L'établissement d'un document pédagogique à l'attention du grand public va être réalisé dans le cadre de ce bilan mi-parcours ➤ Communiquer au grand public des indicateurs sur la qualité de l'air ➤ Sensibiliser les élus aux enjeux de la qualité de l'air ➤ Poursuivre la mobilisation du comité des référents ➤ Engager l'évaluation climat du budget afin de connaître les sommes affectées à cette politique et l'impact des actions sur le climat |

Plan d'action 2019-2024 - Fiches actions phares

- Action 1** : Engager l'éco-exemplarité des collectivités
- Action 2** : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un Parcours service coordonné
- Action 3** : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation
- Action 4** : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité
- Action 5** : Mettre en place des alternatives à la voiture
- Action 6** : Développer le tourisme durable
- Action 7** : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable
- Action 8** : Soutenir l'innovation des filières de la croissance verte
- Action 9** : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux notamment pour favoriser la séquestration carbone
- Action 10** : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative
- Action 11** : Adapter le territoire et les éco-systèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer
- Action 12** : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- Action 13** : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie
- Action 14** : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique
- Action 15** : Partager le suivi et l'évaluation du plan climat avec l'ensemble des acteurs du territoire

Les fiches action figurent à l'identique de celles issues du plan d'actions 2019-2024 du PCAET - [Seuls les indicateurs ont été mis à jour dans ces 15 fiches.](#)

Action phare 1 : Engager l'éco-exemplarité des collectivités

| | | | | | | | |
|---|--|--------------------------------|--|--|---|-------------------------------------|---|
| Objectifs | 1 économe de flux mutualisé à horizon 2021 -12% sur les consommations du patrimoine public à horizon 2030 | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie – émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | / | + | + | + | + | / | + |
| | Via réduction consommations d'eau et démarches zéro pesticides | Via poste d'économie en fluide | Via le CEP et le poste d'économie en fluides | Via la réduction des consommations d'énergie | Via les clauses environnementales dans la commande publique | Thématique non traitée par l'action | Via la création de 2 postes |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Services des collectivités | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | <p>L'exemplarité du Grand Narbonne, du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et des communes, et plus globalement de la fonction publique, est un enjeu essentiel pour assurer la transition énergétique et écologique du territoire et susciter la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Cette exemplarité se traduit dans les projets de territoire eux-mêmes (GN 2030, Charte du Parc 2010 2021,...).</p> <p>Outre son rôle de coordinateur de la transition énergétique, le Grand Narbonne se veut exemplaire dans le fonctionnement interne de ses services : réduction des rejets de CO₂, bilan des consommations énergétiques, économie de papier, gestion des déchets, éclairage public, pool de véhicules, sensibilisation et formation du personnel... Cette exemplarité se décline concrètement par la réalisation en interne du BEGES par le Grand Narbonne et la labellisation Cap Cit'ergie, dispositif d'évaluation et d'amélioration continue.</p> <p>Le dispositif CEE TEPCV du Grand Narbonne a permis d'accompagner la rénovation de bâtiments publics et l'optimisation de l'éclairage public du Grand Narbonne et des Communes. Le partenariat GN/SYADEN a permis de mobiliser un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour 7 communes : Ouveillan, Montredon des Corbières, Saint Marcel sur Aude, Coursan, Bizanet, Cuxac d'Aude et Saint Nazaire.</p> <p>Entre 2006 et 2011 toutes les communes du Parc naturel régional ont bénéficié d'un Conseil d'Orientation Energétique afin d'identifier les caractéristiques de consommations d'énergie et d'eau de leur patrimoine</p> | | | | | | |

ainsi que les pistes d’actions à mettre en œuvre pour réduire ces consommations. En 2017, cette dynamique a été réactivée et 12 communes se sont engagées avec le Parc dans le dispositif Communes économes pour relever le défi de réduire de 20% leurs consommations d’eau et d’énergie : Armissan, Caves, Fitou, Fleury d’Aude, Gruissan, La Palme, Montséret, Port la Nouvelle, Portel des Corbières, Sigean, Villesèque des Corbières, Vinassan. Par ailleurs les initiatives des communes pour « Eclairer Mieux » se multiplient afin de prendre en compte l’enjeu faunistique.

Le territoire est aussi très actif en matière de soutien aux énergies renouvelables et d’appui aux communes dans ce cadre : conseil et soutien des projets communaux via le Syaden (SEM ELO, ingénierie, €...), expertise du Parc, soutien à l’émergence de projets coopératifs, financement d’études technico-économiques sur le solaire photovoltaïque, mise en œuvre d’un cadastre solaire...

De nombreuses communes ont mis en place des Plans d’Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles pour parvenir à limiter l’emploi de pesticides.

Mise en œuvre de l’action phare

| | |
|------------------------------------|---|
| <p>Descriptif et moyens</p> | <p>Renforcer l’éco-exemplarité du Grand Narbonne (volet patrimoine et compétences du Grand Narbonne)</p> <p>➤ Créer un poste d’économe de flux (eau/énergie), mutualisé avec les communes, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer le patrimoine immobilier et d’éclairage public intercommunal. - Mettre en place un système de monitoring des consommations et production d'énergie pour assurer le suivi annuel, cet outil permettrait la réalisation d’un BEGES scope 1&2. - Engager une démarche de maîtrise des consommations d'énergie du service des eaux du Grand Narbonne. - Réduire l’impact environnemental de la flotte, en décarbonant la collecte des ordures ménagères, les bus et les véhicules du Grand Narbonne. - Réduire les consommations d’eau, de papier, gobelets et autres consommables du Grand Narbonne. - Baisser les consommations d’énergie des compétences sport et culture . <p>- Accompagner le montage financier et technique des opérations de maitrise de l’énergie (éclairage public, isolation...) et de production d'EnR (solaire, éolien, géothermie).</p> <p>➤ Créer un poste d’animateur Air –énergie--climat pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer l’éco-exemplarité des évènements (extinction éclairage, ramassage des déchets, altermobilité...) et du quotidien. - Déployer l’éco-conditionnalité dans les aides du Grand Narbonne. - Développer les clauses environnementales dans la commande publique, en partenariat avec le Groupe de Travail « Commande publique » du COTEC des DGS. - Intégrer le développement durable et l’économie circulaire dans la convention des évènements. - Développer l'animation sur les évènements culturels et sportifs. - Construire un programme de formation, notamment en partenariat avec le CNFPT et l’Ademe. |
|------------------------------------|---|

- Accompagner, coordonner et valoriser les initiatives communales.

Engager l'éco-exemplarité interne du Parc

- Structurer et rendre lisibles les engagements du Parc en matière d'éco exemplarité dans son fonctionnement : gestion des flux, de la flotte, des consommables... dès 2019
- Garantir l'exemplarité des bureaux du Parc dans le cadre du projet de Maison de la Narbonnaise. Projet APD pour 2019.
- Produire un cadre et des outils pour accompagner des évènements éco responsables.

Animer un club énergie climat des communes afin de favoriser les échanges et la mutualisation (installation en 2019)

- Coordonner/créer une offre de formation sur le territoire.
- Diffuser des retours d'expériences extra territoriales.
- Développer une offre de formation partagée avec les communes dans le cadre du Club Climat.

Amplifier et promouvoir l'éco-exemplarité des communes

2019 et 2020 : poursuivre et valoriser les actions engagées

- Parc : Décliner le programme collectif de Form'action « communes économes avec le Parc » et le dispositif d'accompagnement communal individuel « gagnant-gagnant ». Suivi des résultats et retour d'expérience fin 2020 pour mise en perspective et valorisation des actions mises en œuvre par les communes.
- Mettre à disposition des CEP engagés par le SYADEN en partenariat avec le Grand Narbonne.
- Déployer le réseau des ambassadeurs du tri sur le territoire pour sensibiliser à la prévention et bonne gestion des déchets

2021 et suivantes : amplifier la dynamique et l'inscrire dans la durée

- Mutualiser le poste d'économe de flux intercommunautaire avec les communes et le PARC pour optimiser les moyens et inscrire l'accompagnement dans la durée.
- Diagnostiquer le patrimoine immobilier et d'éclairage public communal.
- Encourager la réalisation de travaux et l'exemplarité des bâtiments communaux.
- Mettre en place un système de monitoring des consommations et production d'énergie pour assurer le suivi annuel.
- Assister la maîtrise d'ouvrage des communes tout au long de ces projets.
- Proposer des journées d'informations / formations auprès des services d'espaces verts en matière d'aménagement d'espaces verts méditerranéens.

| Phase | Moyens humains | | Moyens financiers |
|-------|---|----------|--|
| | Moyens humains | Années n | |
| 1 | 2 ETP (1 existant+1création) PARC : 0.25 etp / an (missions climat énergie, ressource en eau, qualité de l'eau) + pôle médiation / éco évènements | 2019 | GN et PARC PARC/Agence de l'Eau : 6000 euros sur les form'actions |
| 2 | 1 ETP - création | 2021 | GN et communes |

Pilotage/Suivi de l'action phare

| | | | | |
|----------------|-----------------|------------------------------------|-------------------------------|--|
| Portage | Pilotage | Collectivités (GN, Communes, PARC) | Partenaires identifiés | ADEME, GRDF, CNFPT, Syaden, CD11, Agence de l'Eau, Région Occitanie, AREC... |
|----------------|-----------------|------------------------------------|-------------------------------|--|

Suivi - évaluation de l'action phare

| | | | |
|---|---|---|---|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial Grand Narbonne | Etat final |
| | Dépenses énergétiques | 1 743 876€ (BEGES 2016) | 1 449 323 € en 2020 |
| | Consommation énergétique | 6 154 MWh (BEGES 2016) | 7 530 MWh en 2020 (le périmètre d'intervention s'est élargi) |
| | Consommation moyenne d'eau des bâtiments enseignement culture/sport (hors piscines) administratif | En 2017 207 l/m ² .an 334 l/m ² .an 204 l/m ² .an | En 2020 100 l/m ² .an 181 l/m ² .an 206 l/m ² .an |
| | Consommation annuelle d'énergie des véhicules | En 2017 10 502 kWh/an/agent | En 2020 9 777 kWh/an/agent |
| | Part des marchés avec des clauses environnementales | 5% des marchés 2 sur 20 marchés transversaux | 5% des marchés Formation des acheteurs et guide |

Lien avec d'autres actions

| | |
|---|---|
| Actions complémentaires | Action phare 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative Action phare 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie Action phare 14 : Organiser un réseau local d’ambassadeurs de la Transition énergétique |
| Limitation et suivi des incidences environnementales | |
| Points de vigilance | L'éco-exemplarité des communes peut se faire via la rénovation du patrimoine public, qui va entraîner une augmentation de la production de déchets de chantier. Le territoire doit prévoir cette augmentation et être en mesure de répondre à la demande de recyclage, réutilisation ou gestion de fin de vie de ces déchets. |
| Indicateur de suivi environnemental | |

Action phare 2 : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un Parcours service coordonné

| | | | | | | | |
|---|--|-------------------------------------|--|---|--|---|---|
| Objectif | <p>175 rénovations accompagnées par Renov'Habitat sur 3 ans</p> <p>400 maitres d'ouvrages/an accompagnés par l'EIE</p> <p>34 000 résidences principales rénovées partiellement en 2030</p> <p>Eradication du chauffage au fioul pour le résidentiel et le tertiaire en 2030</p> | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie – émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | + | / | ++ | + | + | ++ | + |
| | Via le confort d'été lors de forte chaleur | Thématique non traitée par l'action | Via rénovation énergétique | Via la réduction de la consommation d'énergie | Via la promotion de l'usage des matériaux biosourcés | Via le travail avec les bailleurs et le soutien financier aux ménages modestes et la réduction des dépenses | Via le développement de la filière rénovation |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | -85 GWh/an -11,5 ktCO2e/an | -35,4 t/an | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Particuliers (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs), Bailleurs sociaux | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | La hausse des températures, l'ancienneté du Parc de logements, la vulnérabilité des foyers face à l'augmentation du coût de l'énergie et la part importante du résidentiel dans les consommations du territoire (28%) font partie des enjeux majeurs du territoire. La rénovation énergétique permettrait de répondre à ces enjeux en réduisant les besoins en énergie, autant en hiver qu'en été. | | | | | | |

Il existe de nombreux dispositifs d'aide et d'accompagnement pour la rénovation des logements (Plateforme Renov'habitat, Espace INFO ENERGIE du Parc, Contrat de ville Grand Narbonne, OPAH RU, PIG lutte contre la précarité énergétique du Département), mais ils restent peu lisibles pour les habitants. L'information et l'accompagnement des habitants dans la rénovation de leur logement doivent être facilités.

D'autre part, il a été mis en avant une difficulté de passage à l'acte sur des bouquets de travaux par les publics, induite par les plafonds du CITE et le budget moyen mobilisable par les foyers.

De plus, la prise de décision en copropriété est complexe car les copropriétaires ne tirent pas tous avantages de la réalisations de travaux collectifs. La rénovation des copropriétés nécessite donc un accompagnement et une prise en charge spécifiques.

Mise en œuvre de l'action phare

Descriptif et moyens

Mettre en place des aides à la rénovation

Pour les publics éligibles aux aides de l'ANAH

➤ Mise en place d'une prime de 300 € du Grand Narbonne s'ajoutant aux aides du département, de la région et de l' ANAH à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour les publics non éligibles aux aides de l'ANAH

➤Création d'une prime Renov'Habitat pour inciter à la réalisation de bouquets de travaux dans le logement individuel et pour inciter aux travaux collectifs dans les copropriétés (isolations par l'extérieur, combles, planchers et chauffages collectifs).

Communiquer sur la rénovation et valoriser les opérations exemplaires

➤Valoriser les opérations exemplaires. L'objectif est d'arriver à court-terme à un petit nombre de rénovations exemplaires supportées par le Grand Narbonne pour ensuite faire appel à des fonds européens en prenant ces rénovations comme modèle.

➤Réaliser une campagne de communication de grande ampleur à l'échelle du territoire pour augmenter le nombre de personnes sensibilisées, avec le développement de nouvelles formes de communication engageante.

➤Communiquer sur les bienfaits des éco matériaux (santé et environnement).

➤Créer un annuaire des professionnels du bâtiment du territoire avec référencement des labels, formations...

Accompagner les maitres d'ouvrages (Renov'Habitat, Espace INFO ENERGIE,...)

- Pérenniser les moyens alloués à l'Espace Info Energie du Parc et à la plateforme RenovHabitat.
- Créer un Parcours service coordonné sur la rénovation énergétique, intégré au guichet unique Renov'habitat.
- Expérimenter des présences décentralisées (en lien avec l'EIE, le CAUE et l'ADIL).
- Former les personnes relais (travailleurs sociaux, CCAS, gardiens d'immeubles, référents communaux) pour diffuser l'information (sensibilisation et aides disponibles) de manière large.
- Former les professionnels du bâtiment sur l'isolation performante et les éco-matériaux en partenariat avec la chambre des métiers, la CAPEB, la FFB.
- Rénover énergétiquement les logements sociaux, en lien avec la politique de la ville.
- Envisager d'élargir l'accompagnement à la question des économies d'eau.

| | | | |
|--|---------------------------|----------|---|
| | Moyens humains | | Moyens financiers |
| | Moyens humains | Années n | |
| | 2 (1 etp PARC + 1 etp GN) | 2019 | PARC, GN, ADEME, Région 80 000 € prime Renov'Habitat |

Pilotage/Suivi de l'action phare

| | | | | |
|----------------|-----------------|-----------------------------------|-------------------------------|--|
| Portage | Pilotage | GN, PARC, CD11, Bailleurs sociaux | Partenaires identifiés | ADEME, GN, CD11, ADIL, CAUE, Bailleurs sociaux, Région Occitanie, ANAH, DDTM, CAPEB, FFB |
|----------------|-----------------|-----------------------------------|-------------------------------|--|

Suivi - évaluation de l'action phare

| | | | |
|---|--|--------------------------|---|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | Etat final |
| | Nombre de logements rénovés dans le cadre du PIG | 350 | Au 31/03/2022 : 149 logements individuels depuis mai 2019 pour un montant de 44 700 € |

| | | | |
|--|--|------------------------------|--|
| | | | |
| | Nombre de personnes conseillées sur l'énergie et la construction (EIE, PTRE, ADIL, CAUE,...) | | 5500 personnes pour l'EIE et la PTRE entre 2019 et mars 2022 |
| | Nombre de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'Anah sur le territoire | | 36 en 2020 |
| | Nombre de subventions accordées dans le cadre de Renov'Habitat | En 2018 0 logements aidés | Au 31/03/2022 : 48 logements individuels pour un montant de 64 969 € 8 copropriétés (105 lots) pour un montant de 71 545 € |

Lien avec d'autres actions

| | |
|--------------------------------|---|
| Actions complémentaires | Action phare 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation Action phare 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et locaux Action phare 13 : Massifier les gestes économes en eau et en énergie |
|--------------------------------|---|

Limitation et suivi des incidences environnementales

| | |
|----------------------------|---|
| Points de vigilance | <p>Un fort point de vigilance est à porter sur la gestion des déchets de chantier. Comme pour l'action n°1, la massification des rénovations énergétiques des bâtiments va entraîner une augmentation des déchets de chantiers, et donc une augmentation de la pollution induite par le traitement de ces déchets. Il est à envisager la structuration de nouvelles filières de recyclage, de réutilisation et revalorisation des matériaux et éléments réutilisables, comme les fenêtres, portes, volets, et tout autre élément manufacturé de la construction. Il est important, lorsque cela est possible, de privilégier la réutilisation au recyclage, qui demande nettement moins de transformation.</p> <p>Aussi, les travaux de rénovation mal organisés peuvent entraîner une mauvaise gestion des déchets de chantier et le non-recyclage de matériaux ou bien l'utilisation de matériaux non recyclables facilitant les travaux. Pour éviter ce problème, des solutions comme le recours à des artisans labélisés RGE permettent de limiter les mauvaises pratiques de chantiers de rénovation.</p> <p>La question de l'amiante est aussi à aborder dans les démarches de rénovation. La rénovation de bâtiments potentiellement amiantés doit se faire avec des entreprises certifiées. La liste de ces entreprises peut être fournie par les organismes QALIBAT ou l'AFAQ-AFNOR.</p> <p>La rénovation énergétique va aussi entraîner le changement de moyens de production de chaleur, et il est à envisager le changement d'anciens radiateurs électriques par une chaudière. Ce changement entraînera une augmentation d'émissions de gaz à effet de serre ainsi que de polluants atmosphériques. Il est donc important de veiller à ce que les appareils installés soient performants en matière d'émissions.</p> |
|----------------------------|---|

| | |
|--|---|
| Indicateur de suivi environnemental | Suivi annuel des tonnages de déchets valorisés (t/an) En 2018 : 73,35 t/hab.an – En 2020 74,46 t/hab.an |
|--|---|

thermique est peu développé. Fin 2018 un cadastre solaire a été déployé par le Parc et Le Grand Narbonne pour accompagner le développement des installations solaires. Il s’agira ainsi d’animer cet outil.

Par ailleurs, le département de l’Aude envisage de réaliser une thermographie aérienne sur l’ensemble du département, cet outil pourra utilement nourrir l’opération « toit ».

L’objectif de cette action proposée par le Parc est de mener une opération sur les toits en visant à la fois :

- le confort d’été avec l’isolation et la végétalisation des toits,
- le confort d’hiver avec l’isolation des toits ;
- la production d’énergie avec l’énergie solaire ;
- la diversité de typologie des projets accompagnés.

Mise en œuvre de l’action phare

Mener une action phare sur les toits (action à structurer pour 2020)

Descriptif et moyens

- Proposer une animation ciblée sur les toits avec une approche globale de la toiture à l’échelle d’une rue, d’un quartier ou d’un village en traitant des diverses fonctions de la toiture :
 - le toit au sens de l’abri, question de l’étanchéité ;
 - le toit, 5^{ème} façade de la maison : approche architecturale et patrimoniale, question de l’isolation pour le confort d’été et d’hiver ;
 - le toit, élément producteur d’énergie (cf cadastre solaire) ;
 - le toit, élément de biodiversité / végétalisation.
- Zoomer sur les matériaux particulièrement efficaces pour traiter le confort d’été, par exemple la fibre de bois.
- Massifier le recours à la fibre de bois en lien avec la mobilisation des professionnels de la filière.
- Envisager des opérations groupées pour l’achat de matériau, la location d’échafaudage, dans un souci de recherche d’économie d’échelle et de « massification » en mobilisant les conseils et l’accompagnement de l’Espace INFO ENERGIE.
- Intégrer architecturalement les panneaux solaires en lien avec les communes (PLU) et avec l’animation du cadastre solaire. Innover par exemple avec le recours à des tuiles solaire photovoltaïque invisibles.
- Définir la pertinence de promouvoir les surfaces végétalisées sur bâti et le cas échéant promouvoir ces pratiques :
 - en expérimentant, accompagnant et valorisant des projets pilotes en vue de créer un retour d’expérience local avec des plantes adaptées aux conditions méditerranéennes (peu demandeuses en eau, résistantes au vent et aux embruns sur le littoral) ;
 - en adaptant les PLU en incluant la présence obligatoire d’un certain pourcentage en végétalisation de toits pour les toits plats de tout bâtiment neuf ;
 - en donnant des avantages financiers aux particuliers et entreprises qui entreprennent une démarche de végétalisation de leur toit. D’autres mesures telles que des prêts plus avantageux doivent être également prises en compte avec des partenaires financiers potentiels (banques, caisse des Dépôts...)
- Aider les entreprises du bâtiment, artisans et architectes en leur permettant d’effectuer des formations sur les toits végétalisés, grâce à la CAPEB, la chambre des métiers ou la FFB par exemple.

Soutenir les installations de chauffe-eaux thermiques des particuliers et des bailleurs

➤ Développer et accompagner la mise en place de subventions pour une formation dans le solaire thermique afin d’assurer la montée en compétence et la structuration des professionnels du solaire thermique, en travaillant sur :

- la qualité des installations (dimensionnement, installation, maintenance) ;
- l’optimisation des prix, sur la base des meilleures techniques et pratiques disponibles ;
- pour les publics éligibles aux aides de l’ANAH : accorder une prime de 300 € du Grand Narbonne s’ajoutant aux aides du département et de l’ ANAH ;
- pour les publics non éligibles aux aides de l’ANAH, créer une prime pour inciter la réalisation de bouquets de travaux et l’installations de chauffe eaux solaires ;
- pour les copropriétés : créer un dispositif financier pour inciter les travaux collectifs (isolation par l’extérieur, combles, planchers et chauffages collectifs).

Développer en priorité les installations photovoltaïques sur le bâti

- Multiplier les installations solaires en toiture par l’animation du cadastre solaire (lancé le 1^{er} octobre 2018), organisation de permanences de proximité dans les communes.
- Animer un dispositif d’accompagnement des projets solaires participatifs et citoyens, faciliter et cofinancer le développement des EnR. Une réflexion particulière sera portée sur les possibilités d’implication des citoyens dans ce projet : gouvernance, financement participatif.
- Evaluer les principaux gisements d’installation solaire sur les bâtiments existants (bailleurs sociaux, groupements d’agriculteurs) et lancer des actions collectives.
- Analyser la pertinence d’un projet de centrale villageoise.
- Relayer les dernières informations auprès des habitants et des professionnels du bâtiment, notamment les évolutions techniques et réglementaires en matière de mécanisme de soutien de l’auto-consommation.
- Identifier les installations solaires existantes en les incitant à renseigner une cartographie interactive (type Repowermap) et en invitant les propriétaires à mentionner leurs équipements.
- Travailler sur l’intégration du solaire dans le neuf.

| Phase | Moyens humains | | Moyens financiers |
|-------|----------------|-----------|---|
| | Moyens humains | Années n | |
| | 0.2 ETP | 2018 PARC | Action à co construire et calibrer dès 2020 |

Pilotage/Suivi de l’action phare

| | | | | |
|----------------|-----------------|------|-------------------------------|--|
| Portage | Pilotage | PARC | Partenaires identifiés | Grand Narbonne Communes, ADEME, bailleurs sociaux, distributeurs d'éco matériaux, CAUE, UDAP, DDTM, ADIL, Association Énergie Participative du Narbonnais, CAPEB, Chambre des Métiers, FFB |
|----------------|-----------------|------|-------------------------------|--|

Suivi - évaluation de l'action phare

| | | | |
|---|---|-----------------------------|---|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | Etat final |
| | Nombre d'opérations animées | 0 | 0 |
| | Superficie de toitures concernées par les opérations menées | 0 | 0 |
| | Production d'énergie solaire thermique | 0,5 GWh (source diag PCAET) | Absence de donnée |
| | Nombre de m ² végétalisés (si pertinent) | Inconnu | 8000 m ² (Parking Bourg de Narbonne, Narbonne plage et Leucate) Bize : 530 m ² désimperméabilisés dont 335 m ² en espaces verts Cuxac : 811 m ² désimperméabilisés dont 487 m ² en espaces verts + écorces végétales Fleury : Environ 2 800 m ² enherbés et désimperméabilisés |

Lien avec d'autres actions

| | |
|--------------------------------|---|
| Actions complémentaires | Action phare 2 : Consolider un Parcours service coordonné sur la rénovation énergétique et soutenir les travaux de rénovation énergétique Action phare 9 : Développer l'utilisation de matériaux biosourcés locaux Action phare 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative |
|--------------------------------|---|

Limitation et suivi des incidences environnementales

| | |
|----------------------------|--|
| Points de vigilance | Dans le cadre de la rénovation et de l'aménagement des toitures, un fort point de vigilance est à porter sur la gestion des déchets de chantier. Comme pour l'action n°2, la massification des rénovations énergétiques des bâtiments va entraîner une augmentation des déchets de chantiers, et donc une augmentation de la pollution induite par le traitement de ces déchets. Il est à envisager la structuration de nouvelles filières de recyclage, de réutilisation et revalorisation des matériaux et |
|----------------------------|--|

| | |
|---|---|
| | <p>éléments réutilisables. Il est important, lorsque cela est possible, de privilégier la réutilisation au recyclage, qui demande nettement moins de transformation.</p> <p>Aussi, les travaux de rénovation mal organisés peuvent entraîner une mauvaise gestion des déchets de chantier et le non-recyclage de matériaux ou bien l'utilisation de matériaux non recyclables facilitant les travaux. Pour éviter ce problème, des solutions comme le recours à des artisans labélisés RGE permettent de limiter les mauvaises pratiques de chantiers de rénovation.</p> <p>La question de l'amiante est aussi à aborder dans les démarches de rénovation. La rénovation de bâtiments potentiellement amiantés doit se faire avec des entreprises certifiées. La liste de ces entreprises peut être fournie par les organismes QALIBAT ou l'AFAQ-AFNOR.</p> |
| <p>Indicateur de suivi environnemental</p> | <p>Évolution de la surface de toitures végétalisées (m²/an) : absence de donnée</p> |

Action phare 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité

| | | | | | | | |
|----------------------------|--|-------------------------|---|--|----------------------------------|-------------------------------------|---|
| Objectif | 10% des déplacements locaux évités par des politiques d'urbanisme, le télétravail et le covoiturage à horizon 2030 | | | | | | |
| | Limiter l'artificialisation des sols : Diviser par 2 le pourcentage de surfaces urbanisées avec 50% en zones urbaines existantes (SCoT) | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie – émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | / | / | ++ | ++ | ++ | / | + |
| | Via la désimperméabilisation des sols et la prise en compte des enjeux climatiques dans les PLU | | Via la réduction de l'utilisation du transport motorisé | Via l'articulation entre urbanisme et mobilité | Via la revégétalisation des sols | Thématique non traitée par l'action | Via l'adaptation du territoire au changement climatique |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | -20 GWh/an -8,2 ktCO2e/an | -42 t/an | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Communes, aménageurs | | | | | | |

Contexte de l'action phare

| | |
|---|--|
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | <p>Face aux enjeux environnementaux et sociétaux, les modèles urbains sont particulièrement interrogés. Il convient de repenser l'aménagement par une réorganisation spatiale des territoires afin de créer les conditions d'une gestion économe de l'espace et des ressources (SRADDET, SCOT et PLU), du réinvestissement des centres anciens, de la mixité sociale, de l'adaptation au changement climatique (désimperméabilisation des sols, recomposition spatiale sur le littoral ,végétalisation, pour favoriser le confort d'été et la biodiversité...) et de permettre d'adapter les modes de vies à une mobilité plus sobre (rapprochement des lieux de vie et de travail, organisation des villes et axes de transport autour des modes actifs...). Il est donc primordial que les collectivités territoriales intègrent dans leurs documents d'urbanisme ces enjeux.</p> <p>Le Parc y a travaillé via les Cahiers techniques de l'urbanisme durable. D'autres démarches sont aujourd'hui en cours : réalisation d'un cadastre solaire, élaboration d'une charte éolienne et photovoltaïque, territoires pilotes pour la s de désimperméabilisation des sols...</p> <p>Le Grand Narbonne a lancé depuis 2017 une grande mission centre ancien pour reconquérir les cœurs de village et limiter les projets en étalement urbain.</p> |
|---|--|

Mise en œuvre de l'action phare

| | |
|------------------------------------|--|
| <p>Descriptif et moyens</p> | <p><u>Accompagner les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, dans leurs projets d'aménagement et dans l'instruction des droits des sols</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des rencontres des élus et agents en charge des PLU, de l'instruction du droit des sols et des projets d'urbanismes des communes, afin de les informer des outils mis en place par GN et le PARC (PLU éco exemplaire, cahiers techniques de l'urbanisme dans le Parc, charte EnR..) et travailler avec eux sur les moyens de mieux intégrer des exigences environnementales dans les projets. ➤ Organiser un temps d'échange avec les principaux promoteurs et aménageurs pour présenter les orientations du SCoT ➤ Conditionner les aides cœur et traversées de villages du Grand Narbonne à un niveau de qualité des aménagements publics et intégrer les problématiques air, eau, énergie, climat dans l'action centre ancien (îlots de chaleur, végétalisation, désimperméabilisation des sols, intégration des installations solaires...). ➤ Participer au sein du groupe de travail PRSE à la rédaction d'un guide fin 2019 par le CEREMA sur la prise en compte de la santé dans l'aménagement. ➤ Rédaction de 6 cahiers, co construits avec les partenaires concernés pour la mise en œuvre du SCoT : Eau-désimperméabilisation - risques naturels/Santé/Agriculture/Energies renouvelables/Biodiversité/Centres anciens et dents creuses |
| | <p><u>Inciter à la qualité environnementale dans les procédures d'aménagement (ZAC, permis d'aménager, lotissement...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Investir pour la qualité des espaces publics lors de requalifications et créations des ZAE. ➤ Sensibiliser les aménageurs pour inciter à la qualité des aménagements privés ➤ Favoriser la participation citoyenne, dès l'amont, dans certains projets d'aménagement ➤ Diffuser les cahiers techniques de l'urbanisme dans le Parc pour favoriser un urbanisme durable prenant en compte notamment les enjeux énergétiques et de biodiversité à destination des élus et aménageurs. <p><u>Agir en faveur de la désimperméabilisation des sols</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser le retour d'expérience de l'étude financée par la DREAL Occitanie sur le périmètre du Grand Narbonne en tant que territoire pilote. Elle vise à définir une stratégie de désimperméabilisation des sols, à la prendre en compte dans les documents de planification. Cette démarche s'inscrit en lien avec la disposition 5A-04 du SDAGE Rhône-Méditerranée qui demande aux documents d'urbanisme d'éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces urbanisées". La maîtrise d'œuvre est assurée par le CEREMA. <p><u>Encourager la multimodalité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la création de parkings relais/covoiturage par des aménagements perméables, voire végétalisés |

| | | | | |
|---|---|--|------------------------------------|--|
| | Faire émerger des communes éco-mobiles | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le bus dans la circulation urbaine par la création de voies de bus dédiées par la ville de Narbonne ➤ Accompagner les communes pour développer de nouvelles mobilités, innover sur les modes de transport en zone rurale | | | |
| | Phase | Moyens humains | | Moyens financiers |
| | | Moyens humains | Années n | |
| | | 0.2 ETP | 2018 | GN et PARC |
| Pilotage/Suivi de l'action phare | | | | |
| Portage | Pilotage | Grand Narbonne PARC | Partenaires identifiés | Urbanisme : communes, ADEME, CAUE, DDTM Mobilité : communes, Keolis |
| Suivi - évaluation de l'action phare | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | Etat final 2020 | |
| | Déplacements en voiture | 82 % | Pas de donnée | |
| | Fréquentation des transports en commun | 36,41 | 4 658 887 voyages | |
| | Maillage du territoire par le réseau de TC | voyages/hab.an 11m/hab | 35,73 voyages/hab.an 11m/hab | |
| | Fréquence en heure de pointe | | | |
| moins de 10 minutes | 0 % | 0 % | | |
| entre 10 et 20 minutes | 33 % | 33 % | | |
| plus de 20 minutes | 67 % | 67 % | | |
| indicateur alternatif à la part modale | 7079 TAD | 2 322 TAD <i>(Crise sanitaire et depuis 2017, les TAD déclenchés avec un taux supérieur à 70% ont été passés en fixe)</i> | | |
| | Nombre de PLU intégrant un volet énergie-climat | Inconnu | Pas de donnée | |
| Lien avec d'autres actions | | | | |
| Actions complémentaires | Action phare 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture, notamment par un plan vélo | | | |
| Limitation et suivi des incidences environnementales | | | | |

| | |
|---|--|
| <p>Points de vigilance</p> | <p>Le développement de l'autopartage et du covoiturage ne doit pas venir substituer des trajets habituellement fait en transports en commun ou en modes actifs. L'implantation de l'offre motorisée alternative doit être réfléchi en ce sens, et priorisée sur les zones où l'usage de la voiture est le plus nécessaire. Une étude sur les parts modales du territoire peut permettre de définir les zones à privilégier.</p> <p>Le développement du covoiturage entraîne la création d'aires et de parking relais qui peuvent augmenter la part de surfaces naturelles imperméabilisées, et par la même occasion réduire la séquestration carbone. Ainsi, l'étude de l'emplacement de ces aires de covoiturage et parking relais doit intégrer une réflexion sur la minimisation de leurs impacts. Il en va de même pour le développement des transports en commun et la création de nouvelles voies dédiées aux bus.</p> <p>Il est aussi important de veiller à ce que l'aménagement routier n'induisse pas une concentration du trafic sur certains axes créant ainsi des pics de pollution très localisés.</p> |
| <p>Indicateur de suivi environnemental</p> | <p>Surface moyenne annuelle artificialisée : 0,64% d'artificialisation entre 2009 et 2018</p> <p>Population exposée aux zones considérée bruyantes (en nombre d'habitants) : 714 personnes (PPBE Aude)</p> <p>Nombre et surfaces de sites classés et inscrits : 6 sites classés et 16 sites inscrits</p> |

Action phare 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture

| | | | | | | | |
|---|--|-------------------------------------|--|-------------------------|-------------------------------------|------------------------------|---|
| Objectif | Atteindre 8% de part modale vélo (ambition nationale : 9%) en 2030 Atteindre 10 % de part modale pour les transports en commun en 2030 | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie-émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | + | / | ++ | ++ | / | / | + |
| | Via les actions sur la sobriété | Thématique non traitée par l'action | Via la réduction du transport routier | | Thématique non traitée par l'action | | Via l'amélioration de la mobilité professionnelle |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | -27 GWh/an -11 ktCO2e/an | -56 t/an | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Tous publics | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | Sur le territoire du Grand Narbonne et du PARC de la Narbonnaise en Méditerranée, le transport routier représente : 42% de la consommation d'énergie, 58% des émissions de gaz à effet de serre et 78% des émissions de NOx. | | | | | | |

La part importante de l'utilisation de la voiture individuelle implique une forte dépendance aux produits pétroliers, donc la vulnérabilité de la population aux fluctuations des prix de l'énergie. Cette action vise à réduire cette vulnérabilité en favorisant les modes actifs, tout particulièrement le vélo, et en promouvant le travail de proximité à travers le télétravail.

Sont déjà engagés :

- 85 km de pistes cyclables ont été réalisés, dont 19,3 km à Narbonne avec 500 000 € investis par an permettant d'aménager 2 km en ville ou 3 km en rural ;
- des études de tiers lieux du GAL de l'Est Audois et la création du tiers lieux d'IN'ESS.

Des pistes cyclables adaptées aux usagers ont été plébiscitées sur chaque temps de concertation. La réflexion sur les aménagements cyclables ne doit pas être orientée uniquement vers la mobilité touristique. Les usages du quotidien doivent être la première cible des aménagements, qui se doivent donc d'être sécurisés et de favoriser des déplacements rapides pour la mobilité professionnelle quotidienne.

Le télétravail a été enfin identifiée lors du Comité Opérationnel du Grand Narbonne (réunissant les cadres de la collectivité) comme une piste à approfondir.

Mise en œuvre de l'action phare

| | |
|-----------------------------|---|
| Descriptif et moyens | <p><u>Aménagements :</u></p> <p>Phase 1 - Penser l'usage des modes actifs en établissant une stratégie de développement « Plan vélo » à partir de 2020</p> <p><u>1.1 – Concevoir un maillage vélo cohérent en ville et en milieu périurbain, qui permette des trajets rapides et pratiques, entre les pôles résidentiels, de travail et de loisirs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Reprendre le travail réalisé par le Grand Narbonne pour le PDU volontaire comme base de travail. ➤ Réaliser le Plan de mobilité du Grand Narbonne. ➤ Interconnecter les quartiers de Narbonne. ➤ Analyser la dureté foncière. ➤ Détailler un calendrier des travaux d'aménagement. <p><u>1.2 – Concevoir des aménagements efficaces et adaptés aux usagers</u></p> |
|-----------------------------|---|

- Consolider le développement du stationnement résidentiel au travers de déploiement d’emprises dédiées dans les Parcs de stationnement en ouvrage et par l’implantation de box sécurisés sur l’espace public.
- Repenser les barrières aux entrées des pistes, ne pas empiéter sur les cheminements piétons...
- Rendre le vélo prioritaire sur la circulation routière (via des panneaux STOP ou Cédez le passage) dès que possible pour réduire les temps de trajet à vélo et rendre les trajets plus confortables.
- Déployer une signalétique urbaine adaptée et visible.

Phase 2 – Associer les moyens financiers et humains adéquats au développement du Plan

- Répondre à l’AAP vélo de l’Etat pour permettre l’embauche d’un chargé de mission vélo.
- Mobiliser les communes via le label Eco mobilité
- Organiser des animations sur les mobilités alternatives, communiquer sur la gestion des batteries.
- Favoriser le recyclage des vélos avec la mise à disposition de vélos deuxième main réparés par une entreprise d’insertion.

Phase 3 – Mettre en œuvre opérationnellement le Plan vélo

3.1 Suivre le calendrier de mise en œuvre du Plan

3.2 Adopter une politique de développement « opportuniste » au gré des initiatives

- Systématiser à chaque réfection de route, la possibilité d’y intégrer une bande cyclable.
- Accompagner les communes dans les acquisitions foncières et la mise en œuvre de plan locaux de déplacements.
- Mettre des VAE en libre-service, via une Délégation de Service public, dans 3 communes du Littoral (Gruissan, Narbonne plage et Fleury).

Tiers-lieux - Promouvoir la sobriété et la non-mobilité en développant des espaces de télétravail :

- Etudier la création d’espaces de coworking décentralisés dans les communes pour que les agents du Grand Narbonne puissent travailler quelques jours par mois dans un lieu plus proche de leur lieu de résidence. Cela permettrait en outre la rencontre entre les agents municipaux et les agents intercommunaux.
- Créer des espaces de coworking avec pour cible les indépendants, pour réduire leur isolement : 8 communes sur le GAL de l’Est Audois sont volontaires.

| | Action | Moyens humains | | Moyens financiers |
|--|---------------------------------|----------------|-------------|--|
| | | Moyens humains | Années n | |
| | Plan animation vélo | 1 ETP | 2019 – 2021 | Financement via réponse à l'AAP Plan vélo 105 000 € |
| | Investissements | | 2019-2024 | 500 k€/an pour pistes cyclables 30 k€ racks, box sécurisés,.. en 2020 |
| | Label éco mobilité des communes | 0,1 ETP | 2019 - 2024 | Mobilisation de différents fonds : Alvéole, Feader, ADEME... |

Pilotage/Suivi de l'action phare

| | | | | |
|----------------|-----------------|----------------|-------------------------------|---|
| Portage | Pilotage | Grand Narbonne | Partenaires identifiés | Communes, ADEME, vendeurs de VAE, associations (vélocité) |
|----------------|-----------------|----------------|-------------------------------|---|

Suivi - évaluation de l'action phare

| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | Etat final |
|--|--|--|----------------------|
| | | Part des voiries aménagées pour les cycles | 0,6 km/1 000 hab |
| | Stationnement vélo | 3,8 % | Non connu |
| | Part modale piéton | 8 % | Non connu |
| | Part modale TC | 2,9 % | Non connu |
| | Fréquentation des transports en commun | 36,41 voyages/hab.an | 35,73 voyages/hab.an |

| | | |
|---|---|----------------------|
| | Nombre d'animations en faveur d'une mobilité active | En 2020 7 animations |
| Lien avec d'autres actions | | |
| Actions complémentaires | Action phare 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité | |
| Limitation et suivi des incidences environnementales | | |
| Points de vigilance | Le développement des VAE va entraîner une gestion de la fin de vie de ces derniers. Il est donc important de veiller au bon déroulement de la filière de recyclage et retraitement de ces types de déchets, ainsi qu'à la mise en place de mesures de communication sur la gestion du matériel chimique et électronique de ces vélos qui peut être récupéré chez les distributeurs de vélos ou dans les déchetteries. | |
| Indicateur de suivi environnemental | Nombre de jours de pollution dépassant les seuils (nb) Suivi via Atmo Occitanie – En 2019 aucun Taux de la population impactée par les dépassements de seuils (NO2, particules, ozone...) Suivi annuel mené par Air LR et comparaison 2010-2016 sur le territoire | |

Action phare 6 : Développer le tourisme durable

| | | | | | | | |
|---|--|-------------------------|--|--|-------------------------------------|------------------------------|---|
| Objectifs | Réduction de 12 à 15% des consommations en eau et en énergie à horizon 2030 | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie – Emissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | + | ++ | ++ | + | / | / | ++ |
| | Via le développement de l'éco-tourisme | | Via l'organisation de la mobilité | Via la réduction de la consommation d'énergie et le ciblage des transports | Thématique non traitée par l'action | | Développement de l'offre touristique |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Touristes et hébergeurs touristiques | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | Le tourisme (hébergements, activités et déplacements) représente une activité économique importante et centrale pour le territoire (12 millions de nuitées touristiques dont 2 millions de nuitées marchandes surtout estivales et concentrées sur le littoral). Les activités impactent fortement l'environnement ; aussi, l'implication de ce secteur économique est-elle essentielle pour l'atteinte des objectifs du Plan Climat. | | | | | | |

La charte du Parc pose des objectifs de promotion du tourisme durable. Dans ce cadre, le Parc, notamment en partenariat avec la CCI, a déjà mis en place des démarches de sensibilisation et a mené une action pilote « Hôtels et Campings économes en eau, en énergie et pesticides » conduite sur 1 hôtel et 2 campings en 2016. Par ailleurs, L'Office du Tourisme Communautaire dispose également d'une stratégie Qualité Tourisme qui intègre les problématiques des hébergements et de la mobilité touristique.

L'action vise à s'appuyer sur ce projet existant sur le territoire et sur la stratégie de l'Office de Tourisme Communautaire, afin de généraliser et pérenniser les bonnes pratiques. D'autre part, il s'agit de diminuer l'utilisation de la voiture par les touristes au profit de mobilités moins carbonées, en organisant la mobilité touristique avec les partenaires.

Mise en œuvre de l'action phare

| | |
|------------------------------------|--|
| <p>Descriptif et moyens</p> | <p><u>Développer une offre de tourisme durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer des synergies entre les différents acteurs (OTC, PARC, OT des 3 communes non présentes dans l'OTC : Narbonne, Leucate, Gruissan) via un travail commun (réunions, groupe de travail) pour mutualiser les expériences et les outils ainsi qu'harmoniser la stratégie et la communication. ➤ Cibler les professionnels de l'hébergement touristique (campings, hôtels, gîtes, restaurants) pour massifier les hébergeurs économes. ➤ Mettre en place des modules de formation sur l'éco-exemplarité à destination des professionnels en faisant intervenir des experts externes et le PARC. Un module, organisé par le PARC, mettrait en avant 3 thèmes : le retour d'expérience de l'action du Parc sur les hôtels/campings économes, les potentiels de l'énergie solaire pour les hébergements touristiques en prenant appui sur le cadastre solaire, et la gestion du confort d'été. ➤ S'appuyer sur des labels/référentiels dédiés à l'éco-tourisme afin que les entreprises s'engagent et soient valorisées pour leur engagement (différents niveaux, en intégrant la marque Valeur Parc dans le module éco-exemplarité, en s'appuyant sur les labels existants tels que Clef verte, Lucie). ➤ Valoriser les initiatives existantes, relayer les dispositifs d'accompagnement / audit existants pouvant être mobilisés par les professionnels. ➤ Concevoir des habitats flottants insolites à Gruissan pour faire face à l'élévation du niveau de la mer et l'érosion des côtes |
| | <p><u>Organiser une mobilité touristique durable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les stations de recharge (électriques, GNV, Hydrogène) en incitant les privés à développer l'offre de recharge, l'objectif étant d'atteindre les 100 points de charge en 2020. ➤ Encourager le partage de véhicules. ➤ Inciter les hébergeurs touristiques à accueillir un VAE (label Accueil Vélo). |

- Développer d'autres éco-gares sur le modèle de celle de Gruissan, à mettre en lien avec le tourisme fluvial et les ports de plaisance.
- Mettre en place des navettes dans les villes touristiques et à proximité du littoral en lien avec la création de parkings relais à l'entrée des villes / sites.
- Faire aboutir la démarche pour l'accueil des usagers sur des plages sans voitures : desserte par transports publics (par la terre mais aussi par la mer), aménagement d'aires de stationnement en amont des plages.
- Etendre le dispositif de vélos partagés (Gruissan, Narbonne, Fleury).
- Promouvoir une offre de loisirs axée sur les modes de déplacements actifs (route du sel notamment),
- Favoriser le développement de l'itinérance active, avec la mise en place de l'EuroVélo 8 et d'autres itinéraires cyclables (vélo, VTT), pédestres et équestres.
- Mettre en application la STII Stratégie Touristique Innovante et Intégrée sur le territoire du Parc, dont certains axes répondent aux enjeux climat énergie du territoire (stratégie en cours d'approbation – décembre 2018).

| Phase | Moyens humains | | Moyens financiers |
|-------|----------------|-----------|-------------------|
| | Moyens humains | Années n | |
| | 0.5 ETP | 2019-2020 | |
| | 0.5 ETP | 2019-2020 | Fonds LEADER |

Pilotage/Suivi de l'action phare

| | | | | |
|----------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------------|---|
| Portage | Pilotage | Office du Tourisme Communautaire | Partenaires identifiés | PARC, ADEME, Communes, CCI, Professionnels du tourisme, Agence de l'eau |
|----------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------------|---|

Suivi - évaluation de l'action phare

| | | | |
|---|--|--------------------------|--|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | Etat final |
| | Taux d'hébergements labellisés Ecolabel européen (ou équivalent) | | Label Vignobles et découverte : 57 hôtels, 569 gîtes et meublés, 36 campings, 7 villages vacances et 5 hébergements collectifs engagés dans une démarche qualité 0 établissement avec l'Ecolabel européen |

| | | | |
|--|-------------------------------|--|---|
| | | | 6 établissements clef verte |
| | Offre de mobilité alternative | | PEM de Narbonne, Leucate et Port la Nouvelle en cours – Offre TER régionaux – Location de vélos |

Lien avec d'autres actions

| | |
|--------------------------------|---|
| Actions complémentaires | <p>Action phare 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture, notamment par un plan vélo</p> <p>Action phare 8 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte</p> <p>Action phare 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative</p> <p>Action phare 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie</p> |
|--------------------------------|---|

Limitation et suivi des incidences environnementales

| | |
|----------------------------|--|
| Points de vigilance | <p>Le développement de l'autopartage et du covoiturage ne doit pas venir substituer des trajets habituellement fait en transports en commun ou en modes actifs. L'implantation de l'offre motorisée alternative doit être réfléchi en ce sens, et priorisée sur les zones où l'usage de la voiture est le plus nécessaire. Il est important de veiller à ce que la desserte de sites touristiques n'induisse pas une concentration du trafic sur certains axes créant ainsi des pics de pollution très localisés.</p> <p>Le développement des VAE va entraîner une gestion de la fin de vie de ces derniers. Il est donc important de veiller au bon déroulement de la filière de recyclage et retraitement de ces types de déchets, ainsi qu'à la mise en place de mesures de communication sur la gestion du matériel chimique et électronique de ces vélos qui peut être récupéré chez les distributeurs de vélos ou dans les déchetteries.</p> <p>Le développement du tourisme va avoir des incidences incertaines sur le Parc bâti et sur les infrastructures de transport. Si le territoire développe le tourisme, cela va entraîner des congestions routières (induisant aussi des pics de pollution localisés). Aussi, pour un territoire littoral avec un fort pourcentage de résidences secondaire, le développement touristique peut entraîner une augmentation de la part des résidences secondaires, entraînant la création de nouveaux bâtiments inoccupés la majeure partie de l'année.</p> |
|----------------------------|--|

| | |
|--|--|
| Indicateur de suivi environnemental | |
|--|--|

Action phare 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable

| | | | | | | | |
|---|--|-------------------------|--|---|--|-------------------------------------|---|
| Objectifs | Efficacité énergétique agricole sur un tiers des exploitations : -7% de consommation d'énergie du secteur Adaptation aux effets du changement climatique | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie-émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | ++ | ++ | ++ | + | + | / | ++ |
| | Via la mise en place d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, l'adaptation des cépages en viticulture, le développement de circuits de proximité | | | Via la réduction de la consommation d'énergie | Via le taillis à courte rotation, renforcement des espaces agricoles, sensibilisation à l'adaptation des pratiques | Thématique non traitée par l'action | Développement de l'activité agricole |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Entreprises agricoles, Communes | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | Avec 36 900 ha représentant 37% du périmètre de l'agglomération, l'agriculture joue un rôle structurant dans l'économie du territoire et est au cœur de nombreux enjeux de société de plus en plus prégnants. Dans un contexte de changement climatique (augmentation des températures, modification des régimes de pluie, salinisation des terres, perturbation des cycles biologiques) l'agriculture doit anticiper et s'adapter, il y a nécessité de développer une agriculture capable de relever des défis environnementaux (notamment biodiversité et gestion quantitative et qualitative de l'eau), alimentaires et économiques. Le programme intitulé Grand Narbonne Agriculture a été élaboré de manière concertée avec 21 structures agissant dans le développement agricole, les élus communautaires et instances locales, et répond à trois grands enjeux : installer, transmettre et redévelopper l'agriculture dans un environnement foncier extrêmement contraint / relever le défi environnemental et climatique dans un territoire particulièrement | | | | | | |

vulnérable / saisir les opportunités de consommation locales et créer de nouveaux liens entre agriculteurs et habitants-touristes.

Parmi les 30 actions définies, il s'agit notamment de faire évoluer les pratiques agricoles vers **la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et le développement de l'agro-écologie**, d'anticiper les changements climatiques et d'augmenter la résilience climatique, s'adapter aux nouveaux marchés, participer aux systèmes alimentaires du territoire, et d'offrir de nouveaux services au territoire (alimentaires, énergétiques, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion...). Les agriculteurs doivent être perçus comme des entrepreneurs, capables d'innover et de repenser leur métier, plus particulièrement en proximité immédiate de la ville.

Dans ce cadre, de nombreuses actions seront menées et renforcées sur le territoire, notamment :

- « Fruits et légumes à l'école » : sur 16 communes, avec approvisionnement le plus possible à partir de produits locaux ;
- la mise en place d'un espace test agricole en agriculture biologique: pépinière d'entreprises agricoles dédiée au maraîchage et à terme à l'arboriculture et aux plantes aromatiques et médicinales ;
- la création d'un pôle agro-écologique sur le plateau du Quatourze
- la valorisation et développement des circuits courts et de proximité ;
- La mise en place d'un Programme Agro-Environnemental et Climatique
- « Contrat de canal » sur la Robine 2015-2018 (animation Union ASA Est Audois) : mise en place d'une gestion collective des usages agricoles de l'eau, travaux de lutte contre les fuites sur les réseaux d'irrigation, concertation avec les autres usagers et gestionnaires de zones humides...

Mise en œuvre de l'action phare

| | |
|-----------------------------|--|
| Descriptif et moyens | <p><u>Le programme stratégique « Grand Narbonne Agriculture » se décline en 8 axes opérationnels et 30 sous-actions de la manière suivante :</u></p> <p>AXE 1 : INSTALLATION ET FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un espace test agricole <p>AXE 2 : FONCIER ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner la reconversion des friches agricoles, ➤ Mettre en place des ceintures vertes agricoles péri-urbaines à vocation alimentaire et/ou protection contre les incendies, ➤ Valoriser le foncier agricole public ➤ Comprendre le phénomène de salinisation des terres et identifier les moyens de lutte ou d’adaptation. <p>AXE 3 : QUALITE DE L’EAU ET AGRO ECOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer des démarches captages prioritaires et sensible et appuyer le développement de la lutte biologique ➤ Déployer l’agro-écologie à une échelle significative <p>AXE 4 : ECONOMIE D’EAU ET IRRIGATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer la réutilisation des eaux usées traitées pour l’irrigation (participation au projet IrriAlt’Eau à Gruissan. ➤ Déployer ce système de réutilisation des eaux usées traitées sur d’autres stations d’épuration du littoral à Sigean et Leucate dans le cadre du projet régional Littoral +. <p>AXE 5 : TRANSITION ENERGETIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider à la maîtrise de la facture énergétique sur les exploitations (diagnostics énergétiques de bâtiments agricoles, diagnostics collectifs de moteurs de tracteurs sur banc d’essai). ➤ Soutenir l’implantation de cultures à vocation énergétique (biomasse) sur le Parc Coopératif des Energies, en tant que membres d’EPN : implantation du taillis à très courte rotation sur 50 ha. <p>AXE 6 : CIRCUITS DE PROXIMITE ET ALIMENTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordonner le dispositif <i>Fruits et Légumes à l’école</i>. ➤ Communiquer de manière coordonnée sur les points de vente de produits locaux. ➤ Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial. |
|-----------------------------|--|

AXE 7 : AGRITOURISME ET VALORISATION DES PRODUCTIONS

- Animer le label de qualité *Vignobles et Découverte*.
- Soutenir les manifestations valorisant les productions locales.

AXE 8 : INNOVATION, TRANSVERSALITE ET DEMARCHES COLLECTIVES

- Soutenir l'émergence de projets collectifs
- Participer aux programmes européens LEADER et FEAMP.

En complément de la mise en œuvre du programme « Grand Narbonne Agriculture », plusieurs actions sont identifiées :

Des actions existantes à poursuivre et valoriser :

- **Mettre en oeuvre le Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) sur le Massif de la Clape** dont l'objectif principal est de contribuer à l'adaptation du vignoble aux changements climatiques annoncés en travaillant sur l'adaptation des cépages d'une part et sur les techniques alternatives à l'irrigation ou d'optimisation de l'irrigation d'autre part. Le GIEE est porté par l'association «agro écologie sur le massif de la Clape» avec l'appui du Parc pour l'animation du projet. Labellisation 7 ans depuis 2017.
- **Soutenir l'élaboration et à la mise en œuvre d'un « Contrat de canal II » sur la Robine par l'Union d'ASA Est Audois**, dans la continuité du « Contrat de canal I » achevé en 2018 : poursuite des actions d'économie d'eau sur les réseaux de distribution agricole, intégration de la problématique « salinisation des sols et des nappes », lien et coordination avec gestion des zones humides et des étangs Gruissanais
- Accompagner le développement d'une agro-écologie et d'une agriculture biologique sur le territoire via une animation dédiée

Une action existante à renforcer :

- **Intégrer le critère climat énergie dans le cadre de la gestion de la marque valeur Parc.**
- **Sensibiliser le public à une consommation modérée de viande de qualité**

Une action nouvelle :

- **Mieux connaître les potentiels de captage – stockage carbone des espaces agricoles** en fonction des cultures et pratiques agricoles.
- **Sensibiliser en proposant une boîte à outils sur les bonnes pratiques pour le stockage carbone** (travail à mener en lien avec la communauté scientifique 4 pour 1000).

| | | | |
|-------|----------------|----------|-------------------|
| Phase | Moyens humains | | Moyens financiers |
| | Moyens humains | Années n | |

| | | | |
|--|--|------|--|
| | 1 ETP + 1 ETP Parc dédié à l'agriculture et la marque Valeur Parc | 2019 | |
|--|--|------|--|

Pilotage/Suivi de l'action phare

| | | | | |
|----------------|-----------------|--------|-------------------------------|--|
| Portage | Pilotage | GN, CA | Partenaires identifiés | CA, PARC, structures de développement agricole, professionnels agricoles, INRA, SAFER, Agence de l'Eau, CUMA, Union ASA Est Audois |
|----------------|-----------------|--------|-------------------------------|--|

Suivi - évaluation de l'action phare

| | | | |
|---|--|--|--|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | Etat final |
| | Part des surfaces agricoles et naturelles | | 36 766 ha soit 39% du territoire |
| | Part des surfaces agricole certifiées AB | En 2018 7,8% de la SAU en bio contre 23% pour le département | En 2020, 4 783 ha sur 23 873 ha soit 20% 138 exploitations certifiées HVE de niveau 3 en juillet 2021 |
| | Structure de vente de produits alimentaires issus de circuits de proximité | 121 points de vente | En 2021, 146 points de vente répertoriés sur une carte |
| | Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%) | | |

Lien avec d'autres actions

| | |
|--------------------------------|---|
| Actions complémentaires | Action phare 8 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte |
|--------------------------------|---|

Limitation et suivi des incidences environnementales

| | |
|--|---|
| Points de vigilance | Il est important également ne pas favoriser que les gros agriculteurs locaux qui peuvent répondre aux cahiers des charges de la collectivité, mais d'accompagner tous les agriculteurs à pouvoir y répondre. Le projet d'alimentation en eau pour la viticulture « Irrialt'eau » va créer un risque technologique lié au traitement des boues de STEP. Un devoir de vigilance et de prévention sur les risques sanitaires et technologique de ce projet sera à apporter. |
| Indicateur de suivi environnemental | Part des surfaces agricoles et naturelles sur le territoire (%) Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des ans grâce au suivi des surfaces réservées à ces usages dans les PLU, mesuré en pourcentage de la surface totale de la collectivité (ha |

cumulé des zones N et A/ha total). Ces surfaces sont non imperméabilisées, capteuses de CO₂, productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité.

36 766 ha soit 39% du territoire

Part de la surface agricole certifiée AB (%) : 7,8% de la SAU en bio contre 23% pour le département



Action phare 8 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte

| | | | | | | | |
|---|--|-------------------------------------|--|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Objectif | <p>48 MW de puissance éolienne offshore en cours d'expérimentation, pour préparer 500 MW prévus à partir de 2030 ;</p> <p>Mettre en place une filière du gaz renouvelable pour stocker le surplus d'électricité de l'éolien offshore ;</p> <p>Atteindre une production de 82 GWh/an sous forme de gaz renouvelable</p> | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie – émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | + | / | ++ | / | + | / | ++ |
| Impact 2024 | But même de l'action | Thématique non traitée par l'action | But même de l'action | Thématique non traitée par l'action | Via la promotion de la fibre de bois | Thématique non traitée par l'action | Via le développement des filières de la croissance verte |
| | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Acteurs économiques | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | <p>La transition énergétique est un projet créateur d'emploi dans les secteurs de la production d'énergies renouvelables (éolien, gaz renouvelable, valorisation des déchets) et de la maîtrise de la demande en énergie (éco-rénovation/construction). Certaines filières existent et doivent être renforcées, tandis que d'autres sont encore en développement et nécessitent un soutien à l'innovation.</p> <p>Le Grand Narbonne et le Parc se sont fixés des objectifs de développement des énergies renouvelables ambitieux, le Grand Narbonne souhaitant devenir le 1^{er} territoire à autonomie électrique à horizon 2030. L'atteinte de cet objectif passe par le développement de l'éolien en mer flottant au large des côtes, filière innovante pour l'instant en phase d'expérimentation (projet pilote) et qui pourrait passer en phase commerciale à horizon 2030 avec le raccordement du projet Eolmed à Port-la-Nouvelle. Toutes les précautions seront prises en matière de préservation de la</p> | | | | | | |

qualité de l'air, de la biodiversité et des paysages. Les projets de ferme pilote feront l'objet d'un suivi biologique renforcé.

Le développement de l'éolien en mer, avec de grandes puissances installées et une production d'électricité variable ne suivant pas la demande, va poser la question du **stockage de l'électricité** produite. Une solution intéressante pour stocker cette électricité est le recours au stockage sous forme d'hydrogène ou de méthane via le power-to-gas.

Le territoire dispose de ressources, issues des CSR (Combustibles Solides de Récupération) permettant la production de **gaz renouvelable**. Une attention particulière sera portée sur la qualité des installations de réseaux de conversion de l'électricité en gaz.

Outre le développement de filières ENR innovantes, la transition énergétique et environnementale passera également par une meilleure utilisation des ressources via leur réemploi. Cette filière est aussi en structuration sur le territoire à travers plusieurs projets innovants : l'utilisation des eaux usées (Irrialt'eau), la mise en place de l'Ecopôle ou encore le renforcement du réseau des déchetteries.

La massification des rénovations énergétiques des bâtiments nécessite une **montée en compétence des entreprises**. Le territoire peut déjà s'appuyer sur sa plateforme de rénovation Renov'Habitat, dont il faut renforcer l'impact auprès des entreprises en créant une synergie avec le service développement économique.

Mise en œuvre de l'action phare

| | |
|-----------------------------|---|
| Descriptif et moyens | <p><u>Structurer la filière de l'éolien en mer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer un écosystème pour entreprendre autour du stockage de l'électricité en gaz. ➤ Préparer le tourisme "bleu" : tourisme industriel autour de l'éolien en mer (MOE région, mais associer GN via dev éco), à prendre en compte dès la conception du port en associant le Grand Narbonne et l'Office de Tourisme Communautaire aux réflexions. Cet objectif de tourisme industriel autour de l'éolien en mer et plus globalement du patrimoine lié au vent en Narbonnaise constitue l'une des actions mise en avant dans le cadre de l'animation de la charte qualité EnR co-élaborée par le Parc et Le Grand Narbonne courant 2018 (voir fiche action 10). <p><u>Structurer la filière du gaz renouvelable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Constituer un écosystème favorable à la filière pour entreprendre autour du stockage de l'électricité en gaz. ➤ Développer des partenariats avec les acteurs de la filière. |
|-----------------------------|---|

- Soutenir le développement de projets innovants sur le territoire en lien avec l'INRA, Suez (Ecopole) et les start'ups du territoire.
- Intégrer le dihydrogène.

Structurer la filière du recyclage des déchets

- Développer le recours à l'économie circulaire dans la gestion des ressources et favoriser l'interaction avec l'économie sociale et solidaire :
 - mise en place d'un Contrat d'Objectif d'Economie Circulaire (CODEC),
 - mise en place d'un milieu de réemploi de plastique en déchetterie.
- Améliorer la collecte et le tri des biodéchets pour la filière gaz renouvelable
- Favoriser la réutilisation et le réemploi des ressources sur plusieurs filières :
 - **Filière Vigne et Vin** : valoriser Irrialt'eau (Gruissan, Narbonne Plage, Roquefort) : irrigation des espaces verts, campings, lavage des voitures.
 - **Filière Glisse et vent** : utilisation d'éco-matériaux, sensibilisation à l'environnement.

Structurer l'offre de rénovation énergétique

- Développer les synergies entre RenovHabitat et le service développement économique du Grand Narbonne.
- Développer la formation des entreprises via la mise en place de chantiers écoles (voir avec la CAPEB/FFB, centre de formation du bâtiment de Lézignan GRETA de l'Aude ou le CAUE) et les labellisations Qualibat ou RGE.
- Massifier le recours aux matériaux biosourcés et en particulier la fibre de bois (pour l'aspect confort d'été) en lien avec l'opération « toit » :
 - Former, informer et démontrer.
 - Valoriser les fournisseurs.
- Organiser des visites de chantier par le CAUE et/ou l'Espace INFO ENERGIE du Parc à destination des professionnels et des particuliers.
- Former les élus ou de professionnels (architectes, constructeurs) à une qualité architecturale intégrant les enjeux de transition énergétique par le CAUE.
- Poursuivre les rendez-vous PRO RenovHabitat.

| Phase | Moyens humains | | Moyens financiers |
|-------|---------------------------|----------|-------------------|
| | Moyens humains | Années n | |
| 1 | 1,5 ETP au Grand Narbonne | 2019 | |

| Pilotage/Suivi de l'action phare | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------|------------|--|-----|-------------|--|------------|--------------------|-----------------------------|----------------|----------------|---|--------|----------------|
| Portage | Pilotage | Grand Narbonne PARC | Partenaires identifiés | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Filière éolienne : Eolmed, service Environnement, Office de Tourisme Communautaire, CEMATER</p> <p>Filière Gaz renouvelable : GRDF, INRA</p> <p>Filière Déchets/Recyclage : CA11, Irrialt'eau</p> <p>Filière bâtiment : Rénov'Habitat, PARC, CCI, CMA, CAPEB, FFB, CAUE, CEMATER, FIBOIS Occitanie, EnviroBat Occitanie</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Suivi - évaluation de l'action phare | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur de suivi</th> <th>Etat initial 2017</th> <th>Etat final</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux de production d'électricité renouvelable /consommation en électricité</td> <td>43%</td> <td>49% en 2019</td> </tr> <tr> <td>Puissance photovoltaïque installée sur le territoire</td> <td>428 Wc/hab</td> <td>En 2019 460 Wc/hab</td> </tr> <tr> <td>Valorisation des biodéchets</td> <td>128 kWh/hab.an</td> <td>161 kWh/hab.an</td> </tr> <tr> <td>Valorisation des biogaz des centres de stockage des déchets</td> <td>94,6 %</td> <td>En 2020 96,1 %</td> </tr> </tbody> </table> | | | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | Etat final | Taux de production d'électricité renouvelable /consommation en électricité | 43% | 49% en 2019 | Puissance photovoltaïque installée sur le territoire | 428 Wc/hab | En 2019 460 Wc/hab | Valorisation des biodéchets | 128 kWh/hab.an | 161 kWh/hab.an | Valorisation des biogaz des centres de stockage des déchets | 94,6 % | En 2020 96,1 % |
| | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | Etat final | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Taux de production d'électricité renouvelable /consommation en électricité | 43% | 49% en 2019 | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Puissance photovoltaïque installée sur le territoire | 428 Wc/hab | En 2019 460 Wc/hab | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Valorisation des biodéchets | 128 kWh/hab.an | 161 kWh/hab.an | | | | | | | | | | | | | | | |
| Valorisation des biogaz des centres de stockage des déchets | 94,6 % | En 2020 96,1 % | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lien avec d'autres actions | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Actions complémentaires | <p>Action phare 6 : Développer le tourisme durable</p> <p>Action phare 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable</p> <p>Action phare 9 : Diffuser l'utilisation des matériaux biosourcés</p> <p>Action 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Limitation et suivi des incidences environnementales | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Points de vigilance | <p>Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement dans les objectifs de développement de la filière gaz renouvelable, de la valorisation des déchets ainsi que du bois-énergie, avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local du gaz ou du bois, etc.</p> <p>Le développement du stockage et des réseaux de gaz induit aussi le risque de fuites : une attention particulière devra être apportée sur la qualité et le suivi de l'état de ces installations de réseaux de conversion de l'électricité en gaz.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|---|---|
| | <p>Le développement des ENR, et principalement l'éolien en mer, va entraîner une perturbation du milieu aquatique naturel. Il est important de veiller à ce que les études d'impact environnemental liées aux projets émergents soient systémiques et systématiques.</p> <p>Le développement des ENR va également entraîner de nouveaux risques technologiques. Bien que ces risques soient généralement étudiés localement lors des projets, la collectivité peut anticiper ces risques en planifiant plus globalement ces installations (principalement sur l'éolien).</p> <p>Un fort point de vigilance est à porter sur la gestion des déchets de chantier. Comme pour l'action n°1, la massification des rénovations énergétiques des bâtiments va entraîner une augmentation des déchets de chantiers. Il est important de veiller à ce que ces déchets ne soient pas déposés dans des décharges sauvages et soient recyclés, via la sensibilisation des professionnels et des maîtres d'ouvrage, qui sont responsables des déchets de leurs chantiers.</p> |
| <p>Indicateur de suivi environnemental</p> | |

Action phare 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux, notamment pour favoriser la séquestration du carbone

| | | | | | | | |
|---|--|------------------------------------|--|-------------------------------------|--|-------------------------------------|--|
| Objectif | Augmenter le taux de séquestration carbone (en 2014 : 14 kteqCO2/an) Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux, notamment en construction/rénovation | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie-émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | + | +/- | + | / | ++ | / | ++ |
| | Via confort d'été | Via le développement de la filière | Via la séquestration carbone | Thématique non traitée par l'action | Via l'utilisation des matériaux biosourcés | Thématique non traitée par l'action | Via le développement de la filière sur le territoire |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Tout public | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | La filière des matériaux biosourcés locaux (paille, pin d'Alep...) à destination du bâtiment est intéressante à plusieurs égards : elle permet de stocker du carbone et de réduire l'impact environnemental des rénovations tout en valorisant des ressources locales. Au regard des ressources | | | | | | |

naturelles et du savoir-faire local, il semble pertinent de creuser trois pistes en lien avec des initiatives engagées ou des problématiques qui ont été identifiées lors de la concertation pour l'élaboration du plan climat :

- tout d'abord une étude a été engagée en 2018 par les PARC d'Occitanie sur la pierre. Un travail spécifique sur la pierre dans les projets d'éco rénovation pourra être entrepris. Le cahier de l'urbanisme du Parc « Connaître et rénover le bâti traditionnel de village » édité fin 2018 pourra servir de support de sensibilisation sur les propriétés de la pierre.
- Plusieurs acteurs professionnels présents sur le territoire ou alentours sont spécialisés dans l'utilisation de la paille comme matériau de construction. L'expérimentation envisagée vise à mettre ces professionnels en relation avec des agriculteurs producteurs de paille pour tester l'utilisation de cette paille locale dans la construction.
- Enfin devant les enjeux de plus en plus prégnants de gestion du risque incendie et de développement des populations de Pins d'Alep sur les massifs forestiers du Narbonnais, une réflexion a été proposée sur l'opportunité d'utiliser le pin d'Alep dans la construction (bardage ou en ossature bois) et/ou en bois de chauffage, réflexion d'autant plus d'actualité que le pin d'Alep a été intégré dans la norme relative à l'utilisation du bois dans la construction en avril 2018. La préservation des écosystèmes forestiers devra être intégrée.

Une approche plus globale sur la quantification des ressources locales pourra être envisagée.

Mise en œuvre de l'action phare

| | |
|-----------------------------|--|
| Descriptif et moyens | <p>1. Valoriser les spécificités de la pierre locale</p> <p>Identifier et faire connaître les spécificités de la pierre locale.</p> <p>Participer et diffuser les travaux issus de l'étude engagée par les PARC d'Occitanie sur la pierre.</p> <p>2. Mettre en œuvre une expérimentation paille :</p> <p>En mobilisant les formateurs pro paille présents sur le territoire et des agriculteurs volontaires, il s'agit d'identifier les débouchés possibles pour cette filière en démarrant sous l'angle de l'expérimentation afin de générer une demande tout en accompagnant la qualité. Un axe du programme LEADER peut être mobilisé dans ce sens puisqu'il s'agit de valoriser les ressources du territoire.</p> <p>3. Envisager un plan pin d'Alep visant à réguler la dynamique de croissance des populations de pins d'Alep en utilisant le bois comme matériau de construction et/ou de chauffage. Cette réflexion sera menée avec une approche globale de la gestion des espaces naturels et du risque incendie et avec la prise en compte de l'enjeu de régénération de la ressource forestière. L'opportunité de déployer des outils de type charte forestière ou Plan d'approvisionnement Territorial sera étudiée.</p> <p>4. Identifier et quantifier plus globalement les ressources locales en matériaux biosourcés en mobilisant les études déjà réalisées à l'échelle régionale ou départementale : filière bois, paille - via la filière blé dur, mais pas de filière bâtiment aujourd'hui -, pierre, terre, ...)</p> |
|-----------------------------|--|

| | | | | | | | | | | | | |
|---|--|----------|---|--------|----------------|--|-------------------|----------------|----------|---|---------|------|
| | <p>5. Massifier le recours à la fibre de bois et l'utilisation du bois dans la construction pour favoriser la séquestration carbone par leur promotion</p> <p>6. Faire du projet de Maison de la Narbonnaise un démonstrateur.</p> | | | | | | | | | | | |
| | <table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Action</td> <td colspan="2">Moyens humains</td> <td rowspan="2">Moyens financiers</td> </tr> <tr> <td>Moyens humains</td> <td>Années n</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>0.2 ETP</td> <td>2020</td> <td>PARC Financement LEADER</td> </tr> </table> | | | Action | Moyens humains | | Moyens financiers | Moyens humains | Années n | 1 | 0.2 ETP | 2020 |
| Action | Moyens humains | | Moyens financiers | | | | | | | | | |
| | Moyens humains | Années n | | | | | | | | | | |
| 1 | 0.2 ETP | 2020 | PARC Financement LEADER | | | | | | | | | |
| Pilotage/Suivi de l'action phare | | | | | | | | | | | | |
| Portage | Pilotage | PARC | Partenaires identifiés Chambre d'Agriculture, Grand Narbonne, Arbres et Paysages, ONF, COFOR, RFCP (Réseau Français de la Construction Paille), Région Occitanie, PARC d'Occitanie, CAUE, Batipole... | | | | | | | | | |
| Suivi - évaluation de l'action phare | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | | Etat initial 2017 | | | | | | | | | |
| | Evolution des ventes de matériaux biosourcés pour le bâtiment Emergence d'une production locale de paille, de bois de construction ou de bois énergie | | Etat final | | | | | | | | | |
| | | | Absence de données | | | | | | | | | |
| Lien avec d'autres actions | | | | | | | | | | | | |
| Actions complémentaires | Action phare 2 : Consolider un Parcours service coordonné sur la rénovation énergétique et soutenir les travaux de rénovation énergétique | | | | | | | | | | | |
| | Action phare 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire et végétalisation | | | | | | | | | | | |
| | Action phare 8 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte | | | | | | | | | | | |
| Limitation et suivi des incidences environnementales | | | | | | | | | | | | |
| Points de vigilance | Une exploitation non-raisonnée du bois peut engendrer des conséquences néfastes sur l'environnement. Le Guide « <i>La récolte raisonnée des rémanents en forêt</i> » de l'ADEME ¹ (2006) | | | | | | | | | | | |

¹ https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/20140523_recolte-remanents-foret.pdf

| | |
|--|--|
| | <p>donne des préconisations générales, et par type de sols à rappeler ou porter à la connaissance des acteurs si besoin.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne pas récolter toute la biomasse aérienne en laissant une part des rémanents au sol, et ce, à chaque récolte (de fait, techniquement, il est difficile de récupérer plus de 70 % des rémanents). ○ Sol riche, pour les résineux : récolter au maximum les rémanents deux fois dans la vie du peuplement. ○ Sol moyennement sensible : 1 seule récolte des rémanents dans la vie du peuplement (au-delà, fertiliser avec une quantité égale aux exportations). ○ Sol très sensible : fertiliser systématiquement après récolte des rémanents avec une quantité égale à une fois et demie les quantités minérales exportées. |
| Indicateur de suivi environnemental | |

Action phare 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|--|-------------------------------------|--|-------------------------------------|------------------------------|------------------------------|---|
| Objectifs | + 558 GWh/an de production en 2030 (hors éolien flottant) dont : + 170 GWh/an d'énergie éolienne terrestre, essentiellement par repowering + 150 GWh/an en solaire photovoltaïque + 50 GWh/an en bois énergie + 21 GWh/an en solaire thermique | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie – émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | + | / | ++ | / | / | / | + |
| | Thématique non traitée par l'action | Thématique non traitée par l'action | But même de l'action | Thématique non traitée par l'action | | | Via le développement des filières ENR |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Tous publics | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |

**Enjeux,
objectifs,
actions déjà
engagées**

Pour favoriser leur acceptation par la société et limiter leur impact sur l'environnement, les projets d'énergie renouvelable doivent associer dès l'amont les habitants du territoire.

Cette vigilance est d'autant plus importante que les objectifs de développement des énergies renouvelables du territoire sont ambitieux. Le territoire poursuit donc son engagement sur cette voie, via le renouvellement de la charte éolienne et photovoltaïque du PARC et son animation ainsi que par la création d'un outil d'accompagnement de projets EnR participatifs.

Démarrée en 2018, la charte qualité des EnR de la Narbonnaise partagée par Le Grand Narbonne et le Parc pose 5 orientations stratégiques : diversification des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité et des paysages emblématiques, optimisation des retombées économiques locales, acceptation citoyenne et ré appropriation locale des projets et innovations technologiques.

Cette charte vise ainsi à poser les grands principes du développement de l'éolien, notamment par un zonage, et du solaire par un choix préférentiel sur le bâti et en ombrières. Elle vise également à accompagner les innovations. Une boîte à outils complète la charte.

Mise en œuvre de l'action phare

Descriptif et moyens

- Animer la charte éolienne et photovoltaïque**
- Mettre en œuvre le plan d'action de la charte qualité EnR.
 - Animer les quatre instances de pilotage et de suivi prévues :
 - le comité de pilotage Parc naturel régional/Grand Narbonne afin d'assurer un suivi global et une évaluation de la mise en œuvre de la Charte mais également de mettre en œuvre un plan de communication ciblé autour de la Charte ;
 - le comité de suivi des installations existantes afin de faire vivre l'observatoire des énergies renouvelables ;
 - le groupe de travail sur le cadastre solaire afin de réaliser des points réguliers sur les retours d'expérience, assurer la communication sur l'outil ;
 - le groupe de travail sur la répartition des retombées économiques et la mise en œuvre du pacte économique.
 - Mettre en œuvre la feuille de route pour l'animation de la Charte qualité :
 - Elaborer un document de synthèse de la Charte qualité pour être largement diffusé ;
 - Aider à la prise en compte du contenu de la charte (porter à connaissance, accompagnement)
 - Organiser des séminaires ou des programmes de formation pour les élus et les agents (intervention d'experts, visites de sites, ...) ;
 - Planifier un programme de visites de projets participatifs menés hors du territoire ;
 - Construire et animer la plateforme de l'observatoire local des énergies renouvelables ;
 - Recenser les acteurs locaux pouvant être impliqués à différentes phases du projet : génie civil, entretien des espaces (girobroyage, pâturage...), maintenance...
 - Elaborer des documents types pour les communes (modèle de bail par exemple) ;
 - Mener un plan d'actions pour recenser l'impact local des installations existantes (retours d'expériences de Syndicats professionnels, enquête auprès des riverains...) ;
 - Accompagner à l'émergence de projets photovoltaïques participatifs voire des projets d'autoconsommation collective ;
 - Valoriser les installations existantes pour les filières touristiques, scolaires et scientifiques.
- Impulser la création d'un outil d'accompagnement de projets d'EnR participatifs**
- Capitaliser sur l'expérience du Parc coopératif des énergies
 - Réaliser 10 études technico-économiques (en 2019)
 - Réaliser 5 accompagnements de projets participatifs (en 2019)
- Soutenir le développement des EnR thermiques**
- bois énergie ;
 - réseaux de chaleur,
 - mobilisation du contrat EnR thermique avec le SYADEN,
 - appui au développement du solaire thermique.

| | | | |
|-------|----------------|----------|-------------------|
| Phase | Moyens humains | | Moyens financiers |
| | Moyens humains | Années n | |
| | 0.1 ETP GN | | |
| | 0.25 ETP PARC | 2019 | |

Pilotage/Suivi de l'action phare

| | | | | |
|----------------|-----------------|------------------------|-------------------------------|---|
| Portage | Pilotage | Grand Narbonne PARC | Partenaires identifiés | ECLR, RTE, ENEDIS, Communes, Région Occitanie, AREC, ADEME, FEE, SER, SYADEN, porteurs de projets, CEMATER, département de l'Aude, DREAL, DDTM Aude |
|----------------|-----------------|------------------------|-------------------------------|---|

Suivi - évaluation de l'action phare

| | | | |
|---|---|--------------------------|--|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | Etat final 2019 |
| | Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire | 43 % | 49% |
| | Production d'électricité renouvelable/hab.an | 2,7 MWh/hab.an | 3,1 MWh/hab.an |
| | Puissance photovoltaïque installée sur le territoire | 428 Wc/hab | 460 Wc/hab |
| | Nombre de projets participatifs | 2(EPN, éolien offshore) | 1 éolien off shore – projet EPN annulé |

Lien avec d'autres actions

| | |
|--------------------------------|---|
| Actions complémentaires | Action phare 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire et végétalisation Action phare 8 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte |
|--------------------------------|---|

Limitation et suivi des incidences environnementales

| | |
|----------------------------|---|
| Points de vigilance | L'installation d'éoliennes nécessite une bonne prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux et la mise en œuvre de mesures correctives. Le développement des centrales photovoltaïque au sol peut entraîner la perturbation des écosystèmes présents, mais également des conflits d'usage (avec l'agriculture notamment). Les installations sur ombrières ou sur grandes toitures sont donc à privilégier. Quant au développement de l'éolien terrestre, celui pourrait entraîner une perturbation de la biodiversité. Il est important de trouver un juste équilibre pour ne pas aggraver la perte de biodiversité générée par ailleurs (urbanisation, ...). En outre, les |
|----------------------------|---|

| | |
|--|--|
| | <p>recommandations écologiques données dans la Charte qualité du Parc pour la production d'électricité d'origine renouvelable en Narbonnaise devront être respectées. Celle-ci invite à réfléchir au renouvellement des installations existantes dans un esprit de "renouvellement à impact positif" sur la biodiversité et le paysage.</p> <p>L'installation de nouveaux producteurs d'énergie entraîne aussi de nouveaux risques technologiques, envers lesquels il faudra adopter des mesures de prévention. Bien que ces risques soient généralement étudiés localement lors des projets, la collectivité peut anticiper ces risques en planifiant plus globalement ces installations (principalement sur l'éolien).</p> |
| Indicateur de suivi environnemental | |

Action phare 11 : Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer

| | | | | | | | |
|--|--|-------------------------|--|-------------------------|---|-------------------------------------|---|
| Objectif | Adapter les milieux naturels, humains et économiques au changement climatique et à la montée de la mer | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie-émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | ++ | ++ | / | / | + | / | + |
| | But même de l'action | | Thématique non traitée par l'action | | Rôle des zones humides sur la séquestration carbone | Thématique non traitée par l'action | Via l'adaptation du territoire au changement climatique |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Tous publics | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagés | Le réchauffement climatique va avoir un impact sur le territoire qui va nécessiter des adaptations conséquentes, notamment en matière d'urbanisme et d'habitat : épisodes de sécheresses estivales, salinisation des sols, inondations et montée du niveau des mers et océans. De grandes étendues | | | | | | |

| | |
|--|--|
| | <p>côtières seront certainement submergées. Aussi, le territoire est particulièrement vulnérable puisque situé sur le littoral sableux.</p> <p>Les 12 000 ha de zones humides du territoire de la Narbonnaise jouent déjà un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques. Outre le rôle tampon qu’elles assurent en cas d’inondation/submersion, mais aussi en cas de sécheresse, ce sont aussi d’importants puits de carbone. Certaines de ces zones humides en bordure littorale ou lagunaire sont aujourd’hui menacées par la raréfaction de la ressource en eau douce et la salinisation.</p> <p>Il est donc particulièrement important d’évaluer ce phénomène et les conséquences qu’il aura sur les espaces naturels (zones humides notamment) et les activités humaines, puis d’établir une stratégie pour rendre le territoire plus résilient.</p> <p>Des actions en ce sens sont déjà portées par le Parc naturel régional, notamment via son programme « La Mer Monte », scientifique et artistique transdisciplinaire, engagé en 2018, en partenariat avec la région Occitanie, pour aborder la question du changement climatique, et spécifiquement celle de l’élévation du niveau de la mer. Prendre en compte les travaux prospectifs de paysage dans ce cadre, ainsi que la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte publiée par la DREAL Occitane en 2018, qui sera intégrée dans le futur SRADDET Occitanie et le futur SCOT de la Narbonnaise. C’est à rapprocher de la mise en œuvre de la GEMAPI et de tout l’enjeu de la gestion des eaux pluviales (prise de compétence par le Grand Narbonne envisagée en 2020).</p> |
|--|--|

Mise en œuvre de l’action phare

| | |
|------------------------------------|--|
| <p>Descriptif et moyens</p> | <p><u>Mieux connaître, préserver et valoriser les services rendus par les zones humides</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤Poursuivre et renforcer les actions de préservation des zones humides afin de préserver les services rendus au regard du changement climatique. ➤Poursuivre l’acquisition des connaissances scientifiques sur les services rendus par les zones humides au regard des effets du changement climatique et les faire connaître (zone tampon au regard du risque d’inondation et de submersion, dynamique de séquestration carbone). <p><u>Favoriser l’adaptation des milieux et des espèces au changement climatique et en particulier à l’élévation du niveau de la mer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤Engager une réflexion sur les conditions d’adaptation des zones humides aux changements climatiques ; afin qu’elles puissent continuer de rendre l’ensemble des services (protection des populations, ressource pastorale, halieutique, ..., biodiversité, qualité de l’eau, récréation, etc. ➤Poursuivre la stratégie de maillage des sites d’accueil des laro-limicoles pour favoriser leur adaptation à l’élévation du niveau marin. |
|------------------------------------|--|

➤ Intégrer les enjeux du changement climatique dans les plans de gestion des espaces naturels co-gérés par le Parc (Réserve Naturelle Régionale de Sainte Lucie, site des Marais du Narbonnais, de Sigean, de Peyriac de Mer, Étangs du Narbonnais, et de La Palme).

Mettre en œuvre le programme La Mer Monte

- Poursuivre les résidences d'artistes engagées en 2018 (jusque 2020)
- Organiser une rencontre des scientifiques ayant le territoire de la Narbonnaise comme sujet d'étude en lien avec le climat pour créer de la synergie sur cette problématique très transversale
- Poursuivre l'accompagnement de travaux d'étudiants sur le paysage en lien avec l'élévation du niveau de la Mer
- Explorer divers modes de partage des connaissances acquises sur l'élévation du niveau de la mer pour engager le dialogue avec les habitants et acteurs du territoire : exposition, maquettes 3D, ...
- Poursuivre la mise en œuvre du projet S.A.LI.N afin de comprendre le phénomène de salinisation des terres sur la partie nord du territoire et de mettre en perspective des solutions d'adaptation pour les acteurs concernés (enjeux croisés Agriculture, AEP, Milieux naturels)

Réfléchir à l'adaptation des infrastructures et espaces urbanisés

La question est en partie traitée dans la fiche Action phare 4.

➤ S'appuyer sur la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (SRGITC) de juin 2018, comme support de réflexion stratégique de réorganisation spatiale en s'appuyant notamment sur les éléments cartographiques.

Cette réflexion s'appuierait sur une identification des secteurs les plus touchés par l'érosion et le recul du trait de côte, et l'instauration de préconisations adaptées aux espaces naturels, diffus et urbains.

- Réaliser une étude de diagnostic de l'évolution du trait de côte et des structures jouant un rôle vis-à-vis des aléas littoraux : étude prospective sur l'ensemble des ouvrages pour repenser les aménagements (SMMAR). Accompagnement du PARC pour intégrer la prise en compte des services rendus par les zones humides.
- Innover pour s'adapter aux changements climatiques et aux risques. Suivi de l'expérimentation engagée par Gruissan sur l'habitat flottant, cas du projet de Maison de la Narbonnaise développé en zone inondable (Grand Castelou).

Sensibiliser et former les élus

- Sensibiliser les élus et décideurs territoriaux aux enjeux de l'adaptation au changement climatique (trois priorités : ressource en eau disponible ; adaptation en zone littorale et adaptation des villes et de l'espace public)

| | | | | |
|---|--|---|-------------------------------|--|
| | Phase | Moyens humains | | Moyens financiers |
| | | Moyens humains | Années n | |
| | | 1.5 ETP Groupe projet PARC | 2019 | La Mer Monte : 252 000 euros sur 2018/2019. PARC/GN/Région Occitanie/DRAC/Agence de l'Eau |
| Pilotage/Suivi de l'action phare | | | | |
| Portage | Pilotage | PARC | Partenaires identifiés | Grand Narbonne, Région Occitanie, DRAC, Agence de l'Eau, BRGM, SUPAGRO, Chambre d'agriculture, Union des ASA, Conservatoire du littoral, Département de l'Aude, Communes, SMMAR, CLE du SAGE BVA, Conseil scientifique du Parc, RECO ... |
| Suivi - évaluation de l'action phare | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | | Etat final |
| | Nombre de réunions de partage organisées | 0 (projet la Mer Monte) | | 13 (réunions SMMAR, la mer monte, gestion du trait de côte, GEMAPI...) |
| | Nombre de plans de gestion intégrant les enjeux climat | SAGEs de la basse vallée de l'Aude et Salse-Leucate/SAGE de l'Orb-Libron en cours, plan de gestion des Marais du Narbonnais | | SAGEs de la basse vallée de l'Aude et Salse-Leucate finalisés, plan de gestion des Marais du Narbonnais |
| Lien avec d'autres actions | | | | |
| Actions complémentaires | Action phare 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité Action phare 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable | | | |
| Limitation et suivi des incidences environnementales | | | | |

| | |
|--|---|
| Points de vigilance | |
| Indicateur de suivi environnemental | <p>Nombre et surface de sites classés et inscrits : 6 sites classés et 16 sites inscrits</p> <p>Nombre d'espèces menacées recensées : 96 espèces menacées (source INPN)</p> |



Action phare 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

| | | | | | | | |
|---|---|-------------------------|--|-------------------------|------------------------------|------------------------------|---|
| Objectif | Retour à l'équilibre hydrologique à l'horizon 2021 et maintien de cet équilibre dans un contexte de changement climatique | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation énergétique – émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | / | ++ | / | / | / | / | + |
| | But même de l'action | But même de l'action | Thématique non traitée par l'action | | | | Via l'adaptation du territoire au changement climatique |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Tout public | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | <p>Cette action s'inscrit dans les orientations du SDAGE et des SAGEs. Dans un contexte de déficit de la ressource en eau tel qu'identifié par le PGRE pour le bassin versant de l'Aude, la nécessité de converger vers le rétablissement d'un équilibre durable besoin-ressource a été pointée.</p> <p>La qualité de l'eau est une problématique majeure sur le territoire. Cette qualité peut en outre être dégradée par la baisse de la ressource liée au réchauffement climatique, les polluants se concentrant. Un effort doit donc être fourni par l'ensemble des acteurs du territoire afin de préserver la ressource en eau tant du point de vue qualitatif (consommation humaine, réduction des rejets, amélioration du traitement) que quantitatif (réduction des captages, réutilisation).</p> | | | | | | |

A ce titre, la charte du Parc à horizon 2021 pose des objectifs en matière de gestion de la ressource en eau :

- Gérer et partager durablement la ressource en eau
- Proposer une gestion à l'échelle du territoire sur les questions du climat, de l'énergie et de la ressource en eau

Ainsi qu'en matière de qualité :

- Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau

La vulnérabilité de notre territoire face à la disponibilité de la ressource en eau est intégrée dans les différents documents de gestion et de planification du territoire au travers du SAGE Basse vallée de l'Aude, du SCOT, de la Charte PARC, du PCAET du Narbonnais... et un Plan de Gestion de la Ressource en eau (PGRE) est en vigueur au niveau du bassin de l'Aude de la Berre et du Rieu, en fédérant l'ensemble des actions permettant de résorber le déficit quantitatif du bassin. Le PCAET participera à l'atteinte de l'objectif à horizon 2021 du PGRE, à savoir résorber le déficit hydrologique du bassin versant de Aude Berre et Rieu (37 millions de m3 de déficit en année quinquennale sèche) et assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau sur les bassins versants de l'Aude et de la Berre, et poursuivra son action par la suite.

Par ailleurs, notre secteur s'intègre aussi dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) définie par arrêté préfectoral du 17 mai 2016 sur le bassin de l'Aude aval et la Robine (hors Berre), en raison d'une pression excessive des prélèvements d'eau. A ce titre, si des efforts collectifs d'économie ne sont pas poursuivis certains projets, et notamment d'urbanisme, ne pourraient pas voir le jour.

Dans ce contexte, la **stratégie concertée de gestion globale** pour préserver la ressource en eau doit être poursuivie, en intégrant la problématique du changement climatique dans tous les projets locaux, dès leur phase d'élaboration. Cette stratégie locale peut s'appuyer sur les réflexions des organes locaux de concertation déjà existants (CLE SAGE BVA...), en se basant sur les préconisations du « PGRE Aude Berre et Rieu », mais aussi sur celles du « Plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Rhône-Méditerranée » de mai 2014.

Mise en œuvre de l'action phare

| | |
|-----------------------------|--|
| Descriptif et moyens | <p><u>Poursuivre et renforcer la prise en compte d'une réflexion prospective des effets du changement climatique dans tous les organes et documents d'aménagement et de gestion globale de l'eau, des milieux aquatiques et du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des liens et des partenariats entre PCAET, SAGE BVA, PGRE, SCOT, PARC. <p><u>Faire évoluer les pratiques de prélèvement ou de réutilisation des ressources (recyclage d'eaux usées, utilisation d'eau pluviale...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lors de tout nouveau projet d'aménagement collectif et public, inciter à l'intégration d'un ou des scénarios alternatifs technico-économiques de recours ou de production de ressource en eau de substitution (eaux pluviales, eaux grises, REUSE). ➤ Développer la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole (cf. fiche 7). |
|-----------------------------|--|

➤ Intégrer la problématique de « salinisation des sols et des nappes » dans tout document et schéma d'aménagement, de gestion et de planification (stratégie prospective d'adaptation des prélèvements et des usages de locaux de l'eau Agricole – AEP – Milieux naturels)

Optimiser et/ou réduire les niveaux de consommations des usages, domestiques, agricole et touristes

- Optimiser la gestion du réseau d'eau pour limiter les pertes
- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des STEP
- Favoriser les économies d'eau au sein de foyers domestiques, des hébergements touristiques, des collectivités... (retour d'expérience PARC disponible).
- Favoriser une stratégie foncière et/ou culturale agricole intégrant de facto la nécessité de préserver les équilibres écologiques liés à l'eau, en rapprochant les besoins de la ressource, en réduisant les besoins en eau des cultures choisies...

Poursuivre l'action suppression des recours aux pesticides (communes, particuliers, ...)

- Favoriser la suppression des pesticides sur tous les espaces communaux.
- Accompagner les jardiniers amateurs dans l'entretien de leurs jardins sans pesticides.

Mieux connaître l'impact des évènements pluvieux intenses et l'effet du ruissellement issu des espaces perméabilisés tels que les routes... sur la qualité de l'eau des milieux aquatiques naturels

- Faire un bilan des connaissances et une compilation des suivis / mettre en place une gestion durable des fossés de bordure de route afin de limiter les impacts sur les milieux aquatiques (métaux lourds, hydrocarbures).

Mieux connaître le caractère épuratoire des zones humides.

- Effectuer un bilan du suivi du caractère épuratoire des zones humides (en azote et phosphore) afin d'optimiser la gestion de l'eau avant transfert dans les étangs.

Poursuivre l'évaluation pluriannuelle des rendements des réseaux d'eau potable.

| Phase | Moyens humains | | Moyens financiers |
|-------|--|----------|-----------------------------------|
| | Moyens humains | Années n | |
| 1 | 1 ETP + missions ressource en eau et qualité de l'eau du PARC | 2019 | Budget annexe Eau du GN : 42,9 M€ |

| | | | |
|---|--|---|---|
| Pilotage/Suivi de l'action phare | | | |
| Portage | Pilotage | PARC, Service chargé de la gestion de l'eau au Grand Narbonne | Partenaires identifiés Veolia, Agence de l'eau, SMMAR, CLE SAGE BVA, Département de l'Aude, communes, INRA... |
| Suivi - évaluation de l'action phare | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial | Etat final |
| | Surface annuelle faisant l'objet d'une irrigation par des eaux usées retraitées de STEP | 178 ha en projet | 15 ha irrigués en 2020 Travaux en cours de finalisation début 2022 pour irrigation depuis STEP Narbonne plage de 80 ha |
| | Consommation d'eau potable du territoire (millions de M ³ /an) | 13,4 en 2018 | 15 en 2020 |
| Lien avec d'autres actions | | | |
| Actions complémentaires | Action phare 6 : Développer le tourisme durable Action phare 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable Action phare 9 : Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte Action phare 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie | | |
| Limitation et suivi des incidences environnementales | | | |
| Points de vigilance | | | |
| Indicateur de suivi environnemental | Qualité des étangs et cours d'eau Suivi de l'eutrophisation et de la pollution chimiques des zones d'eau Évolution de la part du territoire soumis à des PPRN et risques climatiques (nb d'habitants) Si la donnée est disponible, l'indicateur utilisée par l'ONERC « <u>Exposition des populations aux risques climatiques</u> » sera mis en place pour plus de pertinence. | | |



Action phare 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie

| | | | | | | | |
|---|--|-------------------------|--|---|-------------------------------------|--|---|
| Objectif | Eco gestes et efficacité énergétique des équipements pour tous les ménages : -12% de consommations d'eau et d'énergie visés horizon 2030 | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie-émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | ++ | ++ | ++ | + | / | + | + |
| Impact 2024 | But même de l'action | | | Via la réduction de la consommation d'énergie | Thématique non traitée par l'action | Via la réduction des factures d'eau et d'énergie | Via la réduction des charges des ménages et des entreprises |
| | N.C. | N.C. | -27 GWh/an -3,6 ktCO2e/an | -26 t/an | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Particuliers, Distributeurs, Bailleurs sociaux | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | <p>Un Parc de logements ancien avec une part non négligeable de chauffage électrique et de maisons individuelles, un risque récurrent de pénurie de l'alimentation en eau potable à prévoir en période estivale avec un déficit du bassin de l'Aude et de la Berre évalué à près de 37Mm³, une hausse des températures nettement observable, des produits phytosanitaires employés parfois à mauvais escient ou inutilement et potentiellement impactant les masses d'eau naturelles... autant de raisons pour massifier les gestes économes en eau et en énergie.</p> <p>De 2014 à 2018, dans le cadre de sa dynamique Eco habitons le Parc, le Parc a animé une opération « foyers témoins » portant sur les économies d'eau et d'énergie et la réduction des pesticides domestiques. Cette opération, intitulée « Défi Famille Économe », s'est appuyée sur l'opération nationale « Défi Famille à Énergie Positive (Défi FAEP) », en rajoutant sur le territoire du Parc un volet sur la préservation de la qualité et l'économie de l'eau. Dans ce cadre, 150 familles ont relevé le défi et ont réduit en moyenne de 12 % leurs consommations d'eau et d'énergie et ont supprimé totalement l'utilisation d'emploi de pesticides.</p> | | | | | | |

D'autres dispositifs ont été déployés sur le territoire pour favoriser les gestes économes : le SLIME porté par le département de l'Aude, le PIMMs, une distribution d'ampoules LED organisée par le Grand Narbonne dans le cadre de TEPCV. Par ailleurs de nombreuses structures de proximité ont exprimé un besoin d'outils pour relayer les gestes économes et notamment resituer la portée du geste individuel dans une politique territoriale plus globale (AMI, Arche, Compagnons bâtisseurs, médiateur des bailleurs sociaux...).

Les objectifs de cette action sont de s'appuyer sur et généraliser cette sensibilisation auprès des particuliers:

- démultipliant les relais de proximité ;
- mobilisant le retour d'expérience local pour communiquer sur les éco-gestes pour réduire les consommations d'eau et d'énergie ;
- diffusant les documents en matière de lutte contre les pesticides et en poursuivant les formations auprès d'habitants ;
- favorisant l'achat d'appareils électroménagers et d'éclairage économes ;
- communiquant sur le bon usage des climatiseurs pour limiter leur impact ;

Mise en œuvre de l'action phare

| | |
|-----------------------------|---|
| Descriptif et moyens | <p><u>Massifier les gestes économes des foyers</u></p> <p>Sensibiliser et communiquer</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des campagnes de communication sur les économies d'énergie, d'eau, de lutte contre les pesticides et sur l'importance du comportement. Communiquer sur l'impact environnemental mais aussi sur les économies financières pour les foyers. S'appuyer pour cela sur le retour d'expérience des familles économes. Innover dans les modes de communication pour donner envie (nudges, sciences sociales). ➤ Organiser des campagnes de mesures avec mise à disposition de wattmètre, identification de foyer témoin, à ce titre l'Espace INFO ENERGIE du Parc dispose d'une boîte à outils « foyer futé » pouvant être empruntée par les habitants. Sensibiliser et accompagner les changements de comportement, sur la régulation de la consigne de chauffage ou de climatisation, le choix de l'électroménager (lave-linge...), la gestion des veilles, la gestion de l'eau, la suppression de pesticides. ➤ Organiser des campagnes en partenariat avec les distributeurs et vendeurs de climatiseurs et d'électroménager pour sensibiliser sur le choix des équipements du logement (climatiseurs, l'éclairage, la cuisson). Privilégier une campagne sur le froid en été, et une campagne sur l'éclairage pendant l'hiver. ➤ Privilégier les actions de proximité dans les villages, les quartiers. Exemple du SLIME ou encore Bricobus testé par les Compagnons bâtisseurs... et démultiplier les relais. Privilégier les opérations de visites à domicile et de remise de petits équipements (cf. SLIME). ➤ Développer des actions sur le confort d'été, tant en construction neuve qu'en rénovation. Ces actions sont de différentes natures : <ul style="list-style-type: none"> - Conseils en amont sur les solutions alternatives à la climatisation en rénovation ou dans le neuf. - Conseil pour optimiser l'utilisation des climatiseurs (isolation du logement, consignes...). <p>Mobiliser/démultiplier des relais de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Former les ambassadeurs du climat à cette fin ainsi que les structures en lien avec les habitants (l'Espace INFO ENERGIE du Parc teste un module de formation dans ce sens en 2019). |
|-----------------------------|---|

➤ Mettre en place l'abattement de la taxe foncière en quartier prioritaire si les bailleurs s'engagent à sensibiliser les occupants à l'usage des bâtiments, aux écogestes et au tri.

| Phase | Moyens humains | | Moyens financiers |
|-------|----------------|----------|-------------------|
| | Moyens humains | Années n | |
| 1 | 0.5 ETP | 2019 | 8 000 € |

Pilotage/Suivi de l'action phare

| | | | | |
|----------------|-----------------|--------------------------------------|-------------------------------|--|
| Portage | Pilotage | GN, PARC (RenovHabitat, EIE du Parc) | Partenaires identifiés | ADEME, PIMMS, Bailleurs sociaux, Agence de l'eau, Département, SLIME, Associations de quartier, Compagnons Bâisseurs, GEEAUDE, associations d'éducation à l'environnement, communes... |
|----------------|-----------------|--------------------------------------|-------------------------------|--|

Suivi - évaluation de l'action phare

| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | Etat final |
|---|--|--|--------------------------|
| | Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable | 10,74 kWh/hab.an | En 2020 14,7 kWh/hab.an |
| | Consommation énergétique des STEP | 4 062 197 kWh/an (donnée délégataire uniquement) | En 2020 9 421 793 kWh/an |
| | Consommation d'eau potable du territoire (millions de M3/an) | 13,4 en 2018 | 15 en 2020 |
| | Consommation d'eau potable du secteur résidentiel (abonnés particuliers) | 9,7 en 2018 | 10 en 2020 |

Lien avec d'autres actions

| | |
|--------------------------------|--|
| Actions complémentaires | Action phare 2 : Consolider un Parcours service coordonné sur la rénovation énergétique et soutenir les travaux de rénovation énergétique Action 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau |
|--------------------------------|--|

Limitation et suivi des incidences environnementales

| | |
|--|--|
| Points de vigilance | |
| Indicateur de suivi environnemental | Volumes prélevés par ressource et consommation des habitants : En 2020 13,7 Mm ³ dont 6,2 importés – 10 Mm ³ consommés par les abonnés (depuis 2012, il est noté une tendance générale à la |

baisse)
Taux de couverture des besoins d'assainissement des communes : pas de donnée



Action phare 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique

| | | | | | | | |
|---|--|-------------------------------------|--|--|------------------------------|------------------------------|---|
| Objectif | Avoir créé un véritable réseau d'ambassadeurs du Plan Climat, actifs sur le territoire | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie-émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | + | / | + | + | + | + | + |
| | Via la diffusion des problématiques du PCAET | Thématique non traitée par l'action | Via l'amplification de la transition énergétique | Via la diffusion des problématiques du PCAET | | | Pérennisation d'un poste d'animateur |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Acteurs moteurs de la Transition Energétique | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | <p>Le PCET de 2013 avait donné lieu à la rédaction de chartes du Plan Climat, par type de partenaires, qui donnaient des suggestions d'actions pouvant être mises en œuvre. 10 chartes avaient été signées entre 2013 et 2018, essentiellement par des entreprises.</p> <p>Des ambassadeurs du tri sont présents et actifs sur le Grand Narbonne.</p> <p>Par ailleurs, le Grand Narbonne et le Parc disposent d'un premier cercle d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable avec lequel ils œuvrent de concert sur le territoire.</p> <p>L'objectif est de structurer ce réseau d'acteurs autour d'actions dans le cadre du Plan Climat. Cela nécessite une animation dédiée de cette communauté d'acteurs (groupes de travail, mise en place d'outils) pour fédérer autour d'un projet territorial commun auquel tous les publics puissent s'identifier. Les ambassadeurs ont un rôle levier pour égrener les bonnes pratiques.</p> | | | | | | |
| Mise en œuvre de l'action phare | | | | | | | |

Descriptif et moyens

Créer et animer la communauté des ambassadeurs TE

- Création d'un Groupe de Travail (GT) sur la mobilisation pour :
 - Echanger sur les pratiques, croiser ce que chaque structure/acteur fait déjà et souhaite développer.
 - Définir le rôle des ambassadeurs, voire élargir leur origine (acteurs économiques...).
 - Identifier un second cercle d'ambassadeurs, qui pourraient être des ambassadeurs « pairs » (des maires pour les communes, des chefs d'entreprise pour les entreprises...) afin d'appuyer le message.
 - Organiser la rencontre (GN organisateur) entre les ambassadeurs et les maires, les entreprises.
 - Préparer le programme annuel d'interventions. L'objectif est de s'appuyer sur des événements existants (fête de la science, semaine du développement durable, conférences de spécialistes/figures du développement durable...) plutôt que d'en créer de nouveaux pour ne pas sur-mobiliser.

Le programme sera défini par cible :

- Pour le scolaire, préparation du programme avant l'été en vue de l'année scolaire suivante. En coordination avec l'action pédagogique déployée dans le cadre de l'Ecole du Parc.
- Pour le grand public, identifier les événements existants et réfléchir à de nouvelles modalités d'intervention (sur les marchés, dans des lieux où les associations sont peu présentes). Les animations sur le grand public sont plus efficaces les week-ends ou pendant les vacances scolaires pendant lesquelles les familles partent peu et lorsqu'elles visent un public captif plutôt que de passage.
- Définir une charte des événements éco-responsables.

Mettre en place des outils et méthodes partagés

- Créer une plateforme collaborative pour échanger et déposer des fichiers et des outils d'animation. La forme de cette plateforme (groupe Facebook, site internet dédié ou page sur le site du Grand Narbonne, plateforme ouverte au public ou restreinte aux ambassadeurs...) reste à définir.
- Former les ambassadeurs sur le Plan Climat et définition d'un message/tronc commun sur le Plan Climat pour assurer une cohérence d'ensemble.

| Action | Moyens humains | | Moyens financiers |
|---------------------------------------|----------------|----------|-------------------|
| | Moyens humains | Années n | |
| 0.5 ETP poste territorial d'animateur | | 2020 | 5 000 euros/an |

Pilotage/Suivi de l'action phare

| | | | | |
|----------------|-----------------|------------------------|-------------------------------|---|
| Portage | Pilotage | Grand Narbonne et PARC | Partenaires identifiés | Associations du territoire, Association des amis du Parc, communes, citoyens... |
|----------------|-----------------|------------------------|-------------------------------|---|

Suivi - évaluation de l'action phare

| | | | |
|---|--|--|---|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial 2017 | Etat final |
| | Nombre de manifestations/actions par an sur l'énergie et le climat | + de 10/an | 21 évènements en 2019, 18 évènements en 2020 et 12 en 2021 |
| | Nombre d'ambassadeurs et diversité des représentations | Réseaux des familles économes (150 familles) | Recrutement de 24 ambassadeurs répartis sur le territoire en 2021 |

Lien avec d'autres actions

| | |
|--|--|
| Actions complémentaires | Action phare 15 : Partager le suivi et l'évaluation du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire |
| Points de vigilance | |
| Indicateur de suivi environnemental | |



Action phare 15 : Partager le suivi et l'évaluation du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire

| | | | | | | | |
|---|--|-------------------------|--|--|------------------------------|------------------------------|---|
| Objectif | S'assurer du suivi des actions du Plan Climat et pouvoir réorienter les stratégies d'action grâce à des indicateurs fiables | | | | | | |
| Impacts de l'action | Adaptation au changement climatique | Eau biodiversité | Consommation d'énergie – émissions de GES | Qualité de l'air | Séquestration carbone | Précarité énergétique | Développement économique et emploi |
| | +/- | +/- | +/- | + | + | + | / |
| | Impacts indirects mais très probablement environnementalement positifs | | | Via la diffusion des problématiques du PCAET | | | Thématique non traitée par l'action |
| Impact 2024 | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. | N.C. |
| Acteurs ciblés | Tous publics | | | | | | |
| Contexte de l'action phare | | | | | | | |
| Enjeux, objectifs, actions déjà engagées | <p>Le Plan Climat, pour atteindre ses objectifs, doit être un projet partagé avec le plus grand nombre d'acteurs locaux. Aussi, l'implication de l'ensemble des partenaires et habitants sur le suivi -évaluation du projet est-elle nécessaire.</p> <p>Cette évaluation obligatoire du PCAET à 3 et 6 ans pourra être couplée à celle engagée dans le cadre de la démarche Cit'ergie. Les données relatives au BEGES obligatoire pourront également être présentées.</p> <p>Les modalités de partage seront pensées dans le cadre d'une stratégie globale de communication destinée à mobiliser un public large et faire naître des initiatives individuelles autour du projet territorial.</p> | | | | | | |
| Mise en œuvre de l'action phare | | | | | | | |
| Descriptif et moyens | <p><u>Organiser le suivi annuel de l'avancée des actions du PCAET sur la base du dispositif Cit'ergie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter le suivi du PCAET au référentiel Cit'ergie pour mutualiser les deux outils et suivre annuellement l'avancée du PCAET. <p><u>Réaliser l'évaluation du PCAET en 2021 et 2024</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire évoluer l'outil de suivi du contrôle de gestion en y intégrant les indicateurs du PCAET. ➤ Animer les partenariats (ENEDIS, GRDF, ATMO, OREO...) – Observatoire énergie climat territorial. | | | | | | |

- Mutualiser l'évaluation du PCAET avec l'évaluation du PLH en 2021.
- Définir une méthode de collecte des indicateurs avec les partenaires.

Réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre territorial du Grand Narbonne

- Le prochain BEGES du Grand Narbonne devra être réalisé en 2020 à partir des données 2019. La ville de Narbonne doit également réaliser un BEGES, qui pourrait être mutualisé avec celui du Grand Narbonne. Cette mutualisation est envisageable dès 2020, mais plus probable en 2023.
- Le Grand Narbonne pourrait aussi proposer son assistance aux communes qui souhaiteraient faire un BEGES volontaire (Gruissan est intéressée), pour capitaliser son expérience.

Adapter la communication autour du Plan Climat

- Définir une stratégie de communication pour le Plan Climat, en y intégrant de nouveaux moyens de communication et en ciblant de nouveaux publics, en s'appuyant sur l'Observatoire des saisons et sciences participatives liés au changement climatique (avec l'association des Amis du Parc)
- Partager le suivi du PCAET (données de suivi disponibles au public).

| | | | |
|-------|----------------|----------|-------------------|
| Phase | Moyens humains | | Moyens financiers |
| | Moyens humains | Années n | |
| | 0.2 ETP | 2019 | |

Pilotage/Suivi de l'action phare

| | | | | |
|----------------|-----------------|--|-------------------------------|--|
| Portage | Pilotage | Services Transition Energétique et Communication du Grand Narbonne, PARC | Partenaires identifiés | Suivi : ENEDIS, GRDF, CD11, ATMO, AREC, OREO, SYADEN, communes, Chambres consulaires, OTC, Keolis, Association Bilan Carbone Communication : Ambassadeurs, communes |
|----------------|-----------------|--|-------------------------------|--|

Suivi - évaluation de l'action phare

| | | | |
|---|----------------------------|--------------------------|------------------------|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions | Indicateur de suivi | Etat initial 2015 | Etat final 2019 |
| | | | |

| | | | |
|---|---|------------------------------|---|
| | Emissions de GES annuelles du territoire par habitant | 6,9 tCO ₂ /hab.an | 7,2 tCO ₂ /hab.an |
| | Consommation énergétique finale annuelle du territoire | 3014 GWh/an | 3016 GWh/an |
| | Production d'EnR | 428,6 GWh | 541,5 GWh |
| | Nombre de réunions des instances de suivi | 0 | Depuis 2019, 5 comités des référents, 3 copil et 2 copart, 4 clubs climat |
| Lien avec d'autres actions | | | |
| Actions complémentaires | Action phare 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique | | |
| Limitation et suivi des incidences environnementales | | | |
| Points de vigilance | | | |
| Indicateur de suivi environnemental | <p>Indicateur : Nombre de journées estivales (nb/an) Une journée est considérée comme estivale si la température dépasse 25 °C. L'augmentation des températures de l'air est un des signes les plus visibles du changement climatique. L'évolution de cet indicateur est directement liée à celle de la température de l'air. Données météo France (indicateur ONERC)</p> <p>Nombre de journée de gel (nb/an) Données météo France (indicateur ONERC)</p> | | |

Les principaux indicateurs

| Domaine | Indicateur | Unité | Descriptif | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
|-------------|--|--------------------------|--|---------------------------------|------------------|------------------|----------------------------------|-----------|------------|---|
| Agriculture | Quantité annuelle d'engrais/m ² d'espaces verts | kg/m ² | L'objectif est de mesurer les efforts de la collectivité en matière de limitation des engrais sur ses espaces verts. La quantité annuelle d'engrais apportée est divisée par la surface d'espaces verts gérés par la collectivité. L'unité de l'indicateur est fixé selon les possibilités de la collectivité et les produits employés : unité d'azote/m ² , kg/m ² , litre/m ² , euros/m ² ... | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 😊 |
| Agriculture | Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou engagée en mesures agro-environnementales (%) | % | L'indicateur mesure le pourcentage % de SAU impliquée dans une démarche de certification environnementale (par rapport à la SAU totale) : agriculture biologique (certifiée et en conversion) et mesure agro-environnementale (MAE). | 9,1% en bio et 66 exploitations | 75 exploitations | 84 exploitations | 10,7% en bio (113 exploitations) | | 20% en bio | 😊 |
| Agriculture | Nombre de points de vente en circuits courts | nb | Comptabiliser les points de vente en circuits courts du territoire | | | 50 | 95 | 131 | 146 | 😊 |
| Air | Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés par polluant (nb) | nb | Résultats départementaux issus du suivi qualité de l'air par Atmo Occitanie | | | | 16 | 5 | 0 | 😞 |
| Air | Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire | kteq CO ₂ | L'indicateur, issu d'un diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre mesure la quantité totale d'émissions annuelle des différents secteurs d'activités et des habitants du territoire, selon les exigences réglementaires des PCAET | 879 | 964 | 980 | 911 | 941 | Non dispo | 😞 |
| Air | Emissions de gaz à effet de serre annuelles du territoire par habitant | teq CO ₂ /hbt | Pour faciliter les comparaisons, l'indicateur est ramené au nombre d'habitants (population municipale selon l'INSEE). Préciser l'année de référence en commentaire. Pour rappel, objectifs nationaux : division par 4 (-75 %) des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 1990 (loi POPE) et étape intermédiaire de -40% entre 1990 et 2030 (loi de transition énergétique). L'évaluation est basée plutôt sur l'évolution de l'indicateur. 127 530 hbt | 6,9 | 7,6 | 7,6 | 7,0 | 7,2 | Non dispo | 😞 |
| Air | Emissions de gaz à effet de serre du tertiaire | kteq CO ₂ | Décomposition par secteur réglementaire de l'indicateur global | 39 | 40 | 40 | 37 | 37 | Non dispo | 😊 |
| Air | Emissions de gaz à effet de serre du transport | kteq CO ₂ | Décomposition par secteur réglementaire de l'indicateur global | 341 | 342 | 339 | 324 | 326 | Non dispo | 😊 |
| Air | Emissions de gaz à effet de serre de l'industrie hors branche énergie | kteq CO ₂ | Décomposition par secteur réglementaire de l'indicateur global | 410 | 491 | 511 | 468 | 497 | Non dispo | 😞 |
| Air | Emissions de gaz à effet de serre du résidentiel | kteq CO ₂ | Décomposition par secteur réglementaire de l'indicateur global | 74 | 76 | 76 | 68 | 67 | Non dispo | 😊 |
| Air | Emissions de gaz à effet de serre de l'agriculture | kteq CO ₂ | Décomposition par secteur réglementaire de l'indicateur global | 15 | 15 | 15 | 15 | 14 | Non dispo | 😊 |
| Air | Emissions directes de polluants atmosphériques du secteur agriculture par ha | tonne/ha | Indicateur exigé dans la réglementation PCAET (diagnostic). Ramené à l'hectare pour comparaison. | | | 0,01 | 0,01 | Non dispo | Non dispo | 😊 |
| Air | Emissions annuelles de Nox | tonnes | Ces indicateurs estiment les émissions annuelles des six polluants atmosphériques exigés dans le contenu réglementaire des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial) | 3346 | 3299 | 2767 | 3078 | Non dispo | Non dispo | 😊 |
| Air | Emissions annuelles de PM10 | tonnes | | 444 | 447 | 523 | 424 | Non dispo | Non dispo | 😊 |
| Air | Emissions annuelles de PM2,5 | tonnes | | 264 | 262 | 333 | 230 | Non dispo | Non dispo | 😞 |
| Air | Emissions annuelles de COV | tonnes | | 1038 | 1016 | 815 | 942 | Non dispo | Non dispo | 😊 |
| Air | Emissions annuelles de SO ₂ | tonnes | | 73 | 40 | 131 | 91 | Non dispo | Non dispo | 😞 |
| Air | Emissions annuelles de NH ₃ | tonnes | | 187 | 202 | 183 | 262 | Non dispo | Non dispo | 😞 |

| Domaine | Indicateur | Unité | Descriptif | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
|---------|---|---------------------|---|--------|--------|--------|--------|------------|------------|----|
| Bruit | Population exposée aux zones considérées bruyantes (en nombre d'habitants) | nb hab | Indicateurs présent dans le PPBE de l'Aude | 714 | | | 711 | Non dispo | Non dispo | ☹️ |
| Déchets | Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) | kg/hab | Les déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries (y compris déchets et gravats), soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public | 644,1 | 539,65 | 569,57 | 592,08 | 604,45 | 589,97 | 😊 |
| Déchets | Production de déchets occasionnels | kg/hab | Encombrants, déchets verts, déblais et gravats... | 231,29 | 249,12 | 278,38 | 304,11 | 324,01 | 316,5 | 😊 |
| Déchets | Production de déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire | kg/hab | | 26,39 | 26,59 | 28,11 | 29,73 | 33,76 | 30,36 | 😊 |
| Déchets | Energie produite par la valorisation des biodéchets en kWh/an (à défaut kg/hab.an de biodéchets collectés de manière séparative -méthanisation et/ou compostage-) | kWh/an | L'indicateur mesure l'électricité et la chaleur (en kWh) produite à partir de biodéchets pour l'ensemble du territoire (ménages et activités économiques, agricoles...). | | 16 000 | 500 | | 20 949 808 | 11 104 220 | 😊 |
| Déchets | Taux de valorisation énergétique du biogaz des centres de stockage des déchets | % | L'indicateur mesure la part de biogaz valorisé par le centre de stockage des déchets. La valeur limite de 75% est fixée par le seuil de valorisation permettant la modulation de la TGAP. Valeur cible : 100% | | | | | 94,6 | 96,1 | 😊 |
| Déchets | Production de déchets résiduels | kg/hab.an | l'indicateur mesure les ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire les déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) | 437,43 | 411,97 | 413,12 | 417,47 | 397,95 | 394,43 | 😊 |
| Déchets | Ratio Collecte Sélective (en Kg par habitant INSEE) | kg/hab | | 65,75 | 67,4 | 70,72 | 73,35 | 75,65 | 74,46 | 😊 |
| Eau | Rendement du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution) | m3 brut/m3 vendu | Le système d'alimentation en eau potable est très dépendant de l'état de la ressource en eau sur le territoire. L'évaluation des effets se fait donc de manière relative, sur plusieurs années, en étant vigilant sur les conditions climatiques de l'année étudiée. L'indicateur est en m3 brut/m3 vendu pour mesurer les pertes (la cible étant dans ce cas de se rapprocher de 1). | 69 | 71,8 | 74 | 77,2 | 77,26 | 76,8 | 😊 |
| Eau | Consommation énergétique des stations d'épuration | kWh/kg DBO5 éliminé | L'indicateur de consommation énergétique des STEP (station d'épuration) s'exprime en kWh/kg de DBO5 (demande biologique en oxygène mesuré à 5 jours) éliminés. La composition des eaux entrantes influe en effet sur les consommations énergétiques de la station sans pour autant refléter ses performances. Le privilège est donc donné à cet indicateur, qui se situe habituellement se situe, selon la filière, autour des valeurs suivantes : boues activées entre 2 et 4, SBR (réacteur biologique séquencé) autour de 4 et BRM (bioréacteur à membranes) autour de 5 (dires d'experts). L'énergie est mesurée en énergie finale. Dans le cas d'une moyenne entre plusieurs STEP, pondérer selon les équivalents habitants. | | | | 4,3 | | 5,1 | ☹️ |
| Eau | Consommation d'eau potable du territoire en millions de m3 | millions m3 | | | | | 9,7 | 10 | 10 | ☹️ |
| Eau | Quantité annuelle d'eau/m² d'espaces verts | m3/m2 | L'objectif est de mesurer les efforts de la collectivité en matière de limitation des consommations d'eau pour l'arrosage de ses espaces verts. Le volume annuel d'eau est divisé par la surface d'espaces verts gérés par la collectivité. L'unité de l'indicateur est en m3/m2. Les espaces verts sont entendus au sens large, à savoir : parcs et jardins, espaces sportifs végétalisés, ronds-points ou accotement enherbées de la compétence de la collectivité. | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 😊 |

| Domaine | Indicateur | Unité | Descriptif | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
|---------|---|------------|--|-------|-------|---------|---------|-----------|---------|---|
| Energie | Dépenses énergétiques -éclairage public (euros) | € | | | | 159 789 | 133 645 | 129 502 | 136 302 | 😊 |
| Energie | Consommation de l'éclairage public de la compétence de Grand Narbonne | kWh/hab.an | L'indicateur est en énergie finale et inclut les consommations pour la signalisation et l'éclairage du mobilier urbain (ex : abri-bus). | | 7,17 | 7,26 | 7,18 | 6,6 | 6,12 | 😊 |
| Energie | Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%) | % | Cet indicateur mesure la production d'électricité renouvelable sur le territoire, par la collectivité, ses partenaires et les particuliers, rapporté à la consommation totale d'électricité du territoire (énergie finale). | 35% | 37% | 43% | 45% | 49% | | 😊 |
| Energie | Puissance photovoltaïque installée sur le territoire | Wc/hab | | 340,2 | 407,7 | 429,8 | 460,2 | 460,2 | | 😊 |
| Energie | Production de chaleur/froid renouvelable | MWh | Cet indicateur mesure la production de chaleur et de rafraîchissement renouvelable sur le territoire (initiative publique et privée). | | | 148778 | | 139880 | | 😊 |
| Energie | Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire | % | Cet indicateur mesure la production de chaleur et de rafraîchissement renouvelable sur le territoire (initiative publique et privée), divisée par les consommations totales de chaleur et de froid du territoire (en énergie finale). | | | 46 | | Non dispo | | |
| Energie | Production d'électricité renouvelable | GWh | Cet indicateur mesure la production d'électricité renouvelable sur le territoire (initiative publique et privée). Les énergies renouvelables prise en compte sont celles citées selon les filières citées dans le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial : éolien terrestre, solaire PV, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie. | 292,8 | 307,2 | 357,4 | 373 | 401,6 | | 😊 |
| Energie | Puissance installée en éolien offshore | MW | Projet de 2 fermes pilotes en cours | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Energie | Puissance installée en éolien terrestre | MW | | 93,2 | 93,2 | 111,6 | 123,1 | 123,1 | | 😊 |
| Energie | Nombre de ménages demandeurs et bénéficiaires du FSL pour l'aide au paiement des factures d'énergie sur le territoire | nb | L'indicateur mesure annuellement le nombre de ménages demandeurs et bénéficiaires du fond de solidarité logement (FSL) pour l'aide au paiement des factures d'énergie sur le territoire. Il peut être obtenu auprès des Conseils Départementaux qui gèrent ce fond (indicateur suivi au niveau national par l'office national de la précarité énergétique). | | | | 1 001 | 968 | | 😊 |
| Energie | Consommation énergétique globale annuelle du territoire | GWh | Cet indicateur estime la consommation énergétique finale annuelle du territoire, selon les exigences réglementaires des PCAET | 3 014 | 3 134 | 3 178 | 2 970 | 3 016 | | 😞 |
| Energie | Consommation énergétique annuelle du territoire par habitant | MWh/hab.an | Pour faciliter les comparaisons, l'indicateur est ramené au nombre d'habitants (population municipale selon l'INSEE). | 23,74 | 24,57 | 24,61 | 22,78 | 23,13 | | 😊 |
| Energie | Consommation énergétique annuelle du territoire pour l'électricité | GWh | Décomposition par usage de l'indicateur global | 828 | 835 | 836 | 837 | 827 | | 😊 |
| Energie | Consommation énergétique du résidentiel | GWh | Décomposition par secteur réglementaire de l'indicateur global | 731 | 753 | 750 | 715 | 698 | | 😊 |
| Energie | Consommation énergétique du tertiaire | GWh | Décomposition par usage de l'indicateur global | 363 | 369 | 371 | 357 | 352 | | 😊 |
| Energie | Consommation énergétique du transport routier | GWh | Décomposition par usage de l'indicateur global | 1 305 | 1 309 | 1 300 | 1 245 | 1 255 | | 😞 |
| Energie | Consommation énergétique de l'agriculture | GWh | Décomposition par secteur réglementaire de l'indicateur global | 36 | 37 | 35 | 36 | 34 | | 😊 |
| Energie | Consommation énergétique de l'industrie hors branche énergie | GWh | Décomposition par usage de l'indicateur global | 578 | 665 | 721 | 617 | 676 | | 😞 |
| Energie | Taux de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants) | nb | L'indicateur mesure le nombre annuel de logements rénovés via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dont la collectivité est partenaire, ramené au nombre de logements du territoire (pour 100 logements). | | | | | 0,13 | | |
| Energie | Production annuelle en solaire thermique | MW | | 26,3 | 36,3 | 39,5 | 46,30 | 50,30 | 50,30 | 😊 |

| Domaine | Indicateur | Unité | Descriptif | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------|--|---------------|--|-------|-------------|-------|-----------|----------------------------|----------------------------|------|------|
| Energie | Production d'énergie renouvelable globale du territoire | GWh | Cet indicateur mesure la production d'énergie renouvelable totale sur le territoire, selon les exigences réglementaires des PCAET | 428,6 | 452,3 | 493,6 | 500,9 | 541,5 | | | 😊 |
| Energie | Production d'énergie renouvelable globale du territoire (% de la consommation) | % | Déclinaison en % de la consommation énergétique du territoire | 14% | 14% | 16% | 17% | 18% | | | 😊 |
| Energie | Nombre de manifestations/actions par an sur le climat l'air et l'énergie mises en place par GN et PNR | nb | Il s'agit du nombre de manifestations/actions de communication menées sur le thème de l'énergie et du climat. | | | | 10 | 21 | 18 | | 😊 |
| Mobilité | Part modale piéton | % | La part modale est une part modale en nombre de déplacements. | | 8% | 7% | Non dispo | Non dispo | | | |
| Mobilité | Part modale vélo ou 2 roues (2 roues qui est donnée par l'INSEE) | % | | | 3,8 | 2% | Non dispo | Non dispo | | | |
| Mobilité | Part modale Transport en commun | % | | | 2,9 | 4% | Non dispo | Non dispo | | | |
| Mobilité | Fréquentation des TC | voyages/hab | Il s'agit du nombre moyen de voyages en transport en commun effectué chaque année par un habitant. | 36,8 | 36,38 | 36,41 | 37,77 | 38,75 | 34,73 | | 😞 |
| Mobilité | Maillage du territoire par le réseau TC | nb arrêts/hab | L'indicateur a pour objectif de mesurer le maillage du territoire par les TC : nombre moyen d'arrêts par km du réseau de transport en commun, nb arrêts/hab, km de réseau/hab ou par ha de territoire, % de population desservie dans un rayon de 300-500 mètres... L'indicateur est basé sur une moyenne tous modes de TC confondus. | | | | | 1 arrêt pour 218 habitants | 1 arrêt pour 218 habitants | | |
| Mobilité | Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de Grand Narbonne | % | Via une enquête réalisée auprès des agents, l'indicateur mesure la part modale (en nombre de déplacements) cumulée des déplacements alternatifs à la voiture individuelle (somme des parts modales marche, vélo, transport en commun, co-voiturage) dans les déplacements domicile-travail des agents. | | | | | 36% | | | |
| Mobilité | Budget politique cyclable | euros/hab.an | Déclinaison par habitant. | | 3,9 | 3,9 | 4 | 7,2 | 7,4 | | 😊 |
| Patrimoine | Dépenses énergétiques de la collectivité | € | L'indicateur mesure les dépenses d'énergie payées directement par la collectivité, c'est-à-dire celles payées par la collectivité aux fournisseurs et aux exploitants (uniquement le poste combustibles P1 dans ce dernier cas) pour le patrimoine bâti, l'éclairage public et les carburants des véhicules. | | 1 743 951 € | | | 2 498 594 € | 1 508 255 € | | 😊 |
| Patrimoine | Dépenses énergétiques - bâtiments | € | Composante de l'indicateur global | | 1 217 878 € | | | 1 846 558 € | 836 825 € | | 😊 |
| Patrimoine | Dépenses énergétiques - véhicules | € | | | 526 073 € | | 721 000 € | 652 036 € | 671 430 € | | 😊 |
| Patrimoine | Consommation d'énergie finale des bâtiments publics du Grand Narbonne | MWh | L'indicateur mesure la consommation énergétique totale (toute énergie, tout usage) du patrimoine bâti à la charge directe de la commune, en énergie finale. Les piscines et patinoires, si elles sont à la charge de la collectivité sont prises en compte, mais pas les services publics eau, assainissement, déchets, ni l'éclairage public. | | 8 408 | 6329 | 6 414 | 9679 | 7349 | | 😊 |
| Patrimoine | Consommation d'énergie finale des bâtiments publics du Grand Narbonne (rapporté au nb d'habitant) | kWh/hab | L'indicateur mesure la consommation énergétique totale (toute énergie, tout usage) du patrimoine bâti à la charge directe de la commune, en énergie finale, rapportée par habitant et comparée à la valeur moyenne française (tirée de l'enquête ADEME-AITF-EDF-GDF "Energie et patrimoine communal 2012") selon la taille de la collectivité. Les piscines et patinoires, si elles sont à la charge de la collectivité sont prises en compte, mais pas les services publics eau, assainissement, déchets, ni l'éclairage public. Pour les EPCI, l'indicateur en kWh/m².an est plus pertinent. | | 65,9 | 49,0 | 49,2 | 74,2 | 56,4 | | 😊 |
| Patrimoine | Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution) | kWh/hab | Le système d'alimentation en eau potable est très dépendant de l'état de la ressource en eau sur le territoire. L'évaluation des effets se fait donc de manière relative, sur plusieurs années, en étant vigilant sur les conditions climatiques de l'année étudiée. L'indicateur peut être en kWh/hab. | | 10,84 | | 10,72 | | 14,7 | | 😞 |

| Domaine | Indicateur | Unité | Descriptif | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------|---|------------------------|--|------|-------|------|---------|-----------|-----------|------|------|
| Patrimoine | Consommation d'énergie finale des bâtiments et équipements du Grand Narbonne (rapportée à la surface du patrimoine) | kWh/m ² | L'indicateur mesure la consommation énergétique totale (toute énergie, tout usage) du patrimoine bâti à la charge directe de la commune, en énergie finale, rapportée par rapport à la surface. Les piscines et patinoires, si elles sont à la charge de la collectivité sont prises en compte, mais pas les services publics eau, assainissement, déchets, ni l'éclairage public. | | 341 | 257 | 243 | 366 | 278 | | 😊 |
| Patrimoine | Consommation annuelle d'énergie des véhicules du pool du Grand Narbonne | kWh/an.km | Déclinaison par kilomètre de l'indicateur | | 2,26 | | | 2,2 | 2,25 | | 😊 |
| Patrimoine | Production d'électricité renouvelable - patrimoine collectivité | MWh | L'indicateur mesure la production d'électricité d'origine renouvelable (installations financées en totalité ou en majorité par la collectivité et de sa compétence : éolien, photovoltaïque, hydraulique, marémotrice, géothermie haute température, électricité issue de l'incinération des déchets à hauteur de 50%, cogénération biomasse/biogaz...). | | 77,45 | | | 211,52 | | | 😊 |
| Patrimoine | Taux de production d'électricité renouvelable - patrimoine collectivité | % | L'indicateur mesure le rapport de la production d'électricité d'origine renouvelable (installations financées en totalité ou en majorité par la collectivité et de sa compétence : éolien, photovoltaïque, hydraulique, marémotrice, géothermie haute température, électricité issue de l'incinération des déchets à hauteur de 50%, cogénération biomasse/biogaz...) sur la consommation totale d'électricité des bâtiments et équipements communaux (y compris l'éclairage public et les services industriels de la compétence de la collectivité) en énergie finale. Le patrimoine en DSP est inclus si possible. | | | | | 2% | | | |
| Patrimoine | Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments et équipements de Grand Narbonne | (l/m ² .an) | L'objectif est de mesurer l'impact des mesures de limitation des consommations d'eau au fil des ans dans les bâtiments de la collectivité (hors piscine). Des valeurs moyennes comparatives pour 3 catégories de bâtiments (dans la catégorie "culture/sport", les piscines ne sont pas comptées) sont proposées pour aider le conseiller à situer la collectivité (regroupement effectué à partir de valeurs recueillies via Display, 2012). | | 218 | 291 | 270 | 432 | 230 | | 😞 |
| Patrimoine | Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments "enseignement" du Grand Narbonne | (l/m ² .an) | Composante de l'indicateur global | | 241 | 228 | 255 | 243 | 100 | | 😊 |
| Patrimoine | Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments "administration" du Grand Narbonne | (l/m ² .an) | | | 170 | 259 | 306 | 637 | 181 | | 😞 |
| Patrimoine | Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments "culture/sport" du Grand Narbonne | (l/m ² .an) | | | 207 | 193 | 197 | 207 | 206 | | 😊 |
| Séquestration | Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt | teq CO2 | L'indicateur suit une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial). En 2017 calcul AERE avec PNR sur la base occupation du sol 2012) | | | | 1 599 | Non dispo | Non dispo | | 😊 |
| Séquestration | Séquestration de la forêt | teq CO2 | Composante de l'indicateur global | | | | -56 222 | Non dispo | Non dispo | | |
| Séquestration | Séquestration dans les terres agricoles et les prairies | teq CO2 | | | | | 75 280 | Non dispo | Non dispo | | |
| Séquestration | Séquestration dans les autres sols | teq CO2 | | | | | -17 459 | Non dispo | Non dispo | | |

| Domaine | Indicateur | Unité | Descriptif | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
|-----------|--|-------|--|------|------|------|----------------------------------|------------------|------|--|
| Tourisme | Taux d'hébergements labellisés Ecolabel européen (ou équivalent) | % | Nombre d'hébergements labellisés Ecolabel Européen / Total d'hébergements touristiques sur le territoire | | | | | | | Label Vignobles et découverte : 57 hôtels, 569 gîtes et meublés, 36 campings, 7 villages vacances et 5 hébergements collectifs engagés dans une démarche qualité |
| Urbanisme | Articuler les PLU et les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial avec le SCoT | nb | Nb de PLU avec accompagnement sur le volet Climat- Air Energie | 2 | 2 | 9 | 6 | 8 | 5 | 😊 |
| Urbanisme | Surface annuelle artificialisée | ha/an | L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année a minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Si l'indicateur n'est pas disponible annuellement, il s'agit de la moyenne annuelle sur une période plus large, établi à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLU ou du SCOT (évaluation règlementaire de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers). | 73 | | | | Non dispo (2022) | | |
| Urbanisme | Part des surfaces agricoles et naturelles | % | Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des ans grâce au suivi des surfaces réservées à ces usages dans les PLU, mesuré en pourcentage de la surface totale de la collectivité (ha cumulé des zones N et A/ha total). Ces surfaces sont non imperméabilisées, capteuses de CO2, productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité. La valeur obtenue doit être comparée avec l'indicateur issu de la précédente version du document d'urbanisme de la collectivité. | | | | 36 766 ha soit 39% du territoire | Non dispo | | |
| Urbanisme | Compacité des formes urbaines | % | Nombre de nouveaux logements collectifs et individuels groupés / nb total de logements autorisés dans l'année (disponibles dans la base SITADEL) la valeur moyenne des régions françaises est indiquée pour information (45%). | | | | 68% | 42% | 50% | 😊 |

ANNEXE

Annexe 1 : Composition du comité partenarial

| Nom | Prénom | Fonction | Structure |
|------------------|----------|---|---|
| Aboumajd | Yasmina | Directrice | CAUE 11 |
| Adell Legrand | Typhaine | Responsable énergie climat | PNRNM |
| Arditi | Maryse | Présidente | ECCLA |
| Aveza | Yannick | Technicien | Agence Régionale de la Santé, délégation Territoire de l'Aude |
| Balufin | Etienne | Commission Locale de l'Eau | SAGE Basse vallée de l'Aude |
| Barrera | Anahi | Chef de projet Eau et Aménagement de territoire, Changement climatique SAGE et Qualité des eaux superficielles | Agence de l'eau RMC |
| Belot | Clotilde | Cheffe de la division Energie Air Est | DREAL |
| Benzerien | David | Chargé de mission RSE | Chambre de commerces et d'industries |
| Bernat | Claire | Chef de service | Agence de l'eau RMC |
| Bodin | Nadine | Cheffe projet PCAET | CA Beziers Méditerranée |
| Bompard | Claude | Directeur territorial | GRDF |
| Boulestin | Patrice | Directeur Pôle du développement culturel | Grand Narbonne |
| Boussion | Laurène | Conseillère environnement | Chambre des métiers et de l'artisanat |
| Cabero | Corinne | Responsable HQSE | ATMO |
| Canovas | Anne | Coordinatrice du réseau | GEE Aude |
| Chaverot | Emmanuel | Directeur Pôle attractivité économique et territoriale | Grand Narbonne |
| Ciappara | Eric | Chargé de formation | CAUE 11 |
| Cointe | Nathalie | Référente DD | Grand Narbonne Tourisme |
| Dupuis | Fanny | Directrice Communication/Protocole | Grand Narbonne |

| | | | |
|-----------------|-------------|---|--|
| Fabre | Camille | Directeur Régional Délégué | ADEME |
| Farnole | Michel | Président du Conseil de développement | Grand Narbonne/PNRNM |
| François-Gallin | Claudie | Directrice | Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de l'Aude |
| Galabrun | François | Directeur | GAL est audois |
| Gellé | Sophie | Chargée de mission développement durable | DDTM 11 |
| Gil | Jean-Pascal | Conseil de développement | Grand Narbonne/PNRM |
| Glachant | Vincent | Chargé de mission | ADEME |
| Gleizes | Christine | Responsable commande publique | Grand Narbonne |
| Gonçalves | Sergio | Responsable antenne 11 | SURFRIDER Fondation Europe |
| Gorbinot | Olivier | Coordinateur fédéral | FNE |
| Gouiry | Catherine | VP Parc "ressources et climat " | PNRNM |
| Gredat | Karine | Responsable Marketing, Commerciale & Communication | Kéolis |
| Halm | Emmanuelle | Chargée de mission PCAET | CC la Dunitienne |
| Hérail | Jean Roch | DGA Direction des services à l'environnement et à la population | Grand Narbonne |
| Héras | Guillaume | 1 ^{er} VP du Grand Narbonne - Président de la Commission Locale de l'Eau | Grand Narbonne - SAGE Basse vallée de l'Aude |
| Izard | Pierre | Chargé de mission PCAET | CC Lézignan Corbières |
| Kock | Charlotte | Département Développement Durable | DREAL |
| Le Roux | Solen | Chargé de mission transition énergétique | Région Occitanie |
| Lecroq | Margaux | Animatrice territoriale | Chambre d'agriculture |
| Leroux | Gwenolé | Chargée de mission SAGE et qualité des eaux | Agence de l'eau RMC |
| Lopez | Mathieu | Chargé de mission Climat Energies Biomasse | Chambre d'agriculture |

| | | | |
|-------------|-------------|--|---------------------------------------|
| Loste | Claudine | Déléguée adjointe | Conservatoire du littoral |
| Luciani | Catherine | Directrice du développement, de l'environnement, et des territoires | CD 11 |
| Mathieu | Patrick | Responsable des relations institutionnelles | TEREGA |
| Mesplie | Jean Michel | Chargé de développement durable | CD 11 |
| Michau | Séverine | Chargée de mission | CA Hérault méditerranée |
| Monié | Jean-Marie | VP délégué à la transition écologique, la croissance verte et le développement durable | Grand Narbonne |
| Morlon | Francis | Directeur | LPO |
| Muller | Denis | Chef de projets territoriaux | OREO - AREC |
| Parent | Charlotte | Chargée de mission | ADEME |
| Paya | Céline | Directrice | PNRNM |
| Petitcolas | Christelle | Directrice Développement durable | Ville de Narbonne |
| Pinet | Pascal | Directeur général adjoint | Région Occitanie |
| Renard | Corine | Directrice pépinière Eole | Chambre des métiers et de l'artisanat |
| Riey | Bénédicte | Chargée de projet Transition énergétique | Région Occitanie |
| Robic | Pierre-Yves | Directeur | ATMO Occitanie |
| Roy | Laurent | Directeur délégué | Agence de l'eau RMC |
| Sans | Kriss | Coordinateur de projet | SMMAR |
| Sicard | Yann | Chargé du secteur collectivités | SYADEN |
| Taccoen | Julia | Chargée de développement territorial Narbonnais | ENEDIS |
| Teixera | Emmanuel | Directeur | SEM Alenis |
| Toubale | Rokaya | Responsable transition énergétique | Grand Narbonne |
| Tournier | Arnaud | Directeur | SYADEN |
| Trousselet | Nathalie | Coordinatrice Pôle Transition énergétique | ADEME |
| Valy | Emmanuelle | Cheffe de projet | AREC |
| Vanderhooft | Isabelle | Chargée de mission Economie circulaire | Grand Narbonne |
| Venoux | Nicolas | Service Aménagement Territorial Est Maritime | DDTM 11 |

| | | | |
|----------|-----------|--|------------------|
| Vienot | Raphaëlle | Responsable du service Transition énergétique et Économie circulaire | Région Occitanie |
| Voque | Eric | Responsable Ressource en Eau et Eco Développement | PNRNM |
| Zambrano | Yves | Directrice Innovation et cohésion sociale | Grand Narbonne |
| | | Directeur Pôle Aménagement durable | Grand Narbonne |